

revue du mois, numéro 311, montréal, décembre 1966, prix 50¢

RELATIONS

Les évêques
et la contraception

*La Confédération:
pacte ou loi?*

Boycottage des marchés

Afrique nouvelle. — La violence. —
Critique et sens de l'œuvre. — Crise
à l'Action catholique. — Réforme du
cardinalat ? — Le Pape aux Jésuites.

DÉCEMBRE 1966

Vendredis sans abstinence. — Réforme du cardinalat? — La paix parmi nous. — Grèves, mouvements politiques et violence. — La crise de l'Action catholique.

LES ÉVÊQUES CANADIENS ET
LA CONTRACEPTION. Marcel Marcotte 325
LA CONFÉDÉRATION: PACTE OU LOI? Richard Arès 328

Ruineuse contagion. J. d'Anjou 330

LE BOYCOTTAGE DES MARCHÉS Émile Bouvier 331

AU SEUIL DE LA NOUVELLE AFRIQUE . . . Robert Bernier 334

MÉDITATION POUR L'AVENT ET NOËL Paul Fortin 337

Au fil du mois 338

L' « Aggiornamento » chez nos religieux. — Il y a dix ans, la Hongrie... — Les valeurs morales et la famille. — Les commissaires d'écoles en congrès. — Le Conseil des Œuvres et la pauvreté. — Le latin, le Rapport Parent et l'ACFAS.

CRITIQUE ET SENS DE L'ŒUVRE. Placide Gaboury 342

Le théâtre: *Naïves hirondelles.* — *La vie est un songe.* — *Andorra.* — *Le Barbier de Séville.* — *Au retour des oies blanches* Georges-Henri d'Auteuil 344

L'ALLOCUTION DU PAPE AUX JÉSUITES . . . Richard Arès 347

Les livres 348

Table de l'année 1966 353

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Gérard HÉBERT,
Marcel MARCOTTE.

Collaborateurs: Joseph d'ANJOU, Georges-Henri d'AUTEUIL,
Robert BERNIER, Jacques COUSINEAU, René DIONNE,
Fernand POTVIN, Jean-Paul ROULEAU.

Secrétaire de la rédaction : Georges ROBITAILLE.

Administrateur: Arthur RIENDEAU.

Rédaction et abonnements:

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal-11. Tél.: 387-2541

Publicité:

Cie des Publications Provinciales Limitée

110, Place Crémazie (Suite 719), Montréal-11. Tél.: 384-6800

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



 *Relations* est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. *Relations* est membre de l'*Audit Bureau of Circulations*. Ses articles sont répertoriés dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU

* NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU *

Vient de paraître

Nouveau Traité de diction française

par Lucie de Vienne

Objet du présent ouvrage :

jeter sur la communication verbale en général — et française en particulier — un faisceau de remarques diverses empruntées à plusieurs domaines connexes :

— la psychologie — l'universalité de la communication verbale — la physiologie et le mécanisme des divers organes qui concourent à l'actuation sonore de la pensée.

Trois parties

- SE FAIRE ENTENDRE ● SE FAIRE COMPRENDRE ● SE FAIRE ÉCOUTER

Une co-édition : PENSÉE MODERNE - PARIS — LIDEC INC. - MONTRÉAL



1083, avenue Van Horne, Outremont, P. Q.—274-6521

* NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU *

NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU * NOUVEAU

Editoriaux

Vendredis sans abstinence

SI PARADOXAL que cela puisse paraître, l'abolition par NN. SS. les Évêques de la Loi de l'abstinence du vendredi doit devenir, si nous entrons dans leur pensée, une avancée dans la pratique de la pénitence et non un recul. Recul il y aurait si nous abandonnions simplement les pratiques qu'après tout nous gardions assez bien, sans répondre à l'attente de l'Église.

L'Église, en effet, par nos évêques, nous invite à un ressourcement profond de notre conception et de notre pratique de la pénitence. Celle-ci bien comprise est une démarche essentielle de notre montée vers Dieu. Mieux qu'aux époques précédentes, nous comprenons que Dieu est Amour et que notre péché, en sa donnée la plus profonde, est méconnaissance de l'amour infini qui nous a prévenus et qui nous appelle. Le Christ est venu nous l'apprendre avant tout par son sacrifice.

Pour nous donner à Dieu, il faut nous arracher à l'égoïsme, à l'orgueil, à la sensualité. C'est là se convertir et faire pénitence de la manière souveraine et indispensable. Pour nous donner à nos frères dans les tâches familiales, professionnelles, culturelles, politiques ou autres, en telle façon que nous y soyons les témoins du Christ, il faut le renoncement, l'oubli de soi, la pénitence. Ces formes de pénitence sont premières, elles sont les meilleures et tiennent à la substance de notre vie chrétienne vécue avec lucidité et amour.

Aussi, l'Église nous presse de prendre en main, comme des adultes, notre vie chrétienne. Nous pouvions croire, avec la loi d'hier et ses pratiques, que nous étions en règle avec les exigences chrétiennes. Souvent nous nous faisons illusion. La vie chrétienne prend toute la vie de l'homme. Il faut aimer Dieu de tout son cœur, de tout son âme, de toutes ses forces. Dans la mesure où nous le comprendrons, nous découvrirons les renoncements qui s'imposent, les pénitences que nous devons accepter. L'exercice de la pénitence sera désormais

avant tout personnel. Elle devrait y gagner en réalisme, en amour, en générosité.

Les anciennes pratiques (prières, aumônes, jeûne), qui toutes dérivent de ce que le Christ est mort sur la croix, le Vendredi saint, demeurent recommandées par l'Église, mais au rythme de l'Esprit, comme des formes éprouvées d'une pénitence à la fois personnelle et communautaire, comme aussi des façons de faire adaptées à l'initiation des enfants au sens de la pénitence et à son exercice progressif. Elles demeurent une façon excellente de préparer les fêtes de la liturgie. Celle-ci, en ses rythmes de marche et de repos, d'humiliation et d'exaltation, symbolise et organise notre montée vers Dieu. Par la pénitence, qui est d'abord conversion personnelle, nous entrons dans ces mystères, nous purifions et qualifions notre don.

Ainsi l'Église nous ramène, jusque dans l'intelligence et la pratique de la pénitence, à une religion d'amour.

Réforme du cardinalat ?

POURQUOI le Pape tarde-t-il à nommer des cardinaux ? Voilà bientôt deux ans qu'aura eu lieu le dernier consistoire. Une réforme du collège des cardinaux serait-elle en cours ? C'est du moins ce qu'annonce *La Settimana (La Semaine)*, hebdomadaire du diocèse de Livourne en Italie :

Ce collège sera désormais composé des présidents des conférences épiscopales qui auront toutes les prérogatives des cardinaux, y compris celle d'élire le pape.

Qu'en est-il ? L'information paraît d'autant plus sérieuse que le diocèse de Livourne a pour évêque Mgr Emilio Guano, une des grandes figures du Concile : il n'a pas jugé bon de couper les ailes à cette conjecture... Bien plus, la *Palestra del Clero*, revue du clergé italien, et *Il Nostro Tempo*, journal du diocèse de Turin, y

allèrent chacun d'un éditorial. Celui du journal de Turin était signé *Homo Novus*, pseudonyme, dit-on couramment, de nul autre que de l'archevêque, Mgr Michele Pellegrino, pour ses commentaires non-officiels.

La nouvelle formule, explique-t-on, aurait l'avantage d'écarter un « dualisme dangereux » entre le synode des évêques et les congrégations romaines, permettant à la collégialité épiscopale, qui a pour centre et pour chef le Souverain Pontife, de s'exercer de manière efficace: réforme du cardinalat et réforme de la curie iraient de pair.

La formule résoudrait également le problème de la représentation universelle au sein du Sacré Collège. Le problème a fort préoccupé les derniers papes. Le nombre des cardinaux italiens et celui des cardinaux européens diminueraient proportionnellement.

De plus, la formule assurerait au Sacré Collège une relève continue et périodique, un sang toujours nouveau, puisque les membres du synode épiscopal ne sont pas nommés à vie, mais pour la seule durée de leur mandat. Ce que *Homo Novus* appelle « le problème épineux » posé par l'âge de nombreux membres du collège des cardinaux trouverait de la sorte une élégante solution.

Anciennement, on désignait du nom de cardinaux les principaux membres du synode de Rome qui, périodiquement, se réunissaient autour du Pape pour l'assister dans le gouvernement de l'Église. Le droit canon (canon 230) continuait à définir les cardinaux comme le « sénat du pontife romain », « ses conseillers principaux et ses coopérateurs dans le gouvernement de l'Église », bien qu'il en fût ainsi surtout des cardinaux de Curie.

Grâce à la facilité et à la rapidité de nos moyens de communication, la réforme dont on parle officiellement permettrait aux évêques du monde entier désignés par leurs pairs de se joindre aux préfets des différentes congrégations romaines et de remplir le rôle dévolu jadis au synode romain. Pourquoi alors ne seraient-ils pas les « cardinaux » ?

La paix parmi nous

ON AURA FAIT, en somme, peu d'écho aux paroles que prononçait le cardinal Léger au cours de l'intronisation de son nouvel auxiliaire, Mgr Norman H. Gallagher. C'est dommage. Simples et directs, ses propos sur la paix entre chrétiens d'une même cité ne manquaient ni d'élévation ni de sagesse pratique.

Montréal n'est pas un diocèse facile, avouait Son Éminence pour commencer, ajoutant presque aussitôt cette saillie:

Il est toujours facile de résoudre les problèmes de guerre et de discorde chez les autres — aussi longtemps qu'on n'y est pas directement impliqué. Vivre en paix avec ceux qui nous sont les plus proches est chose moins aisée.

Il est trop vrai que pour nous la paix est une chose que d'autres nations doivent pratiquer, les Européens entre eux, les Blancs et les Noirs aux États-Unis, les Wallons et les Flamands en Belgique... Nous déplorons les haines séculaires, les racismes, les préjugés. Nous sommes même prodigues de conseils de paix, car il est entendu que nous vivons en paix chez nous, et que s'il nous arrive de recourir à la violence, c'est toujours à bon droit.

Son Éminence en est moins sûre. A quoi bon, dit-il, marcher pour la paix, nous plaindre du comportement des autres, « si nous ne savons pas vivre en paix chez nous » ? Il ne s'agit pas d'oublier béatement les méfaits du racisme blanc ou noir, la tragédie de la guerre au Viet-nam, le joug sous lequel vivent tant de peuples, le danger de la course aux armements. Il s'agit de ne pas se donner aisément bonne conscience.

Le cardinal va plus loin encore. Il n'oublie pas qu'il s'adresse à des chrétiens, à ceux qu'une parenté spirituelle unit dans le Christ. Le trait vibre dans la cible:

Si ceux d'entre nous qui participent aux mêmes sacrements, professent la même foi et vivent dans l'espérance d'une même vocation ne parviennent pas à vivre ensemble dans la justice et la charité, quelle chance y a-t-il qu'on nous écoute.

Oui, quelle chance ?

Grèves, mouvements politiques et violence

DES DÉCLARATIONS ET DES MANIFESTATIONS, ces mois-ci, ont montré que de plus en plus, en certains milieux chez nous, on misait sur la violence comme instrument efficace de revendication sociale ou politique. Le phénomène n'a pas, en ses répercussions, l'acuité de la période des bombes du F. L. Q., heureusement. Il paraît, cependant, d'autant plus grave qu'il utilise, pour s'exprimer, des groupes dignes de respect et qu'il s'insère de plus en plus dans une activité en passe de devenir courante dans notre société économique, la grève.

Que des grévistes et des briseurs de grèves échan- gent quelques coups de poing au cours d'un affrontement occasionnel, que, dans l'excitation de la mêlée, ils brisent quelques vitres de l'usine ne surprendra personne. Sans l'approuver, la chose s'explique.

Le cas paraît bien différent lorsque la violence surgit à l'occasion de manifestations organisées par des groupes autres que les syndicats en cause. Les circonstances se prêtent alors beaucoup plus à la violence. Dans les grèves de La Grenade, à Montréal, et de Ayers, à Lachute, la violence a éclaté quand des groupes politiques ou à préoccupations politiques manifestaient leur appui aux grévistes. Ceux-ci, de même que leurs chefs syndicaux, sont beaucoup plus réalistes, beaucoup plus à même de percevoir les répercussions de tels gestes: l'entreprise, c'est le lieu de leur gagne-pain et

l'employeur, celui avec qui ils devront continuer à travailler, une fois la grève réglée. Les manifestants du dehors risquent d'être plus sensibles aux avantages de la publicité pour leur groupement qu'au bien des travailleurs.

Pour les syndiqués eux-mêmes, la violence peut être grisante. Au lendemain de la grève de Lachute, un employé fort pacifique — il n'avait point participé aux gestes de violence — aurait dit que le plus beau moment de la grève pour lui avait été l'après-midi où on avait lancé des pierres contre la demeure de l'employeur. Cette tentation sera d'autant plus forte que, dans certains cas, la violence pourra paraître efficace. La grève de Lachute s'est réglée après une manifestation violente, quelques jours avant une autre, annoncée, dont plusieurs redoutaient la gravité.

A longue portée, la violence a-t-elle la même efficacité? Le leader noir, Dr Martin Luther King, est catégorique: la non-violence, déclare-t-il, a déjà produit des changements sociaux sans précédent dans l'histoire. D'ailleurs, la violence constitue pratiquement la négation de ce pour quoi on l'emploie: le redressement des injustices. Elle est elle-même l'injustice la plus grave qui soit, puisqu'elle veut atteindre — ou du moins risque d'atteindre — la personne humaine dans son intégrité physique et même dans sa vie. La violence n'est ni humaine, ni chrétienne.

Mais la non-violence n'est pas, devant des situations socialement ou politiquement inacceptables, l'apathie ou la passivité. En face de l'injustice, il faut réagir avec vigueur et, si la chose paraît nécessaire, manifester collectivement sa réaction, d'une manière ferme, répétée, mais toujours pacifique. Et plus encore que les démonstrations extérieures, c'est l'organisation solide et permanente des groupes défavorisés qui s'impose avec urgence. Seule son action attaque le mal à la racine.

Les véritables artisans de la réforme sociale et politique seront, pour reprendre les mots du pasteur King « ceux qui auront le courage de mettre un terme à la souffrance des autres, en acceptant volontairement de souffrir eux-mêmes, plutôt qu'en infligeant de nouvelles souffrances aux autres ».

La crise de l'Action catholique

LA CRISE DE L'ACTION CATHOLIQUE au Canada, qui a eu la manchette des journaux au début de novembre, comportait des aspects pénibles, et d'autres réconfortants. On peut difficilement se défendre d'un certain chagrin en voyant s'affronter, d'une part, la Commission épiscopale de l'Action catholique, parlant

au nom de tous les évêques, et, d'autre part, dirigeants laïcs et aumôniers de divers mouvements, appuyés par d'anciens militants. Par contre, le débat s'est poursuivi dans un ton de dignité. Et les évêques, qui auraient pu maintenir leur décision sans plus, ont préféré établir un comité de liaison chargé d'intensifier le dialogue entre les deux parties.

Nous ne voulons pas ranimer ici le débat, mais simplement poser les problèmes principaux et dégager leur complexité. Trois problèmes paraissent engagés dans la crise actuelle. Les deux premiers ont été abondamment soulignés; on a mentionné moins souvent le troisième.

A. C. générale et A. C. de milieu

Un premier point de tension vient de l'importance relative qu'on veut accorder aux mouvements d'Action catholique générale et aux mouvements d'Action catholique de milieu, qu'on appelait autrefois l'Action catholique spécialisée. Apparemment, les évêques songent à élargir la définition de l'Action catholique pour y inclure de plein droit les mouvements d'action apostolique, généralement organisés sur le plan paroissial.

A première vue, on pourrait s'étonner que des groupements à base paroissiale acquièrent plus d'importance au moment où les cadres paroissiaux semblent éclater, surtout en milieu urbain. D'un autre côté, même si on peut diverger d'opinion sur l'opportunité et l'efficacité de ces mouvements, surtout avant la réforme récente de quelques-uns d'entre eux, il faut reconnaître qu'ils ont, dans notre milieu, des racines probablement plus solides que les mouvements spécialisés. Ceux-ci sont relativement bien organisés aux échelons supérieurs; ils ont toujours eu de la difficulté à s'implanter au niveau local. Leur rôle demeure essentiel, surtout au moment où le groupement professionnel acquiert de plus en plus d'importance; mais il y a place pour un autre type de mouvement qui rejoigne le peuple fidèle autour de son principal noyau d'organisation ecclésiale, l'église paroissiale. L'évolution en ce sens n'est pas propre à notre pays; on la retrouve dans le monde entier.

Organismes diocésains et secrétariats nationaux

Un autre dilemme touche le rôle respectif des organismes diocésains et des secrétariats nationaux. Ici, le problème se pose également pour l'une et l'autre des deux grandes catégories d'Action catholique. C'est une question d'équilibre et d'harmonie entre deux centres d'inspiration et de rayonnement, qui sont également nécessaires, mais dont il ne semble pas facile de déterminer l'importance relative idéale.

Le centre diocésain constitue le premier pôle d'attraction. C'est le plus rapproché des groupes de base, et il jouit du prestige et de l'appui qu'il reçoit

de l'évêque, le pasteur du diocèse. Par contre, pour assurer, dans la province et le pays, l'efficacité et la coordination des activités de chaque mouvement, il semble bien nécessaire que les secrétariats nationaux aient une véritable vigueur, qu'ils soient bien équipés en hommes et en instruments de travail. S'ils sont trop faibles, nous risquons de nous retrouver bientôt avec autant de mouvements différents qu'il y a de diocèses et un ensemble relativement faible.

La nécessité d'une certaine centralisation a pu amener l'hypertrophie de quelques secrétariats nationaux, qui s'appuient avec peine sur des organisations diocésaines parfois squelettiques. La situation inverse serait-elle préférable? Ne peut-on croire que les structures de l'Action catholique reproduiront, jusqu'à un certain point, la tendance que l'on remarque présentement dans les structures de l'Église? L'évêque demeure le pasteur, mais il ne peut diriger et administrer son diocèse sans une référence étroite et constante à la conférence épiscopale, provinciale ou nationale, dont l'importance, jusqu'ici réduite, ira grandissante.

Situation de l'A. C.

Plus profondément encore, il semble bien que la nature même de l'Action catholique soit mise en cause dans le présent affrontement. Quelle est la fonction propre de cette forme particulière de l'apostolat des laïcs? Quelle autorité y garde la Hiérarchie?

Un peu partout dans le monde, des dirigeants d'Action catholique hésitent entre une activité strictement apostolique et une animation chrétienne de l'ordre temporel allant jusqu'à l'engagement politique. Les mouvements français ont traversé cette crise il y a déjà quelques années, et la J. E. C. canadienne a subi une épreuve semblable l'an dernier. Bien que la question n'ait pas été mentionnée, il ne faudrait pas nous surprendre qu'elle constitue une des composantes de l'affrontement actuel. Même si l'animation chrétienne de l'ordre temporel est une forme indispensable de l'apostolat des laïcs — et le décret conciliaire le souligne fortement — l'Action catholique, elle, « poursuit des buts proprement apostoliques » et se définit « une collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique ».

D'ailleurs, cet aspect fondamental de l'orientation des mouvements est inséparable, dans la pratique, du problème d'autorité. Puisqu'il s'agit d'un mouvement de laïcs, il doit être autonome. Par contre, étant une œuvre de collaboration à l'apostolat hiérar-

chique, il ne peut se structurer et s'orienter sans un lien étroit avec la Hiérarchie.

Le décret conciliaire lui-même affirme la nécessité d'un tel lien, mais sans en préciser les modalités.

Le lien nécessaire avec l'autorité ecclésiastique étant assuré, les laïcs ont le droit de fonder des associations, de les diriger et de leur donner un nom...

Les laïcs collaborant... avec la hiérarchie apportent leur expérience et assument leur responsabilité dans la direction de ces organisations,... dans l'élaboration et la poursuite de leur programme d'action...

Ces laïcs... agissent sous la haute direction de la hiérarchie elle-même, qui peut même authentifier cette collaboration par un mandat explicite...

La hiérarchie, organisant l'apostolat de diverses manières, selon les circonstances, unit plus étroitement à sa propre charge apostolique telle forme d'apostolat, tout en sauvegardant la nature propre de chaque partie et leur distinction, laissant, par conséquent, aux laïcs la nécessaire faculté d'agir de leur propre initiative.

A l'occasion du conflit de la J. E. C. française, Mgr Veuillot, dans une conférence de presse célèbre, a distingué, relativement à l'exercice de l'autorité des évêques dans l'Action catholique, la vie ordinaire des mouvements et ce qui touche à la nature de l'apostolat, aux façons de l'exercer.

Un mouvement d'apostolat des laïcs, jeunes ou adultes, agit selon ses lois propres. L'épiscopat le respecte et n'a pas coutume d'intervenir dans la vie ordinaire de ses institutions. Les aumôniers eux-mêmes assistent le mouvement, mais ne se substituent pas aux dirigeants responsables.

Mais... quand il s'agit de la nature de l'apostolat, surtout dans un mouvement d'Action catholique, il est bien normal que les évêques interviennent pour rappeler ce qu'est l'apostolat des laïcs. Sur ce plan, ils sont dans leur rôle.

Dans la crise actuelle, la nature de l'Action catholique est-elle en jeu? Au delà des difficultés d'argent et de personnalités, la manière même d'exercer l'apostolat semble ici en cause. En cette matière, les évêques ont pleine autorité. Ils ont, cependant, voulu consulter et ils veulent maintenant élargir la consultation en établissant un comité provisoire, chargé d'étudier l'ensemble de l'apostolat laïc et de faire rapport en 1967. La composition du comité provisoire a évidemment une importance considérable pour l'orientation de ses travaux. C'est sans doute un des points essentiels auxquels s'arrêtera le comité de liaison et sur lesquels l'épiscopat veut reprendre le dialogue avec les dirigeants mécontents. Quant à la décision finale, si les esprits demeurent divisés, on voit difficilement comment elle n'appartiendrait pas, après l'échange le plus complet possible, à l'épiscopat.

17 novembre 1966.

RELATIONS remercie ses abonnés qui, par des abonnements-cadeaux à l'occasion de Noël, la font connaître.

Les évêques canadiens et la contraception

Quand le Concile fait son entrée au Parlement

LA CONFÉRENCE CATHOLIQUE CANADIENNE, organisme national qui groupe, comme on sait, tous les cardinaux, archevêques et évêques du Canada, a récemment publié, à l'intention des fidèles, un communiqué d'une extrême importance en rapport avec la prise de position de l'épiscopat canadien concernant la modification éventuelle de la législation fédérale sur la contraception. Ce texte, assez bref, s'inspire d'un document beaucoup plus élaboré que les Évêques, pour répondre à la demande qui leur en avait été faite, ont remis au Comité permanent de la Santé nationale et du Bien-Être social de la Chambre des Communes, chargé de préparer la nouvelle législation.

Le Code criminel, en vigueur dans le pays tout entier, par son article 150 prohibe la vente et la distribution des moyens anticonceptionnels et interdit la diffusion de renseignements concernant la contraception. Or un grand nombre de citoyens canadiens considèrent que cet article de loi constitue une violation de leur droit à être renseignés ou à renseigner les autres, suivant leurs convictions personnelles, en vue de l'exercice normal de ce qu'il est convenu d'appeler « la procréation responsable ». Avec le résultat que, pour toutes fins pratiques, la loi, dans sa teneur actuelle, non seulement n'est pas appliquée, mais est considérée par beaucoup comme inapplicable. Afin de la rendre opérante, ne faudrait-il pas lui faire subir des modifications appropriées? A la question posée, les Évêques du Canada répondent qu'ils ne s'opposent pas à certaines modifications projetées; ils estiment qu'il peut même y avoir pour le législateur un devoir de conscience de proposer les modifications désirables; ils vont jusqu'à former le souhait que les laïques catholiques collaborent activement au projet et prennent même l'initiative de proposer tous amendements à la loi que, dans les conditions actuelles, ils jugent conformes au bien commun et à l'ordre public.

Ayant ainsi pris position sur l'essentiel du débat, les Évêques se sentent bien à l'aise pour réclamer que la nouvelle loi comporte des garanties hors desquelles le bien commun, tel qu'ils l'entendent, subirait un détrimement. La première concerne l'avortement, qu'on pourrait être tenté d'assimiler à un simple moyen contraceptif: « Sur ce point — alors qu'il s'agit d'une destruction directe de la vie humaine — nos conclusions seraient bien différentes. » Une seconde garantie porte sur les dispositions concrètes à prendre, advenant l'abrogation pure et simple des mesures prévues par l'article 150, pour continuer à « protéger la jeunesse, et le public en général, contre les dangers et les

conséquences d'une publicité inconsidérée, de l'étalage ou de la vente sans contrôle des moyens anticonceptionnels ». La troisième garantie concerne le respect intégral de la liberté personnelle et des droits de la famille au cas où, dans le sillage de la législation nouvelle, le gouvernement organiserait des programmes de régulation des naissances à l'intention de certaines catégories de citoyens:

Autant l'État a le devoir de s'intéresser à la santé, à l'éducation et à la pauvreté en tant que problèmes sociaux, autant il abuserait de son pouvoir s'il voulait dicter aux parents le nombre d'enfants qu'ils devraient avoir, en leur enseignant quelles méthodes employer à cette fin. Ce sont là des prérogatives propres aux parents.

Nonobstant ces réserves, la déclaration des Évêques est nettement d'essence positive et manifeste, sur « un sujet de première importance tant pour l'Église que pour l'ensemble de la société », une ouverture d'esprit, une volonté de présence au monde et à la réalité canadienne qui marquent chez nous, dans les rapports entre l'Église et l'État, un tournant décisif.

**Le législateur chrétien
n'a plus qu'à se demander
si la loi est conforme
aux exigences du bien commun**

Dans l'esprit des Évêques, la portée de la présente intervention dépasse assurément de très loin l'objet précis qui l'a fait naître. Par delà le projet de refonte de l'article 150 du Code criminel, et à son occasion, il est clair que la Conférence a voulu faire connaître, une fois pour toutes, la pensée et l'attitude actuelles de l'Église concernant « la responsabilité du législateur, en général, et du législateur chrétien, en particulier, en face de toute question controversée d'ordre moral ».

Le législateur « fidèle à son Église » est-il toujours tenu de voter en faveur de lois qui consacrent ce que l'Église approuve, qui prohibent ce que l'Église condamne? Ou encore, est-il toujours tenu, en vertu de son appartenance religieuse, de s'opposer aux lois qui autorisent ce qu'il sait

que la morale réprouve? Non, répondent les Évêques. Au moment où le législateur chrétien prend ses décisions, il agit en tant qu'homme public et citoyen d'un pays, et non pas en tant que membre d'un corps religieux et fidèle d'une Église. « La norme de son action de législateur n'est pas en premier lieu le bien d'un groupe religieux, mais le bien de l'ensemble de la société. » Certes, les valeurs religieuses et morales que l'Église a mission de promouvoir et de défendre ont une grande importance pour le bon gouvernement d'un pays, et l'on trouvera normal que, chrétien, le législateur y soit, en règle générale, fort sensible, — plus sensible, en tout cas, que celui dont la conscience n'a pas été formée à la même école. N'empêche que, pour l'un comme pour l'autre, la norme de référence, en matière légale, reste toujours le bien commun, considéré dans sa totalité. En sorte que, dans certains cas — comme celui de la contraception — le législateur chrétien pourra, à bon droit, juger bon que la loi, sur laquelle il est appelé à se prononcer en tant qu'homme public, ne coïncide pas exactement avec les critères de moralité d'après lesquels, en tant que chrétien, il continue de se sentir obligé, en conscience, de régler sa conduite privée.

Tout les actes mauvais, en effet, n'ont pas à être prohibés par une loi civile. Seuls les actes mauvais qui peuvent nuire d'une façon notable au bien commun relèvent à juste titre... des lois criminelles de la communauté politique... Il doit y avoir toujours une juste proportion entre le tort réel accompli et les moyens auxquels on veut recourir pour le combattre. Si les dommages au bien commun sont proportionnellement légers — comme dans certains cas d'inconduites privées et dissimulées — il n'est pas nécessaire que l'autorité publique multiplie à outrance les dispositions législatives et tente de tout prohiber dans le détail. Cette multiplication des mesures pénales, trop souvent inefficace, desservirait d'ailleurs, à sa manière, le bien commun lui-même.

Face à un projet de loi qui a, comme c'est souvent le cas, des implications d'ordre moral et religieux, le législateur chrétien n'aura donc plus à se demander si la loi soumise à son examen recoupe en tout point ou respecte en substance les normes de moralité en vigueur dans l'Église, mais simplement si elle est apte à servir le bien commun. En pratique, vu les liens étroits qui existent entre le bien réel des personnes, que la morale cherche à promouvoir, et le bien de la communauté, qui fait l'objet de la législation, il serait bien étonnant que la loi chrétienne et la loi humaine fussent, régulièrement ou même souvent, en complet désaccord. Cependant, quand il s'agit de lois prohibitives, qui restreignent la liberté individuelle, il arrive que le bien-fondé de certaines interdictions n'apparaisse pas aussi clairement à tout le monde. Le législateur, chrétien ou non, doit tenir compte de cette diversité des consciences de manière à imposer le moins possible du dehors, par la loi, à l'ensemble des citoyens ce qu'un grand nombre peut-être n'acceptent pas du dedans.

Dans le but d'orienter sa décision et de justifier, du même coup, celle qu'ils ont eux-même rendue à propos de l'article 150, les Évêques proposent la règle suivante, qui s'inspire des principes de la morale traditionnelle. Pour faire d'un acte moralement coupable une infraction légale ou criminelle, punissable aux termes de la loi, il faut 1^o que l'acte mauvais nuise vraiment au bien commun; 2^o que la loi prohibant cet acte mauvais soit applicable dans la pratique; 3^o que la loi soit équitable dans ses exigences, c'est-à-dire qu'elle ne favorise pas un groupe au détriment de

l'autre; 4^o qu'elle ne risque pas d'engendrer des maux encore plus grands que ceux qu'elle entend supprimer.

Cette règle est valable pour tous les temps et pour tous les lieux. Dans les chrétientés d'ancien style, où communauté ecclésiale et communauté politique se recouvrent l'une l'autre, la morale et la loi sont si étroitement liées et accordées, dans l'opinion et dans les faits, que tout acte immoral, d'un consentement unanime, est automatiquement considéré comme préjudiciable au bien commun. Les quatre conditions requises par les Évêques pour intégrer la morale à la loi sont, pour ainsi dire, toujours remplies. Il n'en va pas de même dans nos sociétés pluralistes. D'un groupe à l'autre, l'échelle des valeurs et les canons de la moralité se modifient. Ce qui est accepté par les uns est rejeté par les autres. À telle enseigne que le législateur, dans l'intérêt public, doit rechercher, entre tant d'opinions divergentes, une sorte de commun dénominateur autour duquel une certaine unanimité, nécessaire à l'observance de la loi, a quelque chance de se recréer. L'Église canadienne, par la bouche des Évêques, reconnaît cette situation, elle l'accepte, elle s'y adapte. Sans renoncer à former, seule, la conscience de ses membres, elle ne veut pas imposer, par le truchement de la loi, à ceux qui lui refusent leur allégeance, un fardeau que, en toute loyauté, ils ne se croient pas tenus de porter. Ce faisant, elle entre officiellement dans les vues du récent Concile et, mettant à profit « l'opportunité » qui lui en est fournie, elle les présente au Parlement.

**Toute action posée par le chrétien
en matière politique
ne relève que
de sa conscience de citoyen**

Le Concile Vatican II a ouvert, notamment dans la « Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps », des perspectives nouvelles sur les rapports de l'Église et de l'État et, plus particulièrement, sur le rôle du chrétien dans la communauté politique. À ces textes, le document épiscopal fait de larges emprunts.

Cette Constitution part d'une vérité simple et évidente: à savoir que les mêmes personnes sont membres à la fois de la communauté religieuse, c'est-à-dire de l'Église, et de la communauté politique. La communauté politique et l'Église sont toutes deux « au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes ». L'idéal est donc qu'elles recherchent, pour le bien de tous, « une saine coopération, en tenant compte des circonstances de temps et de lieu ».

La communauté politique, dit la Constitution pastorale, « existe pour le bien commun: elle trouve en lui sa pleine justification et sa signification, et c'est de lui qu'elle tire l'origine de son droit propre ». Quant à l'Église, elle « peut porter un jugement moral, même en des matières qui touchent le domaine politique, quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent ». Mais il est clair que son rôle et sa compétence ne se confondent pas avec ceux de la communauté politique, et les chrétiens doivent s'en souvenir afin de toujours bien distinguer

« entre les actions qu'ils posent en leur nom propre, comme citoyens, isolément ou en groupe, et les actions qu'ils mènent au nom de l'Église, en union avec leurs pasteurs ». Ils doivent agir, évidemment, suivant les dictées de leur conscience de chrétiens, « car aucune activité humaine, même dans les choses temporelles, ne peut être soustraite à l'autorité de Dieu ». Mais il n'en reste pas moins que toute action qu'ils posent et toute décision qu'ils prennent, en matière politique, ne relèvent que d'eux, en tant que citoyens, préoccupés du bien commun, et non pas en tant que membres de l'Église, soucieux de l'avancement du Royaume de Dieu.

De même, le législateur chrétien a une conscience et, dans le meilleur des cas, une conscience chrétienne, éclairée et formée par l'Évangile et par l'Église. Mais cette conscience chrétienne est *sa propre* conscience et, au moment de la décision, c'est à elle, et non point à l'autorité de l'Église, que les Évêques l'invitent à s'en remettre.

Il incombe toujours aux seuls législateurs de trouver les moyens concrets d'intégrer leurs convictions dans les situations souvent complexes de la vie courante. Ils ne doivent pas attendre passivement que l'Église vienne à leur rescousse, à ce point de vue; mais doivent au contraire — en collaboration avec tous leurs collègues — rechercher les moyens efficaces de promouvoir le bien commun, notamment par l'élaboration et la promulgation de lois sages et justes.

Les interventions de l'Église dans l'ordre temporel ne tiendront compte que du bien public

En donnant, de propos délibéré, à leur intervention une base doctrinale très large, en la situant, en termes exprès, dans le prolongement du dernier Concile, les Évêques canadiens marquent clairement l'intention qu'elle fasse époque dans l'histoire des rapports entre l'Église et l'État au Canada. Elle le fera. Non seulement parce qu'elle fixe, à l'usage du législateur catholique, des règles de pensée et de comportement qui respectent entièrement son autonomie dans le domaine qui lui est propre, mais parce qu'elle définit, en même temps, le style futur des interventions officielles de l'Église dans l'ordre politique. Chaque fois qu'on lui demandera ou que, spontanément, elle décidera de se prononcer sur des questions qui, telle la contraception, touchent à la fois aux intérêts temporels et aux intérêts spirituels du peuple canadien, elle le fera — on en a désormais l'assurance — en tenant compte uniquement du bien commun et non pas pour faire triompher ses vues particulières qui, en certaines matières controversées, peuvent ne pas coïncider avec celles d'autres groupes religieux ou même avec celles de la majorité des Canadiens.

L'Église, bien entendu, a une conception du bien moral des personnes qui ne peut manquer d'influencer profondément sa conception du bien public. C'est pourquoi, on l'a vu, elle marque d'avance son opposition radicale à toute législation visant à favoriser l'avortement. Elle s'opposerait

avec la même énergie, c'est trop clair, aux lois qui pourraient être proposées en faveur de l'euthanasie, de la stérilisation eugénique, etc. Cependant, elle ne le ferait pas au nom de la morale catholique en tant que telle, mais au nom de la morale tout court, au nom de la dignité de la personne humaine, c'est-à-dire, encore un coup, au nom du bien commun qu'elle a parfaitement le droit, au même titre que n'importe quel groupe de citoyens, de concevoir et de défendre conformément à ses vues propres.

Quant aux catholiques eux-mêmes, auxquels les Évêques viennent de faire part de leur décision, ils doivent apprendre pareillement à distinguer entre la loi civile et la loi morale. Qu'un député, par exemple, se prononce pour ou contre l'abrogation de l'article 150 du Code criminel, ses commettants catholiques auront le droit de l'en louer ou de l'en blâmer à titre de citoyens, mais non pas, directement, à titre de chrétiens. Pour être, précisément, fidèles à leur Église, pour entrer avec elle dans l'esprit et les intentions du Concile, ils s'en remettront, ici comme en toute matière temporelle, à leur conscience « éclairée et formée », au jugement personnel qu'ils portent sur les exigences du bien commun, telles que l'expérience, la réflexion — la foi aussi, évidemment — les amènent à les concevoir, et non pas forcément telles que leurs « pasteurs » ont cru, ou auraient cru bon de les formuler. Pour parler bref, la question de la diffusion des moyens contraceptifs et des renseignements qui les concernent — comme toute question semblable qui pourrait être soulevée devant la législature — doit être traitée comme une question légale, à juger en fonction du bien commun de la société politique, et non pas comme une question morale, à juger d'après les critères du bien et du mal établis, en vue des personnes, par la tradition et l'autorité de l'Église.

Il restera sans doute très difficile, face à une législation donnée, de déterminer avec certitude que les conditions sont remplies pour que le législateur chrétien se sente libre de faire abstraction, en ses options, de la morale chrétienne au bénéfice du bien commun et de la paix publique. Très difficile aussi, pour chaque chrétien en particulier, de discerner jusqu'où il aura ou n'aura pas le droit, en conscience, de profiter des libertés que la loi, éventuellement, pourra lui octroyer. Les Évêques ont bien dit que « les actes mauvais » — et la contraception en est un — sont « interdits par la loi de Dieu » et que « celui qui les commet devra toujours répondre de leur transgression devant Dieu ». Mais le médecin, le pharmacien, le conférencier, le publiciste qui, à l'abri de la loi, distribueraient à la ronde les instruments ou les renseignements visant à prévenir la conception commettraient-ils eux aussi une faute morale? A quelles conditions en seraient-ils jugés exempts?

Les Évêques, évidemment, dans un document destiné au Parlement, n'avaient pas à répondre d'avance à ces questions, ni à bien d'autres que la vie politique elle-même, au fil des travaux et des jours, ne manquera pas de poser, dans l'Église, tant aux hommes publics qu'aux personnes privées. Peut-être le feront-ils, à l'intention des fidèles, quand les temps seront mûrs ou que les circonstances le requerront. En attendant, comme à l'accoutumée, la parole est — et restera sans doute longtemps — aux moralistes de métier à qui, le cas échéant, nous aimerions bien emprunter un peu de feu pour éclairer notre lanterne.

La Confédération : pacte ou loi? *

La question n'est pas purement académique. Elle soulève tout le problème canadien: entre les deux principales nationalités, les rapports seront-ils ceux de la majorité à la minorité ou des rapports d'associés égaux?

La constitution canadienne...

P ARVENU au terme d'une longue enquête sur la question du Pacte fédératif, que peut-on conclure sinon que l'accord est loin d'être fait sur les origines, le caractère et le sens profond de la Confédération canadienne? Au cours de nos recherches, nous avons recueilli le témoignage d'hommes intelligents, cultivés et de bonne foi, le témoignage d'historiens, de juristes, de politiciens et de philosophes, les uns soutenant, les autres dénonçant la théorie du Pacte fédératif. Comment le lecteur, surtout s'il est profane ou peu versé en la matière, ne se sentirait-il pas dérouté et perplexe? Et cependant, ainsi sont les faits et il ne servirait à rien d'en cacher l'existence et d'en minimiser la gravité.

C'est que la théorie du Pacte est intimement liée à la situation constitutionnelle canadienne, laquelle, à son tour, ne fait que refléter les données historiques et sociologiques du Problème canadien. Si le Canada était un fait simple, dans son histoire comme dans sa population, sa situation constitutionnelle serait autre et il est fort probable que la théorie du Pacte serait demeurée une question purement académique. Mais le Canada est un phénomène extrêmement complexe, qu'il n'est pas facile de saisir dans sa totalité. En la matière qui nous occupe présentement, par exemple, il est un triple aspect de la constitution canadienne dont il faut nécessairement tenir compte si l'on veut comprendre quelque chose à la théorie du Pacte fédératif, et c'est qu'on a affaire à une constitution qui est: 1) *coloniale* dans ses origines, 2) *incomplète* dans ses dispositions et 3) *complexe* dans son principe de base. Pourquoi en est-il ainsi? La principale raison en est que notre Constitution ne fait que refléter en elle-même l'évolution historique et la composition sociologique du peuple canadien.

* Le présent article forme la conclusion et le dernier chapitre (sous le titre: « La théorie du Pacte, la Constitution et le Problème canadien ») d'un volume qui vient de paraître dans une nouvelle édition, entièrement refondue et mise à jour, *Dossier sur le Pacte fédératif de 1867. La Confédération : pacte ou loi?* Montréal, Les Éditions Belarmin, 1966, 264 pp.

...est coloniale dans ses origines

Au moment de la Confédération, les provinces britanniques qui allaient s'unir, bien qu'ayant dépassé le stade de simples colonies, n'en demeuraient pas moins encore sous la tutelle de l'Angleterre. La conséquence en a été qu'elles ont dû faire sanctionner et légaliser par le Parlement impérial le pacte constitutionnel qu'elles venaient de conclure entre elles. Un exemple, qui n'est pas si lointain, nous aidera à comprendre la situation d'alors. En 1949, Terre-Neuve et le Canada ont conclu un « pacte d'union » entre eux; mais pour que ce pacte ait pleine valeur juridique et internationale, il a fallu que Londres intervînt encore une fois pour amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le pacte était bien là, reconnu officiellement par les deux parties en cause; mais, étant donné la situation de Terre-Neuve, l'intervention de Londres était nécessaire pour lui conférer son caractère légal, bref pour qu'il devînt loi.

Ainsi en est-il du Pacte fédératif de 1864-1867. Les provinces britanniques l'ont préparé et conclu dans les conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres, mais il a fallu ensuite la sanction du Parlement impérial pour le transformer en loi. Du fait de son origine *coloniale*, notre Constitution ne peut donc reposer uniquement sur un pacte, puisqu'il a fallu recourir à une autorité plus haute pour lui conférer pleine valeur juridique. Mais il ne s'ensuit pas que le pacte n'a jamais existé et que les provinces n'ont pas déterminé elles-mêmes la substance tant du pacte que de la loi.

Que si l'on objecte que le pacte, une fois légalisé, a disparu et que seule demeure la loi, la réponse est qu'en principe on a raison et que les choses auraient dû se passer ainsi; en pratique, cependant, nous sommes en face d'une situation différente, née du fait que la constitution canadienne souffre d'une grave lacune, tout à fait propre: elle ne possède pas de formule permettant de la modifier en cas de besoin.

...incomplète dans ses dispositions

Que notre Constitution ait été coloniale dans ses origines, cela serait un moindre mal si elle comportait en elle-même sa propre formule d'amendement. Malheureusement il n'en est pas ainsi et, chaque fois qu'il a fallu la modifier, on a dû recourir aux bons services de l'auteur de la loi, c'est-à-dire du Parlement britannique. Mais, puisque la loi elle-même est incomplète, puisque, au dire même du Conseil privé, elle donne effet à un pacte interprovincial, ne faut-il pas alors qu'au Canada soient au moins consultés, sur les modifications à y apporter, les auteurs du Pacte originel, c'est-à-dire les provinces, spécialement celles qui l'ont conclu de 1864-1867?

A cette question, on a donné, tant en théorie qu'en pratique, les réponses les plus diverses, voire les plus contraires. Dans les premiers temps, le Parlement central a pris volontiers sur lui de parler au nom du Canada et de toutes ses parties, puis il a assoupli son attitude et reconnu que d'autres pouvaient avoir leur mot à dire dans les changements

constitutionnels, notamment en 1907, 1930-1931, et 1940. A partir de cette dernière date, il s'est de nouveau durci et a adopté la position que les provinces ne seraient consultées que lorsqu'il s'agirait de leurs pouvoirs, droits, privilèges et intérêts, position qu'il a réussi à rendre constitutionnelle par l'amendement de 1949. Les provinces ont été ainsi mises devant le fait accompli et l'interprétation de leurs pouvoirs, droits, privilèges et intérêts est désormais confiée à des organismes purement fédéraux.

C'était pour éviter qu'on en vînt là que s'était développée depuis la Confédération la théorie du Pacte fédératif. L'exemple venait de loin et de haut. Tous les orateurs gouvernementaux, lors des débats parlementaires sur la Confédération, en 1865, avaient affirmé l'existence d'un pacte entre les provinces et fortement insisté pour le faire adopter sans aucun changement, et cela pour éviter que tout fût à recommencer. De même, on avait présenté au Parlement britannique le projet de loi comme un traité et un pacte, auquel il fallait se garder de toucher, car les provinces britanniques de l'Amérique du Nord y avaient consenti et, si l'on modifiait ce pacte, il faudrait de nouveau les consulter et les y faire consentir.

Partant de ce double fait, de ce double exemple des Parlements canadien et britannique, on a vite conclu que, pour modifier à l'avenir l'Acte de 1867, il fallait aussi consulter les provinces, voire demander et recevoir leur consentement. Les provinces n'étaient-elles pas des corps politiques souverains à l'égard de l'État central et les pouvoirs que celui-ci possédait maintenant, n'étaient-ce pas elles qui les possédaient auparavant et les lui avaient cédés? Peu importe que ce transfert ne se soit accompli qu'indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Parlement impérial, les provinces ne demeuraient-elles pas à l'origine de tout, la cause de tout? Soutenue en Ontario par Oliver Mowat, élaborée au Québec par les juges Langelier et Mignault et proclamée par Honoré Mercier, la théorie du Pacte fédératif ne tarda pas à s'identifier à la cause de l'autonomie provinciale et à apparaître comme l'une des meilleures sauvegardes de cette autonomie en matière de modifications constitutionnelles.

Jusqu'en 1930, la théorie fut admise, au moins en paroles et sur le papier; puis les attaques succédèrent aux attaques, en paroles et sur le papier d'abord, ensuite dans les faits. Le terrain ayant été suffisamment préparé, le gouvernement fédéral pouvait la mettre complètement de côté, voire la ridiculiser, lors des amendements constitutionnels de 1943, 1946 et 1949. La théorie du Pacte, déclaraient alors les gouvernements, est trop vague et trop radicale: pour chaque virgule qu'on déplacerait dans la Constitution, il faudrait consulter les provinces et obtenir leur consentement. Les défenseurs de la théorie avaient beau répondre en désignant les principaux articles de la Constitution qui formaient la substance même du pacte, du traité, Ottawa refusait alors de les écouter et se cantonnait dans une attitude strictement juridique. Étant le plus fort, il eut gain de cause et la théorie du pacte entre les provinces reçut son coup de grâce. Beaucoup crurent alors qu'elle ne s'en relèverait jamais: c'était oublier la troisième caractéristique de la constitution canadienne, sa *complexité* à l'image même du peuple canadien, le fait qu'elle unit non seulement des provinces, mais des nationalités.

...et complexe dans son principe de base

Le principe de base de la constitution canadienne est le principe fédératif. Que le Canada soit une fédération de dix provinces autonomes, tout le monde — ou presque — l'admet. Qu'il soit aussi une fédération de deux nationalités, voilà ce que certains ont plus de difficulté à reconnaître, surtout quand il s'agit de poser des gestes concrets et pratiques en ce sens. Et pourtant, ne manquent pas les déclarations affirmant l'existence de cette fédération fondée sur un pacte entre les deux nationalités.

C'est George Brown qui déclare qu'un pacte a été conclu entre le Haut et le Bas-Canada et que, dans tout projet de fédération, il faut consulter les vues des Canadiens français, car, sans leur accord, il n'y a rien à faire. C'est John Macdonald qui répond aux partisans de l'union législative qu'un tel système est impraticable, vu l'opposition du Bas-Canada. C'est lord Carnarvon qui expose au Parlement britannique la situation et les exigences des Canadiens français et qui conclut son exposé en disant: « C'est à ces conditions que le Bas-Canada consent à entrer dans cette confédération. » C'est l'article 133 de la Constitution qui garantit l'égalité des langues, selon la promesse faite par le même Macdonald: « Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la confédération, et que son usage, tel qu'il existe aujourd'hui, fût garanti par l'Acte impérial. » C'est, quelques décennies plus tard, le premier ministre John Diefenbaker qui déclare à la Chambre des communes d'Ottawa que « la Confédération est le résultat de l'association d'anglophones et de francophones » et que la « reconnaissance des deux cultures et des langues française et anglaise constitue le fondement même de la Confédération ». C'est un autre premier ministre, Lester Pearson, qui voit dans la Confédération « une entente pour arriver à un règlement entre les deux races fondatrices du Canada, sur la base d'une association acceptable entre égaux », et qui n'hésite pas à donner, à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, pour principal mandat de « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ».

La théorie du Pacte fédératif...

D'où vient qu'après toutes ces belles déclarations, on en soit encore à discuter de l'existence et de la portée du pacte entre les deux nationalités? La faute principale en est, d'une part, au manque de clarté et de force des textes constitutionnels formulant les exigences du pacte, et, d'autre part, au fait que la majorité n'a jamais sérieusement et pleinement accepté de réaliser dans la pratique les conditions d'une véritable association entre les nationalités, du moins hors de la province de Québec. Le résultat de cette double lacune a été qu'aux yeux des Canadiens français du Québec le gouvernement fédéral est apparu de plus en plus dominé par une nationalité et le gouvernement québécois comme le seul défenseur et promoteur de leurs intérêts nationaux. En bref, il en est résulté que le nationalisme s'est installé à Ottawa aussi bien qu'à Québec.

Instruits par l'expérience, les Canadiens français du Québec ont ramassé ce qui restait de la théorie du Pacte et, maintenant, ils ont tendance à identifier leur province à leur nationalité, voire à leur nation. Ils veulent que l'association se fasse, non seulement entre les provinces, mais entre les nationalités et que l'*equal partnership*, dont on leur a tellement parlé, s'applique désormais au Québec, quand il s'agira soit de modifier l'actuelle constitution canadienne, soit d'en rédiger une nouvelle. En donnant « le coup de grâce » à la théorie du pacte entre les provinces, le gouvernement central, en 1949, n'a fait que mettre à nu et à vif le pacte entre les nationalités, et maintenant le voici acculé au pied du mur: il lui faut appliquer ce pacte, car s'il lui donne aussi « le coup de grâce », au-delà comme au-dessous il n'y a plus rien, sinon la rupture...

...engage l'essentiel du problème canadien

Loin donc d'être désuète, dépassée et agonisante, la théorie du Pacte fédératif est plus que jamais vivante et engage l'essentiel du Problème canadien. Qu'on relise, à ce sujet, le discours présidentiel de l'historien Stanley en 1956. L'entente anglo-française, disait-il alors, est considérée par plusieurs comme « une convention de notre Constitution » et, aux yeux des Canadiens français, le Pacte « est la garantie constitutionnelle de leur survivance ». Mais, s'il en est ainsi, ajoutait-il, si les deux « races » sont égales, si elles sont associées dans l'égalité, comment l'une d'entre elles pourrait-elle se permettre de modifier les clauses de l'association contre le gré de l'autre ?

Ainsi pensent les Canadiens français. Si la Confédération n'est qu'une loi, alors la majorité peut modifier cette loi à sa fantaisie; mais si la Confédération est aussi un pacte, en même temps qu'une association entre les deux principales nationalités de l'époque, comment l'une des parties au pacte, l'une des associées, pourrait-elle prendre sur elle de modifier ce pacte sans le consentement, voire contre le gré de l'autre ?

Comme l'écrivait Jean-Charles Falardeau, même si cette interprétation de la Confédération en tant que pacte étonne le Canadien de langue anglaise, le fait sociologique et historique est là: les Canadiens français ont donné à la Constitution canadienne cette signification et celle-ci « persistera comme l'un des éléments les plus tenaces de la définition que le Canadien français donne de l'histoire de son Canada ».

...et pose la question capitale

C'est encore une fois, que la théorie du Pacte engage l'essentiel du Problème canadien et pose la question capitale: quels rapports existent et doivent exister entre les deux principales nationalités du pays? des rapports de majorité à minorité — c'est à quoi aboutit la théorie de la loi pure et simple — ou des rapports d'associés égaux dans une même œuvre politique à accomplir, comme l'exige la théorie du Pacte ?

De la réponse qu'on donne à cette question dépend l'avenir du Canada, du Canada français et du Québec.

Ruineuse contagion

NE RÉUSSIRA-T-ON PAS à guérir la maladie répandue par trop de chroniqueurs de la presse et des ondes, dont l'influence sur notre langue peut causer d'autant plus de dégâts qu'elle s'exerce à longueur d'année, plusieurs fois par jour, et qu'elle obtient nécessairement une attention continuelle? On ne me convaincra jamais que l'esprit incline spontanément à dire « au tout début » et « à la toute fin ». Il faut d'abord avoir entendu pareille incorrection ou l'avoir lue quelque part pour imaginer qu'on ait licence d'en user innocemment soi-même. Voilà bien trois ou quatre fois que j'essaie d'expliquer pourquoi on a affaire, dans ce cas, à une monstruosité linguistique; elle poursuit cependant son invasion dans notre milieu; elle a même pénétré dans des enceintes dédiées à la science la plus haute, où elle grince comme un écho de barbarie. Remerciant un professeur invité qui, après une causerie d'adieu, retournait dans son pays, le représentant d'une faculté universitaire pria le savant étranger, « à la toute veille » de son départ, d'agréer l'assurance... et le reste. *Tout à la veille* de quitter la salle, l'auditoire aurait dû frémir et sursauter.

Si les explications fondées sur la syntaxe n'impressionnent pas le lecteur paresseux ou distrait, des comparaisons et des exemples l'aideront peut-être mieux à saisir le ridicule de la faute que nous pourchassons. Écrieriez-vous « au tout bord » de la rivière ou de la table? Non, mais *tout au bord*, qu'il s'agisse du lac, du trottoir ou du parc. Avez-vous ouï dire « à leur toute aise »? Jamais, sans doute, mais souvent *tout à leur aise*. J'ai rencontré, dans mes lectures, vous aussi probablement: *tout à l'inverse*, mais non pas... l'inverse. Car comment imiter ici l'erreur qui nous agace? Risquera-t-on « à la toute inverse »? Préférez-vous « au tout inverse »? Dans cet exemple, la sottise apparaît égale au masculin et au féminin.

Proposerons-nous d'autres spécimens? On admire le médecin qui, *tout au cours*, ou *tout au long* de sa carrière professionnelle, a progressé *tout à la fois* en compétence et en sympathie humaine. Le félicitez-vous d'avoir ainsi, « au tout cours », ou « au tout long » de sa vie, bien servi « à la toute fois » ses clients et sa patrie? Sa Majesté la Langue française vous condamnerait pour outrage ou trahison. Riposterez-vous en prétendant que vous refusez d'agir « au tout rebours » d'une mode irrésistible? Vous ressembleriez aux poissons morts qu'emporte le flot; les poissons vivants, eux, nagent *tout au rebours* du courant et manifestent par là leur vitalité. Et puis, quand vous allez faire du ski dans les Laurentides, prenez-vous le monte-pente « au tout bas » de la côte? A cette question, le sportif le plus ignorant ne répondrait pas: « Au tout contraire », mais instinctivement et justement: « *Tout au contraire*, j'emprunte le monte-pente *tout au bas* de la montagne. » La descente terminée, éprouverez-vous satisfaction d'avoir dévalé sans chute et de vous retrouver sur vos deux jambes « au tout bout » de la piste? Non, mais *tout au bout* du sentier, vos amis vous accueilleront avec fierté.

Aura-t-on compris, enfin? Peu importe que nous lisions dans l'édition française d'une revue internationale, dont trop d'articles nous arrivent fort bien pensés mais fort mal traduits, les rengaines dénoncées plus haut (dès « le tout abord », à « la toute approche »), n'hésitons pas à déclarer qu'on y massacre notre langue. Constatons la même écorchure quand un perroquet nous blesse l'oreille en répétant « au tout début » et « à la toute fin ». Bref, portons remède sans délai à cette ruineuse contagion.

J. D'ANJOU.

Le boycottage des marchés

Emile BOUVIER, S. J.

DEVANT LA HAUSSE DES PRIX qui s'accroît depuis septembre dernier au Canada et aux États-Unis, les consommatrices organisent des manifestations populaires en vue de boycotter les magasins à chaîne et même de les encercler par un piquetage massif. L'Association des Consommateurs du Canada, la Fédération des Consommatrices du Québec, l'U. C. C., la C. S. N., la F. T. Q. emboîtent le pas afin d'amener les pouvoirs publics à freiner cette hausse qui frappe surtout les petits salariés. Cette réaction de consommatrices indignées peut remuer l'opinion publique dans une certaine mesure et pour un certain temps; en fait, peut-elle résoudre le problème?

Tous se rendent compte qu'on ne peut boycotter longtemps une partie considérable du marché des denrées alimentaires. Aussi serait-il sage d'envisager la question sous plusieurs aspects. Sans entrer dans des considérations d'ordre technique, nous essaierons d'en analyser certaines causes et de suggérer quelques solutions.

I — LES FAITS

Les ménagères au Québec dans cette lutte massive ne sont pas victimes de leur imagination: de semaine en semaine, elles constatent que les prix montent. Donnons en tableau quelques exemples, en comparant les prix de septembre 1966 à ceux de 1965.

Prix des denrées alimentaires en 1965 et en 1966		
Denrées	sept. 1965	sept. 1966
Fromage canadien (la livre).....	0.71	0.77
Foie de porc (la livre).....	0.43	0.49
Poulet (la livre).....	0.49	0.55
Bœuf haché (la livre).....	0.53	0.59
Saucisse (la livre).....	0.63	0.69
Saumon » ».....	0.73	0.77
Jambon » ».....	0.83	0.87
Crème (le demiard).....	0.39	0.43
Pommes pour la cuisson (5 livres).....	0.39	0.49
Beurre.....	0.62	0.68
Margarine (deux livres).....	0.59	0.69
Œufs (la douzaine).....	0.49	0.72

Ainsi le panier alimentaire qui coûtait, en janvier 1964, \$31.67 s'élevait à \$33.37, en septembre 1965, et à \$35.77, en septembre 1966, ce qui fait une augmentation de 7.2% par rapport au prix de janvier 1964. Dans un autre domaine, un billet de chemin de fer Montréal-Sherbrooke en 1964 coûtait \$3.80, en 1965 \$4.05; il coûte en 1966 \$5.35. Un repas ordinaire dans un restaurant qui coûtait \$1.85 en 1964 aujourd'hui coûte \$2.25, et l'on pourrait allonger cette liste déjà longue.

Il n'est pas un secteur économique qui ne soit touché: logement, voiture, électricité, téléphone, assurances, vêtements, chauffage, éducation, taxes, récréations, frais médicaux et médicaments. Et si le père de famille a six, sept, huit enfants, son salaire et ses allocations familiales sont vite

mangés par cette hausse vertigineuse des prix. D'un revenu de \$2,500, il doit attribuer entre 55 et 60% à la nourriture et au vêtement et, d'un revenu de \$3,500, entre 45 et 50%. Ce pourcentage augmente à mesure qu'augmente l'indice des prix.

II — LES CAUSES

A quoi attribuer cette spirale des prix? A la manipulation des prix, au décalage injustifiable entre le prix de détail et le prix de revient, aux profits exagérés des magasins à chaîne, au phénomène général de l'inflation? Examinons brièvement ces hypothèses.

La manipulation des prix

Si on demande aux vendeurs pourquoi leurs prix montent, ils répondent invariablement: « C'est la loi de l'offre et de la demande! » Cette réponse ne cadre guère avec la réalité, car qui fait l'offre et qui représente la demande? Quel est le produit dans les étalages qui ne porte l'étiquette du prix ou d'un lettrage connu du vendeur?

Actuellement, presque tous les prix dans l'économie moderne — sauf quelques rares prix agricoles — sont fixés par des autorités patronales, qu'il s'agisse de la production en masse des automobiles ou des marchandises de la plus petite boutique.

Plus de 90% des prix qui figurent à l'indice des prix de gros et de détail viennent d'un marché où les prix sont fixés, « administrés ». Les prix au restaurant et chez le coiffeur, les salaires, les prix de l'acier, des automobiles, des appareils de télévision, des radios, des chaussures, de la papeterie, des produits pharmaceutiques, etc., tous sont des prix fixés. Ils dépendent de la manipulation par un producteur ou vendeur ou par un groupe de producteurs ou vendeurs, et sont établis pour une période de temps.

Ces prix « manipulés » font désormais partie de notre économie. Ils en constituent une partie essentielle. Sans eux, la grosse industrie serait incapable de produire à long terme. On peut critiquer la situation, la déplorer, elle est un fait. C'est la méthode moderne de déterminer les prix. Au mécanisme du marché elle préfère la décision du conseil d'administration. Celui-ci ne procède pas à l'aveugle, il tient compte de nombreux facteurs tels que la demande, les coûts, le rendement des capitaux, le prix des substituts, les réactions des concurrents, les ressources du public.

Le produit concurrent d'ordinaire est la barrière qui retient le commerçant dans la mesure. Si les prix sont trop élevés, les acheteurs iront ailleurs. Le vendeur est donc en quelque sorte retenu par les décisions des consommateurs.

Ceux qui manipulent les prix, producteurs ou firmes prépondérantes, ont pour principe le profit maximum et le chiffre le plus élevé de ventes globales. La plupart des institutions qui manipulent les prix multiplient la différenciation des produits et forcent les acheteurs à payer le prix selon le dicton anglo-saxon: « What the public can bear. »

Cette manipulation peut prendre plusieurs formes: celle de prix déclarés ou acceptés par des firmes puissantes, celle de prix de liste, celle de prix rigides dominants. A cette fin, on classifie les clients, on divise les territoires, on fixe les quotas de vente et on détermine le prix de revente. On ira même parfois jusqu'à former une association fermée de distributeurs qui détermineront la marge de profit brut, « mark up », à laquelle les vendeurs devront s'ajuster sous peine d'être boycottés dans leurs approvisionnements.

Cette forme de manipulation est indépendante, on le voit, des courants inflationnaires. En pareil cas, à quoi aboutirait un boycottage des prix? A court terme, il entraînerait peut-être une diminution des ventes, qui très vite reprendront leur niveau normal. Pour agir à long terme, il faudrait amener l'État à examiner le fonctionnement de cette manipulation des prix en toutes les étapes, de la matière première jusqu'au produit fini, et à y surveiller les marges de profit. Tout comme pour l'impôt sur le revenu, l'État ne pourrait-il pas analyser d'un peu près la comptabilité du prix de revient?

L'écart des prix

La hausse des prix ne dépendrait-elle pas d'un écart irraisonnable entre le prix de vente et le prix de revient? Nous entendons par là la différence qui existe entre le prix, par exemple, d'une denrée alimentaire vendue par le cultivateur ou le producteur primaire et le prix que paye le consommateur au marchand détaillant. Nous avons eu au Canada de nombreuses enquêtes sur l'écart des prix. On se rappelle la célèbre enquête Stevens de 1935, celle de la Commission Royale sur les prix de 1949, le rapport sur les écarts de prix des denrées alimentaires, de 1959-1960, et plus récemment, en 1966, l'établissement d'un comité parlementaire de la Chambre et du Sénat chargé d'étudier les hausses de prix. A quoi s'ajoutent les nombreux rapports de la Commission des pratiques restrictives sur le maintien du prix de revente et sur les ententes relatives aux prix. Depuis trente ans, tous ces rapports ont dénoncé le malaise qu'entraînent les écarts de prix injustifiables qui pèsent lourd sur le consommateur.

Pour ne pas tomber sous le coup d'accusations semblables, les propriétaires de magasins à chaîne déclarent que les consommatrices sont responsables de cet écart par les frais supplémentaires d'administration qu'elles imposent: elles veulent des terrains de stationnement, des chariots, de la musique, des tapis mur à mur, du cellophane, des produits variés: savons, détergents, cosmétiques; elles demandent des timbres-primés, des cadeaux. Quiconque achète des œufs doit payer les œufs levés à la ferme, le transport à l'entrepôt, puis de l'entrepôt au magasin, le classement, le contenant, les services du détaillant. De même la ménagère qui achète des pois en conserve doit défrayer le prix des pois, leur préparation à la conserverie, leur classement, la mise en boîte, l'étiquetage, l'emballage, la livraison au détaillant, la mise en montre au centre d'achat. Il reste que tout cela compte. Si l'écart pour certaines denrées de 1949 à 1958 a varié de plus de 75%, l'écart s'est encore accentué de 1958 à 1966.

Quelques exemples: en octobre 1966, le détergent à vaisselle format de 160 onces se vend chez le grossiste \$1.85, au magasin à chaîne \$4.00 et \$5.00; la cire liquide au gallon se vend chez le grossiste \$3.25, au magasin à chaîne \$6.00; le détergent à plancher se vend \$1.85 chez le grossiste et \$4.00 et \$5.00 au magasin à chaîne.

Les consommateurs défraient la publicité, une publicité parfois trompeuse, les emballages variés, les marques diversifiées de produits.

Les profits

La Commission de 1959 avait jugé la marge des bénéfices anormale et bien supérieure aux bénéfices réalisés ailleurs. (Rapport, sept. 1959, Tome II, p. 48.) D'ailleurs il n'est que d'observer à quel rythme certaines chaînes géantes au Québec ont pratiqué l'autofinancement et les réinvestissements de leurs profits surtout depuis 1954. En ces huit années, 62% de l'accroissement de la valeur nette des sociétés détaillant les produits d'alimentation vinrent de gains prélevés sur leurs bénéfices.

Une puissante chaîne de magasins du Québec a déclaré au Comité conjoint de la Chambre et du Sénat, le 18 octobre 1966, qu'elle dirigeait 157 magasins de consommation et 11 magasins « grands marchés » et que son chiffre d'affaires était de \$400,882,000., que chaque dollar de vente rapportait 1.9%, avec un profit brut de \$15,377,000 et un profit net de \$7,640,000. Mais à un taux de 1.9% sur plus de \$400 millions de ventes, le profit brut est de l'ordre de \$43.6 millions. Si pour l'année 1965-1966 le profit brut rapporté aux livres est de \$15.3 millions et le profit net de \$7.6 millions, où se trouve la différence?

Il est injustifiable que des chaînes se réservent une telle rentabilité camouflée et se créent des surplus de réinvestissement aux dépens des consommateurs. Si les progrès technologiques et la productivité diminuent les frais d'opération, les consommateurs devraient en bénéficier sous la forme d'une baisse de prix. Ce qui n'apparaît guère dans la réalité.

L'inflation

D'autres attribuent la hausse des prix à l'inflation qui depuis 1960 caractérise l'économie canadienne. Ce sujet exigerait un traitement à part. Sans entrer dans cette discussion disons que l'inflation se répand, cela est vrai, dans tous les secteurs de l'économie; à elle seule cependant elle n'explique pas la montée en flèche des prix du secteur de l'alimentation. Par rapport aux autres secteurs économiques, la poussée des prix des denrées alimentaires dépasse toutes les proportions. C'est malheureusement la porte de sortie que prennent les gros marchands qui se sentent coincés par l'enquête parlementaire.

III — ESSAIS DE SOLUTION

Sur les façons de freiner la hausse des prix, nous pourrions dire « Tot capita, tot sensus ». A l'esprit de l'économiste viennent naturellement le recours aux coopératives de consommation, le contrôle des prix, l'intervention du gouvernement par une régie des magasins à chaîne ou encore d'une commission provinciale de surveillance sur les prix des denrées alimentaires. Que donneront ces recours, dans l'immédiat et à long terme?

Les coopératives

La solution coopérative: la coopération au Québec a connu des succès remarquables dans le domaine du crédit avec les caisses populaires. Les coopératives de consommation, elles, malgré les efforts tentés dans les centres métropolitains et même en province, n'ont guère prospéré. Pour réussir, la coopérative exige une longue éducation de ses membres, et la situation presse. Même si, à long terme, les coopératives de consommation apportaient aux consommateurs un remède efficace, dans la conjoncture présente et expérience faite, cette solution paraîtrait difficile dans des centres comme Montréal.

Il ne faudrait pas cependant verser dans le pessimisme. Les caisses populaires, les caisses d'économie, les coopératives agricoles, d'assurance, la fédération des magasins co-opératifs préparent une vaste offensive en vue de soulager les consommateurs. Cette offensive comportera l'établissement de magasins co-opératifs et une formule nouvelle de la coopération dans le domaine de l'alimentation. Ce qui fait espérer qu'elle réussira est qu'elle repose non sur l'intervention de l'État mais sur l'initiative des consommateurs eux-mêmes et sur l'éducation coopérative.

Le contrôle des prix

Une deuxième proposition serait le contrôle des prix par le gouvernement. Ce contrôle de l'État sur les prix date de la guerre 1914-1918 et a connu, lors de la deuxième guerre (1939-1945), un succès retentissant. Au point que souvent les syndicats ouvriers, les hommes politiques, devant la hausse croissante des prix, y voient le palliatif aux maux sociaux. On peut y être amené parce que les producteurs cherchent à obtenir de l'État des subsides, à cause de la concurrence étrangère ou parce que les consommateurs réclament une baisse de prix sur les produits de première nécessité, ou encore parce que l'État veut maintenir la stabilité économique, la stabilité monétaire ou briser les monopoles.

Pour réussir ce contrôle des prix, le pouvoir public doit exercer une action efficace sur les facteurs qui déterminent les prix et leurs niveaux, il doit exercer un contrôle efficace sur l'offre et la demande des produits. Pour quelle raison, à la dernière guerre mondiale, le contrôle des prix a-t-il réussi? Parce que le préposé au contrôle connaissait la demande des consommateurs canadiens et qu'il avait la haute main sur la production globale du beurre, du sucre, des corps gras, des huiles, etc. A long terme, l'État peut aussi exercer une action indirecte sur les prix par une politique des taux d'intérêt, par une politique fiscale et budgétaire qui freine ou accélère l'expansion de la production. Il pourra même au besoin recourir à une politique de revenu, à l'exemple de la Grande-Bretagne qui a gelé pour six mois les rapports entre prix, salaires et profits.

Toutefois, le contrôle général des prix reste l'une des techniques les plus contestées en politique économique. Ce pourrait être une intervention dangereuse en ce qu'elle pourrait devenir une menace des libertés démocratiques. Le prix artificiel tendrait à favoriser le marché noir et appellerait des sanctions.

De nombreux pays, tels que les États scandinaves et tout récemment la Grande Bretagne, ont eu recours au contrôle des prix sans avoir besoin d'une police d'État.

L'objection à cette solution, selon certains économistes, est qu'il n'y a pas de moyen terme entre la planification et l'économie de libre concurrence. Dès que vous vous aventurez en ce domaine, il n'y a plus d'arrêt et vous glissez vers une planification coercitive. L'objection perd sa valeur si l'intervention s'inspire moins de la protection d'intérêts privés que de la croissance harmonieuse du rendement d'une économie nationale.

Une régie mixte

Enfin, une troisième solution serait une régie des supermarchés ou des magasins à chaîne. L'exploitation alors dépendrait d'une gestion mixte dans laquelle le capital de l'entreprise appartiendrait pour une part, la plus considérable, à des particuliers et, pour une autre part à l'État, représenté par des administrateurs publics nommés par le gouvernement. Ainsi, en guise d'illustration, le tiers des

actions donnant droit de vote seraient vendues à une institution gouvernementale qui délèguerait au conseil d'administration le tiers des directeurs ayant voix délibérative et les deux autres tiers reviendraient aux actionnaires. Cette forme de gestion laisserait aux entrepreneurs une liberté d'action mais encadrée par les nécessités des consommateurs. En fait, ce que réclame le consommateur, c'est le juste prix, le prix qui exige l'équivalence dans les prestations. A l'heure actuelle, le contrat d'échange au lieu d'être un bienfait réciproque devient aux mains de commerçants cupides une exploitation. Le commerce est trop souvent l'art d'acculer l'acheteur à donner plus en argent qu'il ne reçoit en marchandises.

Comment protéger les intérêts des consommateurs? Par le prix qui, compte tenu des divers intérêts engagés dans l'échange (salaire de l'ouvrier, rémunération de l'entrepreneur, bénéfices du capital, profits des commerçants, satisfaction du consommateur), les coordonne selon la justice sociale.

Le juste prix procède de l'évaluation populaire. Celle-ci est l'appréciation que formulent les membres compétents et intéressés de la société; elle concentre et fixe les pensées du producteur, du consommateur et de l'intermédiaire; elle associe tous les intéressés; elle parle au nom de tous et pour le bien de tous; le juste prix ajuste dans une synthèse les intérêts privés individuels et l'intérêt général. L'arbitre de cette valeur d'échange sera le milieu social.

Cette évaluation commune agit en quelque façon comme la loi civile, elle définit l'équivalence du juste prix. Elle ne la fait pas seulement connaître; elle la règle, la fixe, la détermine de plein droit. Cette évaluation s'exprime par le milieu social organisé.

Une régie mixte, par la présence des consommateurs dans les conseils de direction des chaînes de magasins, freinerait les décalages, les frais exagérés, les décisions arbitraires. Même si cette solution faisait choc, l'expérience vaudrait la peine d'être tentée.

Une commission de surveillance

Enfin, en dernière analyse, on pourrait proposer au Québec une commission de surveillance des prix des denrées alimentaires. L'expérience de cette forme d'intervention à propos des taux de transport, des prix des produits laitiers, du sirop d'érable et de certains marchés agricoles, permet d'entrevoir une solution immédiate à cette hausse effarante des produits de consommation.

Si le boycottage des supermarchés organisé par les ménagères obligeait un gouvernement à établir une politique de freinage des prix, ce geste n'aurait pas été vain. D'un élan à court terme jaillirait une solution à longue portée qui protège les consommateurs et la famille ouvrière.

« Le temple de la lumière »



Pour vos ampoules
tubes fluorescents
et
fournitures électriques

JEAN BÉLAND, Ing. P.,
président
et directeur général

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal 274-2465*

Au seuil de la nouvelle Afrique



Robert BERNIER, S. J.

L'auteur, qui a séjourné en Côte-d'Ivoire, nous décrit une ville particulièrement représentative de l'Afrique noire en devenir et un centre de recherche et d'action consacré à la tâche capitale du développement socio-économique.

I — ABIDJAN

Un symbole de l'Afrique nouvelle

IL Y A VINGT-CINQ ANS, Abidjan comptait à peine 10,000 âmes; il dépasse aujourd'hui les 400,000. La silhouette, immédiatement reconnaissable, du centre économique actif et dynamique se dessine en traits fermes. Docks, minoteries, chantier de réparations navales, usine de montage d'automobiles et de camions, raffinerie de pétrole, savonnerie, manufacture de bicyclettes, usine de machines agricoles, filatures, les manifestations abondent d'une industrialisation en plein essor. Le bailleur de fonds étranger se sent ici chez lui. Il se retrouve en compagnie de collègues qui parlent son langage. Un nouveau type d'Africain est né: l'homme d'affaires, à la tournure d'esprit, aux réflexes, aux manières de la profession.

Toute la ville, d'ailleurs, présente les signes de la réussite économique. Immeubles modernes d'habitation, banques, grands magasins. Les vastes bâtiments de l'Université, des Grandes Écoles, du Lycée. Restaurants, boîtes de nuit, hôtels. L'extraordinaire Hôtel Ivoire, un des plus beaux du monde, d'une somptuosité presque insolente, avec ses salles de banquet, de concert, de cinéma, son jardin intérieur, ses piscines, prêt à recevoir les représentants des grandes affaires internationales. Le pont Houphouët-Boigny, dont les piliers s'enfoncent dans la glaise à soixante-cinq mètres de profondeur et que traversent 30,000 véhicules par jour. D'ailleurs, il est déjà trop petit: un second, plus large encore, le doublera bientôt. Dans les quartiers surtout populaires de Treichville et d'Adjamé, le nombre étonnant de voitures stationnées devant les maisons, les grands marchés couverts, avec leurs étalages de charcuterie, de poisson grillé, de mangues, de papayes, d'ananas, d'épices, de tissus, de bimboloteries. Certes, ici, on est loin du luxe, mais ce n'est pas la misère. Fruits plus voyants de la prospérité, les spacieuses villas, les parcs, les jardins, les pelouses bien entretenues des quartiers chics de Cocody et de Marcory. Pour couronner le tout, une atmosphère de ville d'eaux: ski nautique, canotage, un air de famille avec la Côte d'Azur.

Il existe plus d'un trait de parenté avec la France. Les larges avenues bordées d'arbres, l'attrayante *Librairie française* où se presse la jeunesse intellectuelle, les terrasses des cafés où l'on prend « un crème » en lisant le journal, où étudiants et étudiantes d'origines diverses fraternisent et discutent à perdre haleine, tout cela rappelle agréablement les rives de la Seine. Marque d'une fidélité adulte que l'indépendance n'a pas mise en question, de nombreuses rues portent les noms d'anciens gouverneurs français. On remarque également, en passant, la rue Docteur-Jamot (du nom de celui qui fit tant pour l'Afrique par ses travaux sur la maladie du sommeil), l'avenue du Général-de-Gaulle, l'avenue Franchet-d'Espérey, le camp militaire Galliéni et — on s'arrête — le monument aux morts des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945.

Pour parler plus en général, la France reste bien présente en Côte-d'Ivoire, par des prêts et des dons, la garantie de la monnaie, une grande partie du corps professoral de l'Université, 30,000 ingénieurs, médecins, planteurs, forestiers, prêtres, religieux, religieuses, fonctionnaires, techniciens, professeurs, instituteurs. A un niveau plus profond que cette présence directe, on constate les effets d'un système d'enseignement qui a réussi à former des élites capables d'assumer des responsabilités dans le gouvernement, l'administration, l'éducation; du même coup, des hommes qui considèrent aujourd'hui la culture française comme faisant partie de leur patrimoine. Un Ivoirien, de retour d'Accra, où il venait de participer à un congrès réunissant des Noirs francophones et anglophones, disait spontanément, pour expliquer certaines différences d'optique: « Nous autres, latins... » Et il avait raison.

Il est visible que des valeurs, des qualités particulières — le sens de la mesure, une élégance d'allure parisienne — ont été comprises, qu'elles continuent d'être appréciées — et qu'on en est fier.

Plus encore que la réussite économique, ce qui frappe, c'est une réussite humaine. Une fraternité s'est établie, une cohabitation, devenue toute naturelle, de races différentes. Certes, comme ailleurs, il y eut des incompréhensions, des erreurs ont été commises, des frictions se sont produites, mais elles n'avaient pas leur source dans le préjugé racial. « Entre nos deux peuples, disait le Président Houphouët-Boigny, le racisme n'a jamais existé. »

En cette ville à maints égards de physionomie française, le fond africain affleure partout et compte pour beaucoup dans la fascination qu'elle exerce. La puissante nature tropicale, qui s'insinue par toutes les brèches: on sent qu'elle dévorait tout, recouvrirait tout de sa flore et de sa faune si le travail de l'homme ne la tenait sans cesse en respect. La luxuriance, les gigantesques fromagers, les flamboyants, les fortes odeurs de serre à ciel ouvert. La proximité des forces élémentaires, qui émeut l'imagination. Et beaucoup plus émouvante, la chaleur humaine. La présence dans les rapports quotidiens de cette « énorme bonté » qui se dégage du monde noir. Sous des abords réservés, une gaieté naturelle toujours prête à éclater. Je songe encore à l'admirable Musée d'Art africain. Je revois cette pirogue qui croise un transat dans la lagune et disparaît derrière un rideau de verdure. Sa petite cargaison de poissons vendue, elle s'en retourne vers une berge couverte de roseaux, les feux devant les maisons, les femmes qui préparent la semoule de manioc, vers la fraternité villageoise, la coutume du clan, la vie ancestrale, à cinq kilomètres des gratte-ciels et des néons. A Treichville, le soir, que le martellement d'un tam-tam couvre soudain la rumeur des rires et des cris, aussitôt la rue s'emplit de boubous et de pagnes multicolores, les corps se cambrent, répondant à un appel venu du fond des âges. Dans la nuit inchangée, l'Afrique danse.

Capitale d'un pays qui monte en flèche

Abidjan est la capitale d'un pays qui monte en flèche. Voici quelques faits significatifs. La Côte-d'Ivoire est le seul pays d'Afrique noire dont le budget annuel soit confortablement excédentaire. Son économie croît à un taux d'environ 10% par année. C'est le troisième producteur de café dans le monde, le quatrième, de cacao. L'an dernier, les importations se sont élevées à 236 millions et les exportations à 277 millions de dollars. Le cinquième, estime-t-on, des recettes de l'État est affecté à de nouveaux développements. Aussi bien, le niveau de vie ne cesse-t-il de monter.

La base matérielle de cette prospérité réside principalement dans la production forestière et le port d'Abidjan. La valeur particulière de celui-ci résulte d'une audacieuse entreprise. Grâce à un canal, long de deux kilomètres, qu'on a percé à travers le cordon littoral, il est devenu possible de mettre les navires à l'abri de la mer furieuse du Golfe de Guinée en les introduisant dans la grande lagune Ébrié. La procession, se dirigeant vers l'Atlantique, des cargos chargés de bois, de café, de cacao, d'huile de palme, de bananes, de caoutchouc, symbolise le double support de l'économie nationale. Toutefois, pour expliquer la réussite ivoirienne, il faut insister davantage sur la politique éclairée, faite d'un pragmatisme de bon aloi, qui accorde la priorité au développement, fait appel aux capitaux étrangers, concède des avantages fiscaux pour la mise en œuvre d'entreprises nouvelles, laisse libre cours à l'initiative privée à l'intérieur d'une planification gouvernementale intelligente. Ajoutons que la politique sociale va de pair avec la politique économique. Mesures capitales, ne fût-ce qu'au point de vue d'une économie progressive, la législation a aboli le matriarcat, la dot, la polygamie.

Ce bilan positif ne doit cependant pas faire illusion. Il ne s'agit encore que d'un démarrage. Le chiffre suivant fournira matière à réflexion. Le revenu *global* annuel par tête est présentement de 200 dollars. Certes, ce chiffre s'abaisse à environ 110 dollars pour l'ensemble de l'Afrique noire, mais, pour se faire une juste idée de la situation en Côte-d'Ivoire, il faut tenir compte de la trop inégale répartition de ce revenu soit entre les habitants de la forêt et ceux de la savane, soit entre les différentes catégories sociales. En forêt, où la majorité de la population se trouve encore au stade de la cueillette et où les vertus du travail ne sont pas évidentes, le revenu *monétaire* annuel est d'environ 112 dollars (28.000 CFA) par tête, tandis qu'en savane, dans la région de Korhogo, par exemple, où il faut beaucoup travailler pour seulement assurer sa subsistance, le même revenu n'atteint pas 20 dollars (4.800 CFA). Quant aux disparités sociales, elles deviennent criantes. Entre les domestiques qui font des kilomètres à pied pour aller au travail et en revenir, et les possédants ou fonctionnaires qui disposent de véhicules luxueux, l'inégalité est par trop manifeste.

Les obstacles au développement restent énormes. Il y a le redoutable climat équatorial. Dans la région des lagunes, où se trouve Abidjan, la vapeur chaude dont l'atmosphère est presque saturée éprouve l'organisme. Il faut mentionner les périls d'une économie trop exclusivement basée — bien que la prospection minière soit commencée — sur les produits forestiers et les cultures industrielles, notamment le café et le cacao. La population de savane vit d'auto-subsistance et, sur tout le territoire ivoirien, le progrès des techniques culturelles à l'échelon des exploitations familiales est à peine amorcé. La manière de cultiver, qu'il s'agisse du riz, du maïs, du café ou du cacao, n'aboutit, si l'on compare à d'autres régions du globe productrices de ces mêmes denrées, qu'à de faibles rendements moyens à l'hectare.

La densité de population est encore trop faible pour qu'il soit possible de créer prochainement un vaste espace économique à l'européenne ou à l'américaine. Par ailleurs, l'afflux de la main-d'œuvre étrangère — de plusieurs pays d'Afrique on se rue vers la Côte-d'Ivoire pour trouver du travail — ne va pas sans poser d'ores et déjà bien des problèmes sociaux et posera bientôt peut-être des problèmes politiques.

Ajoutons au passif de la situation le problème de la communication orale ou écrite. Ce problème s'estompe grâce à un progrès sensible de la scolarisation, mais il n'est pas pour autant résolu. Tout d'abord, il existe une soixantaine de langues dans le pays, et des centaines de dialectes. Ensuite, sous-jacent aux langages, demeure un mode traditionnel de connaissance et de jugement qui déroutent les mentalités occidentales: une propension à penser plus volontiers en symboles et selon le mode intersubjectif qu'en schèmes abstraits, scientifiques.

Cependant, malgré l'ampleur des obstacles, on s'est mis à l'œuvre. Du pays, de l'arrière-pays, des profondeurs du continent, la voie ferrée, des routes, des avions, des produits, des idées, des projets, des espoirs convergent vers la grande ville: Abidjan, signe tangible et vivant que le décollage économique est possible entre le 15^e parallèle et l'équateur.

II — L'IN. A. D. E. S.

En ce carrefour géographique, économique et culturel qu'est Abidjan, l'« Action populaire » de Paris (institut social des Jésuites français), à la demande de la Conférence des Archevêques de l'Afrique de l'Ouest, a fondé, en 1962, l'Institut Africain pour le Développement économique et social: l'IN. A. D. E. S., qu'on a tout de suite prononcé « Inadès ». Le caractère nouveau et hardi de l'entreprise, les perspectives ouvertes ont immédiatement suscité un vaste mouvement de sympathie. La fondation a pris naissance dans un climat de coopération tout à fait remarquable. Approuvée et encouragée par de hautes personnalités africaines, tant gouvernementales que religieuses, elle a bénéficié, pour sa mise en œuvre, de l'appui moral et financier de la Zentrastelle für Entwicklungshilfe et des catholiques allemands, du Ministère de la Coopération (Paris), ainsi que des subventions de plusieurs œuvres privées.

Le développement économique et social

La raison d'être et les activités de l'Inadès s'inscrivent dans le contexte historique et sociologique suivant.

La neuve indépendance politique des pays de l'Ouest, du Centre et de l'Est africains, la pénétration des moyens modernes d'information jusque dans les campagnes reculées, ont hâté une prise de conscience déjà commencée vers la fin de l'ère coloniale: les peuples de l'Afrique noire ne conçoivent plus leur destin sans une participation pleine et entière aux valeurs de la civilisation moderne. Pour atteindre ce but, la condition nécessaire et première réside dans un développement économique et social répondant aux exigences de l'âge scientifique et technique.

L'Afrique ne saurait réaliser seule pareille évolution. Elle a besoin du concours des pays plus avancés techniquement et industriellement. Il ne suffit pas, cependant, d'apporter aux pays neufs l'imprimerie, la mécanique et l'électricité. Il serait même nocif d'y transporter tels quels, sans effort d'adaptation, nos techniques, nos solutions, nos valeurs, nos modes de vie.

L'aide au développement implique la *rencontre de cultures profondément différentes*. Mais la culture d'un peuple ou

d'une ethnie ne consiste pas dans une somme d'éléments matériels et spirituels à laquelle on pourrait ajouter ou soustraire impunément. Elle réside dans une intégration de valeurs. C'est un organisme vivant. Un fil conducteur relie dans un système unifié l'habitat, le régime foncier, l'organisation économique et sociale, la coutume, la religion, les tabous, les rites, une certaine sensibilité, l'expression de soi, du monde et du divin par le chant, la danse, le masque, le fétiche. En exportant dans les pays neufs les leviers actuels du développement économique (procédés d'industrialisation ou de modernisation agricole, modes de financement, moyens d'information, etc.), plus ou moins liés aux structures intellectuelles du monde occidental, à son histoire, à ses mœurs, on risque de détruire les vieilles cultures autochtones et de désagréger les hommes qui en vivaient. Des êtres désorientés, brusquement contrariés dans leurs opérations mentales, ne pourraient même pas assimiler convenablement la culture qu'on prétendrait leur apporter, et surtout, ils se trouveraient gravement handicapés pour la tâche de s'en créer une nouvelle qui corresponde à la fois aux exigences de la civilisation moderne et à leur âme profonde.

Sous-jacent à celui du développement, le grand problème consiste à créer une nouvelle solidarité de personnes et de valeurs. La seule compétence technique se révélerait ici insuffisante. Ne feront œuvre en profondeur que la compréhension, la sympathie, le souci d'objectivité, la priorité donnée à l'humain.

A cette grande et délicate entreprise, il importe que les chrétiens prennent une part active. La plus authentique charité les y engage. Ils ne sauraient rester sourds à l'appel de cette énorme fraction de l'humanité qui aspire à la pleine dignité d'une vie humaine à la hauteur du temps présent.

En regard du développement, peut-être la difficulté majeure est-elle le nombre insuffisant de cadres pour les postes à combler ou à créer dans l'administration, l'industrie, l'organisation agricole, l'enseignement. Ce qui n'implique pas seulement la nécessité de réseaux d'enseignements professionnels et techniques. Il faut encore éveiller au sens de leurs responsabilités nouvelles les jeunes élites sur le point d'accéder aux postes supérieurs de commande et la masse des cadres moyens: conseillers techniques, fonctionnaires, syndicalistes, comptables, instituteurs, conducteurs de travaux agricoles.

L'instrument principal du développement est la planification. Mais celle-ci exige d'abord des enquêtes méthodiques sur les infrastructures, les données démographiques, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les relations ethniques, le budget des ménages, les marchés des villes et des villages. En outre, pour établir leur politique à long terme, les dirigeants doivent pouvoir s'appuyer sur une ample documentation qui embrasse les principaux éléments des civilisations locales (religion, droit coutumier, organisation sociale et politique, statut de la femme, vie familiale et tribale), et qui fasse état du retentissement qu'a sur eux l'invasion accélérée du monde moderne et des mœurs occidentales.

On le conçoit, une foule de problèmes se posent qui touchent à la fois aux domaines de l'économie, de la politique, du droit, de l'anthropologie, et à ceux de la morale ou de la doctrine chrétienne. La participation de l'Eglise à l'œuvre du développement requiert donc le concours de chrétiens joignant la compétence technique à une forte culture religieuse.

Malgré des dévouements d'une rare qualité, les chrétiens d'Afrique sont encore trop peu nombreux, les efforts exigés d'eux sur le plan professionnel sont trop lourds en des pays où il faut tout apprendre et tout faire à la fois, pour qu'ils puissent suffire seuls à la tâche. Ils réclament l'aide de spécialistes dans les savoirs indispensables au développe-

ment (sociologie, ethnologie, démographie, agronomie, sciences économiques et politiques), qui possèdent également une formation religieuse d'un niveau élevé, voire une connaissance approfondie de la théologie.

Au service des pays d'Afrique noire dans leurs tâches de développement

L'Inadès est un exemple de réalisation répondant à quelques-uns des besoins les plus pressants. Il s'est fixé comme objectifs majeurs: 1) de travailler directement, au plan de la recherche et de l'action, au progrès économique et social des pays d'Afrique noire; 2) de participer à la formation des cadres africains, moyens et supérieurs, tant des secteurs privés que de l'Administration; 3) de contribuer à l'information du clergé africain en matière économique et sociale.

L'équipe se compose présentement de neuf Jésuites et d'un nombre équivalent de laïcs. Ses activités et travaux sont nombreux et variés. Participation à l'élaboration du Plan décennal de développement de la Côte-d'Ivoire. Animation du « séminaire » d'économie politique pour de hauts fonctionnaires de la Côte-d'Ivoire. Participation à des enquêtes sociologiques en plusieurs pays africains. Enquête ethnographique sur les Goula Iro (République du Tchad). Cours par correspondance sur la sociologie, l'économie, le développement, l'agriculture, spécialement rédigés à l'intention des pays africains et malgache (le nombre d'élèves est actuellement de 2,000). Sessions d'études, de quinze jours ou d'une semaine, rassemblant de 70 à 100 participants sélectionnés parmi les élèves des cours par correspondance. Publication d'articles en plusieurs revues. Séries de cours, conférences, prédications dans un bon nombre de villes d'Afrique francophone. Rapports pour l'épiscopat sur des problèmes d'actualité. Mise sur pied d'un secteur agricole: Agri-Service-Afrique (cours d'apprentissage, cours de perfectionnement, publication de documents agricoles et de fiches techniques, sessions pour cadres ruraux).

Ajoutons que l'Inadès possède une bibliothèque spécialisée (de 14,000 volumes déjà) et un centre de documentation ouverts au public. Un personnel compétent accueille et guide les lecteurs dans leurs choix ou dans leurs travaux de recherche.

L'Inadès, accueilli dans Abidjan par l'hospitalité ivoirienne, y trouve un centre de rencontres et d'échanges. L'équipe se caractérise par sa mobilité: ceux qui reviennent d'autres villes ou de la « brousse » en rapportent une information de première main sur les problèmes concrets, sur les courants d'opinion, les tendances, les prises de conscience qui se dessinent. Une atmosphère chargée d'humanité enveloppe classeurs, fichiers, colonnes de chiffres, devis et discussions techniques: on sent, au cœur des préoccupations, la volonté de collaborer, au jour le jour, à l'essor africain.

En définitive, il s'agit, selon les moyens circonscrits dont on dispose, d'aider un nouveau et très ancien monde à développer ses propres valeurs, à donner sa mesure, à fournir son apport à la civilisation de demain. Pour emprunter le mot célèbre du Président Senghor, du Sénégal, l'Inadès, c'est, à modeste échelle, un « rendez-vous du donner et du recevoir ».

C'est aussi une bien agréable maison. Des murs ajourés, la longue table faite d'une seule pièce de dibétou autour de laquelle, chaque soir, au dîner, devisent une dizaine de commensaux débordants de projets, le jardin entouré d'un promenoir, où l'on aime à s'attarder pour voir s'abattre brusquement, comme l'ombre d'un immense oiseau, la nuit des tropiques, et apparaître, réunies dans le ciel équatorial, la Grande Ourse et la Croix du Sud.

Pour l'Avent et Noël

— Cela ne me regarde peut-être pas, Seigneur, mais depuis toujours, semble-t-il, tu prends plaisir à déranger. Cette année-là, par exemple, l'année de ta naissance, tu as dérangé Marie et Joseph; tu as dérangé l'aubergiste; tu as dérangé les bergers; tu as dérangé l'âne et le bœuf, Hérode aussi; tu as dérangé, en l'éclairant, la nuit endormie; tu as dérangé les Anges pour les faire chanter; tu as même dérangé le calendrier et, pardon pour ma sottise, mais aujourd'hui, tu nous déranges aussi. C'est fête à Noël pour nous, tu sais, et tu nous arrives, toi ou ton Église, c'est tout un, avec la demande de préparer TA fête pendant les quatre semaines d'avant! Mais si nous préparons la tienne, quand préparerons-nous la nôtre? Si au moins, à cette occasion, pour nous aider tu changeais encore, par un miracle convenu, l'eau en vin! Tu sais le faire, tu l'as fait une fois; tu aurais pu, comme nous, t'en souvenir. Et cette délicatesse, en plus de diminuer les frais de nos réceptions, aurait ému tout le monde; elle nous aurait remis en tête la mémoire de ta fête et, conséquemment, tu serais devenu de la fête aussi!

*

— Tu te dis « sot » en formulant tes plaintes; oui, je puis te le dire, tu portes un bon jugement sur toi. Je te révélerai tout de même un secret, et tu pourras le publier. C'est entendu, je n'aurais pas voulu déranger tous ceux-là dont tu cites les noms, ni toi non plus, mais vois-tu c'était le sujet de ma première leçon; j'ai voulu la donner en tableaux vivants, afin d'être mieux compris. Mais si tu comprends mieux autrement, la voici en quelques mots: « Pour me recevoir, il faut apprendre à se déranger, sinon je passe inaperçu; il faut être à l'affût de ma venue et de ma présence, car si je suis toujours là, c'est parfois de façon bien cachée. Je demeure cependant facile à trouver, quand on a l'habitude de me chercher. » Pour le prouver, j'ai tous ces témoins de la première heure! Ils m'avaient dans la pensée, ils m'attendaient; au premier signe, ils ont cherché et m'ont trouvé moi, le Messie et leur Dieu, caché dans un curieux ostensor de fête. Ils ne ME voyaient pas, ils voyaient un enfant! Ils ont adoré quand même.

Tu te dis « sot » en formulant tes plaintes; oui, je le répète, tu portes bon jugement sur toi. Ecoute, tout serait tellement plus beau partout, si partout on me laissait installer ma fête! Toi, tu demandes un miracle dont tout le monde serait content. Mais, cher enfant, j'en fais un tous les ans; tous les ans aussi on le brise, comme si c'était un jouet, quelque temps après, parfois

même entre Noël et le Jour de l'An. A chaque année, au moment de la Nativité, je communique la vie de ma joie, celle de la paix et celle de mon amour. Regarde, c'est dans les journaux! La trêve au combat, l'ouverture des murs, ordinairement infranchissables, pour laisser passer l'affection; les souhaits officiels font leur tour du monde. Regarde plus près, autour de toi, la charité court les rues, chacun en a les bras remplis! Les agiles petites cartes, en toilettes de fêtes, à leur façon chantent: « Joyeux Noël et bonne année! » Les gros paquets, enrubannés, font gaiement leur profession de fidélité, ou parfois même, discrètement demandent pardon et sollicitent la reprise des amitiés. Tout n'est pas charité, je le sais, mais tout en prend le visage, car pour tous mon Amour est dans l'air.

Tu demandes un miracle dont tout le monde serait content. Ne l'as-tu pas, ton miracle? Les mains ouvertes, au lieu des mains fermées; le regard aimable, au lieu de l'hostile; les mots bienveillants, au lieu de la voix froide; ce soudain effort de chacun, invitant l'autre à la maison avec des mots de chansons; partout le miel, au lieu du fiel! Ce débordement subit de bon vouloir, renouvelé cette année et l'an prochain, si ce n'est pas un miracle, c'est quoi? Si chacun réussit le plus fort que son amour des jours ordinaires, c'est donc par la diffusion de l'amour d'un autre! De qui? C'est bien plus facile, va, de changer l'eau docile en vin rieur, mais je ne suis pas venu pour cela, je suis venu pour mieux: je suis venu pour changer des cœurs, et pour l'amour des vôtres, je donne l'Amour du mien. Tu devrais t'en rendre compte, si vous êtes heureux au temps de Noël, ce n'est pas par le vin, sorti de l'eau, mais par la joie, sortie de ma Présence. Ton miracle, c'est MA fête déposée dans les âmes.

Tu te dis « sot » en formulant tes plaintes; oui, je puis le dire, tu portes un bon jugement sur toi. Si tu ne le sais pas, apprends-le: tout serait toujours plus beau, si on me désirait au point de m'attendre, de me recevoir et... de me garder. Ce serait alors le bonheur dans la sincérité de toi avec les autres, de tous les autres entre eux, avec moi au milieu de tous. Connais-tu ton grand tort? Tu fais jeûner ton cœur; tu parles trop d'amour et ne fais rien pour aimer, ni moi, ni les autres. Joyeux Noël tout de même! Pour ma part, je me croirai de la fête seulement si, pendant l'Avent, tu l'as préparée pour moi aussi et pour moi dans mes pauvres. J'y croirai ce jour-là, si tu fais un petit quelque chose de spécial, exprès pour moi. Ne l'oublie pas: pour et par Noël, je suis venu offrir mon Amour, non pour un jour ou quelques, mais pour l'année et toute une vie.

Paul FORTIN, S. J.

L'« Aggiornamento » chez nos religieux

C'est une mise à jour prometteuse dans l'organisation de leur formation professionnelle que viennent d'accomplir quinze communautés de Pères et une dizaine d'Instituts de Frères en groupant leurs étudiants sur les campus intercommunautaires de Cap Rouge et du nord-est de Montréal, aux confins de Montréal, Montréal-Nord et Ville d'Anjou. C'est pour les Pères, à Cap Rouge, le Séminaire Saint-Augustin, pour les Frères, à Cap-Rouge, l'École normale Notre-Dame-de-Foy et, à Montréal, le Scolasticat central de Montréal.

Les promeneurs passant aux environs du Mont-Providence ou arrivant à Québec par la route 2 auront remarqué, au milieu de vastes espaces, ces ensembles harmonieux dressés en hauteur ou bâtis en étendue, formés des résidences de chaque communauté, groupées autour de bâtiments de destination commune: classes, laboratoires, bibliothèque, centre sportif, auditorium, chapelle. Les architectes sont fiers de leur œuvre et en font part au monde; de même ceux qu'intéresse l'art sacré.

Ces deux campus ont été bénis les 16 et 23 octobre respectivement par leurs Éminences les cardinaux Roy et Léger. Le cardinal Léger s'est réjoui de voir accompli de façon si heureuse le souhait qu'il formulait en 1954 au I^{er} congrès des Religieux. Il y avait souhaité « la création et l'organisation de vastes centres de formation pour les membres des communautés non cléricales d'hommes et de femmes » qui « seraient des foyers d'enseignement théologique, de vie liturgique et de carrefours spirituels, où les différentes communautés apprendraient à se connaître, à s'aimer et découvriraient, sous des traits un peu différents de leurs instituts, la figure immuable et divine de l'Église. »

De nombreuses initiatives depuis 1954 avaient ainsi rapproché les communautés. Avec ces vastes ensembles, les contacts quotidiens deviennent un élément capital de la formation de leurs jeunes. Présentement, au Séminaire Saint-Augustin, on compte 600 jeunes futurs prêtres, dont 60 se destinent au clergé diocésain de Québec; à Notre-Dame-de-Foy, 250 Frères ou futurs Frères et, à Montréal, 250 Frères. Profitent avec eux de ces avantages, à Montréal, 70 laïcs, et à Notre-Dame-de-Foy 75 laïcs, en plus de 200 inscrits aux cours d'extension et des 600 qui y ont suivi 6 semaines de cours à l'été. C'est une économie de locaux, d'équipement et d'hommes pour un rendement meilleur, les maîtres fournis par les uns et par les autres étant tous hautement qualifiés. Ces centres seront comme des antennes puissantes, à l'écoute des pulsations de milliers de religieux qui enseignent au Québec.

A la bénédiction et inauguration des deux groupements de Cap Rouge, le 16 octobre, son Ém. le cardinal Roy a souligné les bienfaits de ce lieu de rencontre fraternelle pour tous les futurs prêtres. Quelle excellente façon d'apprendre à collaborer au service de l'Église! Pour les Frères, dont Vatican II a déclaré au monde qu'ils sont toujours nécessaires et indispensables, c'est l'occasion de rechercher hardiment au niveau de leur formation ce que feraient leurs Fondateurs dans le monde d'aujourd'hui. Ils répondent sûrement ainsi au désir du Concile qui demande une plus grande efficacité par le regroupement des forces; ils attestent qu'ils ont le souci constant d'être une présence rayonnante, notamment au moyen de l'éducation.

Comme les trois directeurs de ces institutions, le P. Couture, le F. Lionel

Bouchard et le F. Désilets, le cardinal Roy s'est plu à rappeler que nous devons cette réussite à une admirable collaboration de toutes les autorités responsables. A Montréal, à celle des Religieux et de l'État; à Cap Rouge, en outre, à celle de l'Université Laval. C'est même à l'État, a pu dire le directeur du Scolasticat de Montréal, que revient d'avoir donné la chiquenaude décisive, en stipulant qu'il aiderait les Frères, à condition qu'ils s'unissent. Le gouvernement a contribué pour environ la moitié du coût, les Pères et les Frères prenant à leur charge une somme à peu près équivalente. Le Supérieur de Saint-Augustin de même a loué l'ouverture d'esprit dont a fait preuve le Ministère à l'endroit de ces jeunes futurs prêtres qui ont droit comme les autres fils de citoyens de recevoir une solide formation humaniste et académique. De bons prêtres bien formés ont un rôle social tout comme des ouvriers ou des médecins qualifiés. Le gouvernement a manifesté envers les autres confessions religieuses la même largeur de vue.

Enfin la réussite de ces campus intercommunautaires a paru si complète et si prometteuse que le cardinal Roy a pu se demander pourquoi nous n'y avions pas pensé plus tôt.

C'est au moment où une évolution rapide et d'ailleurs nécessaire de notre système scolaire oblige tous les responsables de l'enseignement à s'engager dans des voies difficiles où la prudence exige une forte dose d'audace et de force, que cette magnifique initiative voit sa pleine réalisation. Elle a demandé à toutes les autorités concernées beaucoup de compréhension, d'ingéniosité et de persévérance; elle aboutit à une institution si solide, si raisonnable, si pleine de promesses qu'on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt.

Si la même ouverture d'esprit et le même souci de coopération se retrouvent toujours à tous les niveaux de l'enseignement, nous pourrions espérer beaucoup de la jeunesse qui se forme dans nos écoles. (*Le Soleil*, 17 octobre 1966, p. 14.)

Qui ne souscrirait à de telles paroles?

Georges ROBITAILLE.

RELATIONS

Il y a dix ans en Hongrie...

Cette année 1956, si proche encore de nous, ceux qui ont vingt ans aujourd'hui peuvent-ils en mesurer la singulière intensité historique?

L'année s'ouvrit avec le XX^e Congrès du parti communiste de l'U. R. S. S. que devait illustrer le rapport Khrouchtchev, rapport lu à huis-clos et tenu secret jusqu'à ce que le *New York Times* — par quelles voies, on ne l'a jamais su — en obtint le texte et le fit connaître au monde entier. Même alors les dirigeants soviétiques s'obstinaient à en nier l'authenticité et refusaient de l'inscrire parmi les écrits canoniques du régime qu'on pouvait publiquement citer...

Il y avait de quoi: le nouveau maître de toutes les Russies dénonçait longuement les œuvres, erreurs et crimes de Staline, hier encore au comble de l'infailibilité et de la puissance, pensée suprême, père des peuples, soleil du monde...

Il est difficile d'exagérer la portée doctrinale de l'événement. Voici que la plus haute autorité communiste au monde reconnaissait implicitement que la propriété collective des moyens de production était impuissante, au moins toute seule, à procurer le bonheur socialiste. Loin d'assurer la libération de l'homme, le régime avait établi en U. R. S. S. « le culte de la personnalité », épuré par l'exil, le bain ou le peloton d'exécution les meilleurs fils de la Révolution, engendré un monstre en celui-là même qui incarnait le prolétariat universel.

Du point de vue russe, on assistait à un parricide; du point de vue communiste, à une apostasie. Sous le couvert de la déstalinisation, le « révisionnisme » triomphait, et la « coexistence pacifique ». Désormais le monde ne serait plus le même.

Il était inévitable que les premiers à tirer les conséquences politiques de l'événement fussent ces nations satellites,

soviétisées selon les meilleures méthodes stalinienne que le XX^e Congrès venait de condamner. Nous vîmes le « printemps d'octobre » fleurir en Pologne, grâce à la libération du cardinal Wyszyński et de Gomulka; nous vîmes aussi l'insurrection en Hongrie mourir sous les divisions blindées de l'armée rouge.

Cependant un autre dogme marxiste s'effondrait dans les flammes de Budapest, car la contre-révolution n'avait pas éclaté chez les classes possédantes et bourgeoises, les spoliés ayant depuis longtemps été spoliés... L'ordre socialiste régnait en Hongrie, l'égalité socialiste, l'allégresse socialiste. Ceux qui, dans une flambée de courage, sans entente préalable, prenaient les armes pour la liberté étaient des ouvriers, des paysans, des intellectuels, des partisans de la démocratie occidentale et des partisans des démocraties populaires, des communistes et des fascistes, des

juifs, des catholiques, des calvinistes, des professeurs et des adolescents qui n'avaient pas encore 18 ans, qui, hier encore, se levaient en classe chaque fois que le nom de Staline était prononcé et, sur des mélodies religieuses, chantaient des cantates à sa louange et à sa gloire...

La science marxiste demeurait bredouille devant cette « situation révolutionnaire » dont la spontanéité avait été la caractéristique la plus extraordinaire et où n'entraît pour rien la « lutte des classes ».

L'ordre rétabli, si l'on appelle cela l'ordre, il devenait manifeste que l'idée d'émancipation, sous la double forme d'indépendance nationale et de libertés individuelles, ne serait pas étouffée dans le sang. Certes, les progrès seront modestes, parfois presque imperceptibles. Ils seront réels pourtant. Lentement les liens se desserreront.

Il y a dix ans en Hongrie, nous avons assisté, non pas à une fin, mais à un commencement: le pur marxisme-léninisme cessait d'être. Sous une forme ou l'autre, la démocratie devenait l'avenir des régimes communistes...

L. D'APOLLONIA.

Les valeurs morales et la famille

On parle beaucoup de sexe dans le monde d'aujourd'hui, sur des tons discordants.

Tandis qu'un rapport du Conseil britannique des Églises sur le sexe et la moralité propose une morale qui ferait sauter les barrières, un homme de réputation internationale, le Dr Wilder Penfield se porte à la défense des valeurs familiales.

Dans une causerie à l'Institut Vanier, dont il est le président, le Dr Penfield rappelait que la famille est « la source et l'origine du développement de la morale courante ».

Il va même beaucoup plus loin. Il affirme que, partout à travers le monde,

les règles de la morale courante sont en train de réintégrer les foyers. Qu'on redonne à ceux-ci l'équilibre et la vitalité dont ils ont besoin, et l'on verra la morale, en particulier la morale sexuelle, se redresser et maintenir des règles de conduite qui, à toutes les époques, se sont imposées.

La science peut évoluer, mais les réalités morales sont immuables: l'avortement, l'adultère, les rapports sexuels en dehors du mariage, que ce soit avant ou après le mariage, ne seront jamais permis dans une civilisation où la famille garde ses droits.

Même si nos jeunes — ou nos moins jeunes — traversent une crise violente,

particulièrement en ce qui concerne la sexualité, on peut espérer que la foi et le bon sens les feront revenir à une attitude qui respecte la loi de Dieu. Sans quoi la civilisation glisserait à une décadence

qui détruirait les valeurs suprêmes de l'homme.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Les commissaires d'écoles en congrès

La Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec a tenu son XIX^e congrès au Reine-Elizabeth du 9 au 12 novembre. Le thème: « Le commissaire d'écoles, premier responsable de l'école nouvelle ». Une assistance plus nombreuse que jamais, soit près de 2,000 délégués. Au début de sa dynamique allocution prononcée au cours du banquet, qui réunissait les délégués, leurs épouses et les invités, Son Éminence le cardinal Léger, pourtant habitué à rencontrer des groupements, devait affirmer qu'il n'en avait guère vus d'aussi imposants.

Ces 2,000 délégués ne vinrent pas à Montréal en touristes. Plus que jamais, l'école et ses problèmes leur tient à cœur, cette école « nouvelle », qui, tout en respectant les valeurs du passé, doit instruire et former selon les exigences de la jeunesse d'aujourd'hui et celles du milieu où elle doit vivre et se donner. Le trait principal de la conférence inaugurale du président, M. Lévis Sauvé, fut précisément son grand amour pour les jeunes. Les commissaires d'écoles étant plus que des administrateurs, l'aspect pédagogique leur demande une compétence vigilante. « Posez-vous les questions suivantes sur le plan pédagogique: Les écoliers sous ma juridiction ont-ils un programme d'éducation physique adéquat? L'enfance exceptionnelle est-elle protégée? Nos écoliers peuvent-ils s'exprimer par les arts: musique, arts plastiques et autres? Ai-je un programme pour le perfectionnement des maîtres? Enfin, est-ce que mon école prépare bien les enfants au siècle de la science, de la compétence, de l'interdépendance et du sens social? »

La formule du congrès: « Le commissaire d'écoles, premier responsable de l'école nouvelle », peut surprendre. Les commissaires ne s'attribuent-ils pas trop d'importance? Ils savent assez la complexité des problèmes pour reconnaître que l'école dite « coopérative » est la seule capable de répondre aux besoins

des jeunes. Une coopération étroite s'impose entre les trois groupements les plus directement intéressés à la jeunesse: les parents, les commissaires et les maîtres. Les directives du ministère de l'Éducation insistent sur l'urgence de cette école coopérative. Le ministre de l'Éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, mit ce point en relief à l'ouverture du congrès; M. Daniel Johnson le reprit dans son allocution au banquet.

La Fédération des Commissions scolaires croit à la survie des commissaires

et entend la défendre. Sans raideur, cependant; la question est complexe. M. Jean-Gilles Jutras, directeur-gérant de la Fédération, écrivait dans *la Revue scolaire* de novembre: « On n'a jamais prétendu qu'il fallait conserver 1,500 commissions scolaires pour fournir à la population étudiante l'éducation à laquelle elle avait droit. Cela, même la Fédération des commissions scolaires ne saurait le défendre parce que ce serait, en quelque sorte, desservir les intérêts généraux des citoyens de la Province. »

Le regroupement des commissions scolaires n'est pas le seul problème qui retiendra l'attention de la Fédération au cours de la prochaine année. Le congrès a adopté une cinquantaine de résolutions, dont plusieurs très importantes. Le nouveau comité exécutif, présidé par M. Maurice Lavallée, a beaucoup de pain sur la planche. Il entend être actif et efficace. Nos vœux les meilleurs l'accompagnent.

Albert PLANTE.

Maison Bellarmin.

Le Conseil des Oeuvres et la pauvreté

Il nous est impossible, en si peu d'espace, de résumer, même succinctement, le rapport préliminaire sur les inégalités socio-économiques publié récemment par le Conseil des Oeuvres de Montréal. M. Jules Leblanc, dans l'édition du *Devoir* du 1^{er} novembre 1966, en a fourni un excellent compte rendu.

Nous voulons souligner l'importance du document. Il situe, d'une part, avec précision, les zones « prioritaires » de la ville de Montréal où vivent la grande majorité des familles défavorisées; il précise, en quatre chapitres principaux (revenu, éducation, main-d'œuvre, habitat), les conditions d'infériorité de ces familles et il indique quelques éléments majeurs de solution. D'autre part, il demande avec vigueur que soit établie une stratégie globale où soient coordonnés tous les organismes privés et publics chargés non seulement de replâtrer les situations d'urgence, mais d'assurer une existence convenable à ces familles défavorisées.

Ce qui nous a frappé surtout dans ce rapport, c'est son optimisme résolu. Certes, la situation est grave, mais les

spécialistes qui la dénoncent croient que tout n'est pas perdu et qu'il est toujours temps d'agir.

Les manques d'instruction, de santé, de confort, l'instabilité des foyers, la délinquance juvénile ne pourront être corrigés que si on donne aux familles le moyen de vivre décemment à un niveau minimum, conforme à leur dignité de personnes humaines.

Pourquoi, par exemple, les écoles, le personnel enseignant, les méthodes d'instruction ne seraient-ils pas adaptés de manière à assurer vraiment l'éducation des enfants de ces milieux? De même, le recyclage des travailleurs jeunes et vieux ne pourrait-il pas être organisé de façon plus systématique?

Ce ne sont là que des détails d'un plan d'ensemble où tous, gouvernants, citoyens, agences sociales, syndicats, patrons, caisses populaires, doivent se donner la main pour permettre à l'homme des familles défavorisées de marcher la tête haute comme tout le monde.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Le latin, le Rapport Parent et l'ACFAS

Les pages du Rapport Parent concernant les langues anciennes, latin et grec, avaient suscité, lors de leur parution, quelques articles de revues, des lettres ouvertes aux journaux. Cette année, la section des Études anciennes du congrès de l'ACFAS, traditionnellement consacré à des communications scientifiques, avait ajouté à son programme un colloque intitulé « Les humanités gréco-latines à l'heure du Rapport Parent », projet ambitieux qui comportait, en une journée, quatre exposés de trois quarts d'heure suivis de quatre échanges, en principe de même durée: les objectifs des humanités gréco-latines, l'étude de la langue, l'étude des textes littéraires, l'étude de l'histoire et de la civilisation.

Il est trop tôt pour dire les fruits réels de cette rencontre, mais elle semble, par tout ce qu'elle contenait en germe, fort prometteuse pour l'avenir du latin et du grec au Québec. Il suffira de signaler ici quelques points particuliers d'intérêt.

1. Grâce à un exposé magistral de M. Jacques Heyen, professeur à l'Institut de philosophie médiévale de Montréal, exposé lucide, positif, nuancé, les professeurs ont pu prendre une conscience plus poussée des vérités que nous a servies le Rapport Parent, mais aussi des demi-vérités et de quelques sophismes. A l'écouter, on se prenait à regretter qu'il n'ait pas été le spécialiste choisi pour rédiger cette section vitale — ou qui aurait dû l'être — du Rapport Parent.

2. Des professeurs, venus des quatre coins de la province, ont pu — pas suffisamment, faute de temps — faire part de leurs expériences pédagogiques dans l'enseignement du latin. On a senti alors le vif besoin d'un organe, semblable à celui des Cahiers Pédagogiques, où les praticiens de l'enseignement pourraient mettre en commun leurs expériences trop souvent isolées.

3. Ce colloque a permis aussi une rencontre entre professeurs des niveaux universitaire, collégial et secondaire, non plus dans une relation professeurs-étudiants, mais sur le plan d'une collaboration à une œuvre commune. On ne saurait

trop redire combien les enseignements de ces trois niveaux ont besoin d'être stimulés les uns par les autres. Dans cet ordre d'idées, on ne peut passer sous silence le désir exprimé par plusieurs professeurs du secondaire d'un enrichissement de la licence classique par une ouverture plus large aux études de civilisation et d'histoire anciennes, essentielles à l'enseignement des textes, la division traditionnelle de la licence classique française ne correspondant pas toujours aux besoins des professeurs.

4. Pour favoriser la recherche, les échanges, le Père E. Gareau, infatigable animateur des études classiques, a lancé l'idée d'une Société des Études classiques du Québec — on sait qu'une société semblable existe chez nos voisins de l'Ontario — et un comité a été formé pour en étudier les modalités.

5. Enfin, les journaux ont fait état, avec raison, d'une intervention remarquée de M. Élie Fallu, professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse, sur l'état des études latines au secondaire dans le Québec; cette intervention, fruit d'une enquête, mettait en relief le manque de formation universitaire de nos professeurs de latin au secondaire, un manque de planification. « Le ministère de l'Éducation doit désormais, conclut-il, considérer

les humanités latines comme un bien public. »

Il faut savoir gré aux auteurs du Rapport Parent d'avoir suscité des questions et d'être à l'origine, pour une bonne part, de ce colloque. Il faut remercier aussi son animateur, le Père Gareau, O. M. I., de l'Université d'Ottawa, ainsi que son actif organisateur, M. Gilles Maloney de l'Université Laval. Trop de questions pertinentes ont été posées, trop de projets ont été amorcés pour que ce colloque demeure sans lendemain.

Arcade GINGRAS.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

La Caisse populaire Sainte-Claire

351-1916
2720, rue des Ormeaux, Montréal

LOUIS DONOLO, INC.

Entrepreneurs généraux
387-2535
8320, boul. Saint-Laurent, Montréal

LA JOIE DE VIVRE COMMENCE AVEC JETTÉ

... parce qu'une installation de chauffage — plomberie réalisée par Jetté est une assurance de confort pour toute une vie !
Jetté profite de 40 ans d'expérience dans le domaine du chauffage et de la plomberie... ou plutôt ce sont les clients qui en profitent.

J.W. JETTÉ LEE
CHAUFFAGE · PLOMBERIE

« Où l'intégrité, l'expérience, l'efficacité sont de traditionnelles qualités »

849-4107

360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

Critique et sens de l'oeuvre

Placide GABOURY, S. J. *

LA CRITIQUE MODERNE est devenue une forêt qui nous empêche de voir l'arbre. On désespère presque de retrouver l'oeuvre à travers tant d'interprétations qui devaient nous y conduire comme des chemins-courts, mais qui se révèlent après coup comme des obstacles repoussant toujours plus loin une oeuvre que désormais les loisirs ne permettent guère d'atteindre.

Les critiques présentent chacun une *méthode*, si bien qu'il faut maintenant donner un cours non plus sur Mallarmé, mais sur les critiques qu'en ont faites Poulet, Richard, Mauron et Blanchet. Si on n'a pas déjà lu Mallarmé au collège, on l'étudiera par procuration.

Dans un autre camp, on rejette toutes ces tentatives d'interprétation comme des réductions vaines et aprioristes de l'oeuvre. Au plus y reconnaît-on une diversité de lectures et non de la critique véritable. On ne retrouve plus le sens de l'oeuvre mais des sens possibles, des échafaudages d'hypothèses thématiques ou structurales. Mais l'oeuvre n'existe plus: on y fait antichambre indéfiniment. Il faudrait abolir toute méthode. Qu'en est-il au juste?

Le vrai sens de l'oeuvre

Tout d'abord, je ne crois pas que l'on puisse atteindre au sens intégral et exhaustif d'une oeuvre d'art. On ne répond pas autrement à la question: « qu'a voulu dire l'artiste? » sinon en disant simplement: l'oeuvre. L'oeuvre est *ce que l'auteur veut dire*: la fin d'une quête, la réponse vitale à un problème esthétique, l'achèvement d'un parcours, l'acquiescement d'une charge, le rendu d'une vision-du-monde qui ne pouvait être autrement, un avènement nécessaire, le dernier mot d'une vie — en attendant le prochain. L'oeuvre est aussi mystérieuse que structurée, aussi ouverte et disponible que nécessaire: elle s'offre à lire, elle est le premier mot d'un dialogue qui ne s'amorcera qu'avec un lecteur. Toute oeuvre est donc polyvalente comme les symboles, ou comme les choses qui les fondent: car toute oeuvre est un *tissu* d'éléments divers non préalablement essentiels l'un à l'autre, et cependant rassemblés de façon essentielle. Le mystère en est accru; il est dans la structure, il est dans le style, il est dans la mélodie, et il ne perd strictement rien à l'analyse: il ne peut que s'enrichir si l'oeuvre est grande. Et même, plus elle est grande et forte — en un mot profonde — plus les sens en seront accrus à la lecture, plus les niveaux en seront multipliés, plus les recoupements, les croisements de faisceaux, les parcours en seront riches et féconds. Une grande oeuvre ne perd rien aux lectures nombreuses, au contraire: qu'elle

soit lue par divers lecteurs ou par le même à différents moments ou niveaux, elle ne fait que retrouver son vrai visage, qui sera toujours plus riche et plus plein que nos regards.

Non, le sens ultime, LE SENS (le sens « canonique » selon Barthes) d'une oeuvre ne s'épuise point, ne se réduit ni ne se traduit: il n'y a pas d'équivalent verbal ou rationnel d'une oeuvre. Le sens de l'oeuvre c'est son mouvement même; je connais son sens quand je suis pris dans sa lecture, quand l'oeuvre est *en acte* par moi, et non quand, détaché et distant, je la formule autrement — car alors je l'analyse ou la résume, mais ce n'est plus elle-même, c'est déjà autre chose, une idée, un schéma ou tout simplement un « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement », i. e. de la pure prose. *Le sens de l'oeuvre est dans sa lecture, non dans son analyse.* Qui me dira le sens de la Sonate à Kreutzer, le sens des Joueurs de cartes de Cézanne, qui me dira le sens de la Chanson du Mal-Aimé d'Apollinaire, ou encore d'un poème de Grandbois? Je les lis à vingt ans, je les relis à trente: ils ont apparemment changé; mais c'est ma vision, ma lecture qui a muté entre temps. Un même poème *relu* est autre. C'est-à-dire que c'est moi qui change, et c'est peut-être le poème lui-même qui m'a changé, me faisant de palier en palier accéder à de nouveaux sens, à une nouvelle compréhension — et cependant le poème est toujours là, est toujours plus haut, plus rempli de vie que moi-même qui passe. Il est ce concentré de présence que je n'atteins dans ma vie que successivement et de façon morcelée; il est une chambre aux mille portes, et je n'y peux pénétrer que par une seule à la fois. C'est d'ailleurs la même chose dans mes relations avec les personnes. Qui connaît parfaitement une personne? Chacun la voit, la juge à sa façon (qui n'est jamais la même selon les saisons, les passions ou la politique), mais elle est toujours au-delà. La personne est *la perception* que j'ai d'une personne plutôt qu'elle-même. Qui dira maintenant quel est le sens d'une personne? Impossible. Celui qui connaît le mieux un autre, ce sera l'homme qui l'aura pleinement accueilli comme autre, lui ayant permis d'être parfaitement autre, et n'ayant cherché d'aucune façon à le vouloir tel a priori: quelqu'un qui suit la direction intérieure, la pente, l'intention de l'autre, son poids intérieur, son sens en un mot. Sens que moi je ne possède jamais, que je ne puis geler, aussi longtemps que la personne vit. Toute personne survit à la connaissance que l'on en a.

La méthode sans méthode

Ce rapprochement de l'oeuvre d'art avec la personne humaine nous permet peut-être de saisir la vraie perspective du problème. Il n'y a pas de sens définitif et exclusif de l'oeuvre, et il n'y a pas de méthode qui le détecte infaillible-

* P. Gaboury est l'auteur de *Matière et Structure* (Réflexions sur l'oeuvre d'art), qui paraîtra prochainement chez Desclée de Brouwer, dans la série *Essais pour notre temps*.

ment. Peut-être même que la seule méthode est celle de l'ami accueillant sans préjugé l'autre, la méthode d'un accueil totalement permissif, i. e. l'absence de toute démarche proprement *méthodique*. Mais cela aussi, à mon sens, est illusoire. Car tout d'abord, chaque homme est fait de telle façon que sa perception est inséparable de son être — son projet d'être est déjà telle perception qui organise et range événements et actions selon une perspective déjà engagée, vectorielle. Tout homme est un « *mitwelt* », un monde-avec, une fusion du monde et de soi. Dire alors que la perception de l'œuvre (comme d'une personne) sera table rase, parfaitement permissive, ouverte, etc., c'est une illusion, même un contresens. Il n'y a ici que du subjectif car il n'y a que des *sujets* qui se rencontrent: traiter l'autre comme une chose qu'on peut saisir, comprendre définitivement et ramasser en formule, ce serait le voir comme un objet. Il n'y a que des « *mitwelt* », des « *umwelt* » qui se rencontrent. Même l'œuvre (que Dufrenne appelle justement un quasi-sujet) est une *vision du monde*, une concentration de matière saturée exprimant un système de valeurs, de rapports, de liens. Chaque œuvre d'art, qu'elle soit roman, film ou sonate, est un *figement* de matière qui requiert pour la débâcle un lecteur, une oreille, un regard. Et alors la toile de couleurs se met en mouvement par le ballet de l'œil, comme le phosphore que l'oxygène enflamme, comme le sachet qui lance un tourbillon de bulles dans le verre d'eau. Il faut un œil en mouvement pour mettre en mouvement la toile. Il faut un être en vie, i. e. engagé, pour faire revivre Madame Bovary. Mais c'est toujours par le fait même tel être, tel regard; jamais l'Œil ou l'Oreille absolues. Il n'y a que des lectures individuelles, plus ou moins complètes ou adéquates. Le lecteur reçoit un récit qu'il intègre dans un ensemble unique: sa vie. Ainsi, chaque poème, chaque roman, chaque toile *prend* un sens parce qu'il vit de la vie d'un homme déjà *pris* dans une intentionnalité, une direction, un sens.

Vouloir aborder une œuvre sans méthode est à mon avis aussi illusoire que de vouloir atteindre au sens ultime de l'œuvre de façon sûre et nette. Et pourquoi une lecture subjective serait-elle mauvaise? Au nom de quoi? Certes, toute méthode est réductrice, tendancieuse, mais chaque homme est « *tendancieux* » du seul fait qu'il existe: il interprète constamment de son point de vue. Être personnel ici c'est être sûrement tendancieux. Et ce n'est que petit à petit que l'homme perd ses préjugés, s'accorde aux choses et personnes, s'élargit, devient moins tendancieux.

Les méthodes: instruments nécessaires et provisoires

Je suis tout à fait pour le retour à l'œuvre, qui est la seule chose qui compte en art. Les critiques et commentaires sont tous partiels et partiels, évidemment. Mais chacun présente une lecture, et si aucun d'eux n'est exhaustif, l'ensemble de leurs essais est à prendre en vue d'une meilleure compréhension de l'œuvre. Tout ce qui peut faire mieux connaître l'œuvre est bon: la biographie de l'auteur (Sainte-Beuve, Guillemin), la psychanalyse de sa prime enfance (Mauron, Wéber, Marie Bonaparte), l'analyse de l'œuvre par thèmes (Richard, Poulet, Guy Michaud), la mise en valeur des mots-clés par listes ou groupes (Guiraud), la structure schématique reproduite dans chaque œuvre (Barthes), la structure des images, du monde des symboles (Durand, Richard, Rousset, Starobinski), la structure sociale et économique qui sous-tend et engendre l'œuvre (Lukacs, Goldmann), l'étude dite psychanalyse existentielle (Sartre). Au delà de l'ensemble de ces méthodes (qui sont répréhensibles si elles s'obstinent à vouloir expliquer toute l'œuvre d'un seul point de vue), demeure l'ŒUVRE, inattaquable, et inaltérée comme une source. Mais tout cela m'aide mieux

à comprendre Mallarmé que je relirai toujours autrement d'année en année, à mesure que ma propre vision du monde s'en éloigne ou s'en approche, en un mot, s'enrichit. Saint-John Perse m'est aussi mystérieux et fécond après les analyses de M. Parent, de J.-P. Richard et de R. Cailliois. D'ailleurs toutes ces critiques mènent vers l'œuvre si je le veux; elles s'en éloignent si je m'y arrête et oublie leur rôle auxiliaire.

Je me résume. Toute méthode voulue comme exhaustive me paraît fautive, et aucune méthode ne fait connaître tout le sens de l'œuvre. Mais la somme des méthodes connues ou inconnues enrichira toujours ma connaissance de l'œuvre (non l'œuvre elle-même, bien sûr) et pour cela, rien n'est à négliger. L'addition de toutes ces diverses visions d'une seule œuvre n'équivaudra jamais à celle-ci, mais elle s'en approche: nous ne sommes pas ici dans un univers dogmatique et scientifique, mais dans un monde d'approximations, d'affinités, d'analogies et de devenir. Rien n'est définitif dans la connaissance d'une œuvre. Seule celle-ci est définitive, parce qu'elle résiste à nos sondes: mais elle est un concentré de grouillements et de dynamismes, une semence contenant toute la frondaison de l'arbre, une structure de matière inépuisable comme une fontaine. C'est pourquoi, après la pratique des diverses méthodes, il faut revenir à l'œuvre qui aura désormais pour nous la parole. Et quelle sera cette parole? Elle est imprévisible: tout dépendra du lecteur que je serai devenu. Je serai toujours subjectif, mais mon ouverture à diverses et multiples subjectivités (celles des différents critiques) garantira une lecture plus riche, sans être pour autant jamais définitive ou exhaustive.

Telle est (pour le moment) ma vision du monde de l'œuvre et de la critique.



CIGARETTES
"EXPORT"
 BOUT UNI OU FILTRE
 RÉGULIÈRES ET "KING"

Le théâtre

- Factice
- Grandiose
- Engagé
- Subventionné
- Noir

Naïves hirondelles

Naguère encore, un dicton avait cours dans notre bon peuple pour caractériser un homme changeant sans cesse d'occupation, incapable de se fixer, on disait: « Douze métiers, treize misères. »

Appréciation en tout point opportune des personnages inventés par Rolland Dubillard pour sa pièce *Naïves hirondelles*, que vient de reprendre l'Egrégore. En effet, l'un d'eux le déclare bien simplement: ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Il y a bien Madame Séverin qui fait dans le chapeau depuis longtemps, mais que cela n'intéresse pas et qui vend son commerce quand Germaine, la petite ouvrière, s'enfuit en « side-car » avec son neveu Bertrand.

Un girovague, ce Bertrand, comme son copain, Fernand, plus âgé pourtant, mais tous deux également déboussolés, instables, courant d'une idée folle à l'autre, constamment en quête de nouvelles extravagances ruineuses: la porcelaine, d'abord, quatre grandes caisses de débris de porcelaine à recoller; puis la photographie, la photo d'art, bien sûr; il suffit de se procurer une caméra; et des noix, des sacs de noix, en effet décortiquer des noix ce peut être passionnant; que sais-je encore?...

On a dit de ces pauvres bougres qu'ils s'ennuient. Non, ils ne s'ennuient pas: pour eux, le changement est un besoin, un plaisir profond; ils ne s'attachent à rien, faire deux fois la même chose les dégoûte, ils cherchent autre chose, toujours autre chose. A vrai dire il n'aiment rien, ni personne; la vie leur paraît absolument sans objet digne de les intéresser. Ils se sentent parfaitement inutiles. Ils existent, ils ne vivent pas. Voilà le spectacle assez navrant que nous offrent les hirondelles de Dubillard. Hirondelles bien peu naïves mais impuissantes à se bâtir un nid qui leur convienne. Elles volent, elles volent jusqu'à l'épuisement.

De ces types d'hommes, il s'en trouve sur la terre et ils peuvent tenter l'analyse d'un dramaturge. Celle de Dubillard est pertinente mais lente et trop longue. D'après Ionesco: « Dubillard ne piétine pas un seul instant ». Or il ne fait que cela, piétiner, le cher Dubillard, par la faute de son style plein de réticences, d'arrêts, de reprises, de coupures intempestives. Il n'y a peut-être pas, dans toute la pièce, une seule phrase qui se dise d'une seule poussée. Certainement, ce texte comporte dix fois plus de points de suspension que de mots. Amusant un peu au début, cela devient vite artificiel, factice et exaspérant. Non seulement les personnages ne savent pas ce qu'ils veulent faire, ils ne savent pas non plus ce qu'ils veulent dire. Ainsi, si Dubillard ne piétine pas, nous, nous piétons d'impatience dans la salle.

Autre chose d'agaçant et de vraiment trop facile: cette manie de ne plus se souvenir, tout à coup, du nom de Germaine, l'employée de Madame Séverin, ou de Fernand et Bertrand. C'est drôle une fois ou deux, ensuite cela devient de l'enfantillage. « Pièce admirable », au dire, toujours, d'Ionesco. Certains ont l'admiration facile!

De la première distribution de *Naïves hirondelles* telles que présentées quand, il y a quelques années, l'Egrégore logeait rue Clark, il ne reste que Charlotte Boissoli qui, en plus, cette fois, a été chargée de la mise en scène. Elle joue Madame

Séverin avec beaucoup de goût et une simplicité très étudiée.

Germaine, la seule naïve de la pièce, a été confiée à Marthe Mercure, jeune et spontanée. Pascal Rollin a fait Bertrand, le neveu, qui se cherche, de Madame Séverin, avec fougue mais sans assez nuancer son texte. Jean-Pierre Compain est plus juste dans l'interprétation de Fernand. Curieusement, par ses intonations, certaines inflexions de voix, il m'a fait penser tantôt à Jean Gascon, tantôt à Raymond David!

C'est un risque, parfois périlleux, d'offrir une pièce à la critique des mêmes auditeurs à des intervalles trop rapprochés. La joie de la découverte, de l'imprévu, n'y est plus et on ne retrouve pas toujours, aujourd'hui, le plaisir d'hier.

La Vie est un songe

Ce plaisir, il est plus rare encore qu'il soit redoublé. Cette chance m'a été donnée avec *La Vie est un songe* de Calderon, le grand dramaturge espagnol. Entendue il y a quelques années à la radio, et par un seul interprète, cette pièce m'avait beaucoup intéressé. Et voilà que le Rideau Vert m'a donné de la voir dans une mise en scène vive et colorée, dans un décor saisissant, avec de somptueux costumes d'époque et dont les divers caractères étaient incarnés par des comédiens choisis. A la joie de l'oreille s'ajoutait celle de l'œil; le rythme, le mouvement complétaient, enrichissaient la pure expression verbale. Une audition devenait un spectacle.

Spectacle grandiose bâti sur le thème, grandiose lui aussi, de la réalité de la vie de l'homme à la recherche de sa destinée, terrestre d'abord et surtout éternelle, dans l'Au-delà.

Qu'on ne se y méprenne pas, toutefois, nous n'assistons pas à une soutenance philosophique, à un débat pédant et verbeux, mais à un drame, vraiment humain, où s'affrontent, avec violence, les passions coutumières du cœur de l'homme: ambition, vengeance, jalousie, brutalité, mais aussi l'amour, la fidélité, l'honneur, le courage et la grandeur d'âme. Souvenons-nous que l'action de ce drame se passe dans la lointaine et puissante Pologne d'autrefois mais vue et ressentie par le tempérament d'un Espagnol de bonne race, doublé d'un homme de théâtre prestigieux. Pour Calderon, une idée ne demeure jamais longtemps abstraite et sèche, vite il la plonge dans un personnage bien vivant.

Par certains côtés, *la Vie est un songe*, dans sa structure, fait penser à Shakespeare: union de la réalité au rêve, choc des images poétiques, des envolées lyriques avec le langage terre à terre de tous les jours, scènes de violence traversées d'interventions comiques ou de soudaines délicatesses. Vaste tableau d'une humanité tourmentée, haute en couleur, qui aurait pu tenter le pinceau de Rubens. Or, cette pièce qui suppose un grand déploiement et des lieux multiples, Paul Blouin a réussi à la rendre plausible sur le petit plateau du Stella, par une heureuse et habile mise en place et un dispositif scénique ingénieux. Le mouvement bien rythmé des personnages lui a permis de tourner la difficulté du manque d'espace. Mais sûrement, présenté dans des conditions idéales, *la Vie est un songe* pourrait être un spectacle encore plus brillant.

Une bonne quinzaine de comédiens du Rideau Vert — des vétérans et de plus jeunes — ont fait un effort sérieux pour rendre justice, de leur mieux, au beau texte de Calderon. Comme il arrive souvent dans cette compagnie, Yvette Brind'Amour et Gérard Poirier se sont partagés les premiers emplois: l'ardente et fière Rosaura; Sigismond, fils d'abord bafoué du roi de Pologne, puis vainqueur magnanime. Yvette Brind'Amour, en pleine forme, a rendu avec vigueur son personnage tout agité d'un désir furieux de venger une insulte. Poirier a trouvé force et courage pour permettre à Sigismond de surmonter le destin sauvage que les astres lui avaient promis à sa naissance. Tourmenté dans les chaînes de sa prison, il a été terrible ensuite dans la bataille pour se dominer enfin lui-même — suprême victoire — et apprendre à pardonner et à aimer.

En dépit de son imposante stature, Loic Legouriadec fut un pâle et peu convaincant roi de Pologne. Au contraire, Nathalie Naubert a joué avec aplomb le rôle de la hautaine Infante, Estelle. L'Astolfe de Lionel Villeneuve paraissait un peu mécanique, entraîné par le mouvement physique de son personnage plutôt que par ses sentiments. En Clotald, conseiller du roi, Henri Norbert a été très juste et nuancé. Le bouffon Clarin d'André Montmorency, assez lent à se dégeler, a eu pourtant une bonne scène avec les soldats venus délivrer Sigismond.

Justement, les soldats, dans cette pièce, (si souvent le cauchemar des metteurs en scène) ont été parfaits: évolutions précises, démarche et allure martiales, tout dans le ton et bien au point.

Belle réussite, une fois de plus, pour l'équipe du Rideau Vert!

Andorra

Le Concile de Vatican II a fortement désavoué l'antisémitisme ou, plus exactement, il a proclamé la bienveillante compréhension et l'amour de l'Église à l'égard du peuple juif. L'antisémitisme est « désacralisé », selon l'expression de Stanislas Fumet dans « Table ronde ».

Cette solennelle affirmation de l'Église, qui vient confirmer l'esprit de fraternité inscrit dans la Déclaration des Droits de l'homme, est un fait, important et opportun. Important aussi, et profondément enraciné dans le cœur, collé à la peau de tant d'hommes encore, le fait de l'existence du racisme dans le monde, dont l'antisémitisme n'est qu'une des manifestations, la plus courante et virulente sans doute.

Le dramaturge suisse Max Frisch le croit en tout cas et en montre les conséquences dramatiques dans sa pièce *Andorra*, interprétée actuellement par les Apprentis-Sorciers, dans leur nouveau théâtre de la rue Papineau. Pièce très « engagée », poursuivant un but manifeste de propagande, chargée d'une émotivité à sens unique et même faisant appel, pour emporter notre adhésion, à des trucs bien proches du grand guignol. Je pense en particulier à cette scène — trop longue d'ailleurs — du dépistage des Juifs: réplique typique de la technique naziste.

Au reste, c'est la faiblesse de ce genre de théâtre: à force de prétendre nous avoir, il nous irrite et nous câtre contre l'endoctrinement qu'il propose.

Ainsi, dans *Andorra*, le jeune Andri, que son père fait passer pour juif afin d'en cacher la naissance illégitime, est sûrement bien sympathique, mais le desservent vraiment trop, à nos yeux, sa naïveté simpliste, son futile bavardage, son entêtement à ne rien vouloir entendre de ceux qui voudraient le sauver de ses ennemis, les fanatiques andorriens, présentés, d'autre part, plus comme de symboliques marionnettes de l'antisémitisme que comme des êtres humains conscients et responsables. A mon sens, dans son admirable simplicité tragique, la *Bérénice* de Racine offre une condamnation autrement puissante et efficace de l'antisémitisme et préjugés raciaux que l'*Andorra* de Frisch et autres œuvres de même acabit.

Cependant, sans réticence, nous pouvons admirer le beau travail d'équipe des jeunes Apprentis-Sorciers pour réaliser le montage compliqué et l'interprétation fervente de cette pièce.

Même si elle souligne un vif désir de renouvellement et de souplesse, la disposition scénique prévue par Pierre Collin, metteur en scène, ne m'a pas emballé outre mesure. C'est probablement, chez moi, un signe de crétinisme avancé, mais je m'avoue incapable de jouir du spectacle des courses et bousculades des accessoiristes, dans le noir relatif de la salle, en quête de meubles, bibelots, objets divers, pans de décor, à changer ou déplacer. Ces va-et-vient nombreux distraient les spectateurs de l'impression produite par l'action dramatique représentée.

Le jeune Jacques Lebel a joué avec conviction le rôle d'Andri, de même que Pierre Collin, le Prêtre, mais trop nerveux, et Emmanuelle Collin, en Barbeline, la malheureuse fiancée d'Andri. Michel Garant manque de nuance et agace par ses cris immodérés. Yves Corbeil a de l'aisance et Étienne Panet-Raymond joue très juste un Docteur raté et prétentieux, avec une élégance affectée qui convient. Tous mettent beaucoup de sérieux dans leur interprétation et servent consciencieusement le théâtre.

Le Barbier de Séville

Par la faveur des Puissances du ministère de la Culture, le Centre dramatique du Conservatoire s'est mué en Théâtre Populaire du Québec, chargé, grâce à des subventions officielles, de distribuer la culture théâtrale par toute la francophonie canadienne.

Cette nouvelle suscita un beau raffut chez nos vedettes et monstres sacrés, laissés pour compte, affirment-ils, par le Pouvoir au profit de jeunes gringalets (dirait Molière) inexpérimentés. Voilà la mort à brève échéance, prétend-on, des méritantes compagnies privées, ou commerciales, comme on les appelle en France. Une autre querelle des Anciens et des Modernes ou des générations!

En attendant la fin de l'orage et que la sérénité revienne dans le ciel de notre Landerneau artistique, nous sommes allés voir se trémousser les pupilles du Gouvernement qui, au départ d'une vaste tournée, ont tenu à montrer au public mont-réalais leur savoir-faire. Ils ont présenté, au Théâtre National (Titre symbolique?) *le Barbier de Séville* de Beaumarchais, dans une mise en scène de Jacques Létourneau, ci-devant du défunt Théâtre-Club.

Aux anciens élèves du Conservatoire, le TPQ (comme on l'appellera sans doute)

peut s'adjoindre d'autres comédiens selon les besoins, comme, cette fois-ci, sauf erreur, Julien Genay et Edgar Fruitier, qui ne sont pas des fruits, que je sache, de cette savante école.

Le Barbier de Séville n'est pas, de loin, une pièce facile. Elle exige un mouvement endiablé et très varié, mais aussi beaucoup de finesse, d'intelligence, et de la nuance dans la farce même, sinon on tombe dans la charge vulgaire et la démesure. D'autre part cette comédie permet à un acteur de se faire valoir à plein. L'on se souvient que Geneviève Bujold — justement en rupture de ban avec le Conservatoire — a été lancée sous les atours de l'espiègle Rosine.

À leur façon, les interprètes du Théâtre Populaire du Québec nous ont procuré de bons moments et furent, dans l'ensemble, fort honnêtes. Ce soir-là, devant un auditoire cordial et sympathique, le Don Basile d'Edgar Fruitier a d'emblée remporté les honneurs, spécialement dans la tirade, si connue, de la Calomnie qu'il a renouvelée.

Le personnage du Comte Almaviva convient-il à Julien Genay? Je ne le crois pas. Je le verrais beaucoup mieux dans le rusé, désinvolte et tourbillonnant Figaro dont Jacques Brouillet n'a pas su détailler suffisamment, à mon goût, le caractère. La Rosine d'Élisabeth Le-Sieur est primesautière et sympathique, avec un peu de précipitation, toutefois, dans l'élocution. En Bartholo, barbon jaloux qui fait penser à l'Arnolphe de Molière, Jean-Marie Lemieux se porte allégrement surtout dans les scènes bouffonnes. Bien plaisant, le petit rôle du notaire, joué par Bernard Beaupré. Quant à Jean Pageau et Jacques Thibault, ils ont rendu la balourdise de leurs personnages respectifs, L'Éveillé et La Jeunesse, en étant exactement le contraire de l'éveillé et de la jeunesse.

Le Théâtre Populaire du Québec, sans être encore la troupe prestigieuse désirée, promet un divertissement de bonne qualité aux spectateurs des villes de la Province qu'il visitera. On lui souhaite bon voyage.

Au retour des Oies blanches

Marcel Dubé ou le Prophète de l'échec: tel pourrait être le titre de l'ensemble de l'œuvre dramatique de notre jeune auteur, spécialement de sa dernière pièce, que Georges Groulx vient de mettre en scène à la Comédie canadienne, *Au retour des Oies blanches*.

Remontez dans vos souvenirs et rappelez-vous cette impuissance radicale, chez les héros de Dubé, à s'adapter à la vie ou à en surmonter les difficultés. Comme frappées d'une commune malédiction, nous pouvons compter les malheureuses victimes d'un sort cruel qui jonchent, depuis *Zone*, le sombre chemin où nous engageant les drames de Dubé. En effet, le regard qu'il porte sur la vie n'est pas favorable. Pour lui, la fatalité vengeresse poursuit, implacable, les pauvres humains avides de bonheur, pour détruire leurs rêves et les pousser à leur déchéance et leur ruine. Toujours, un infailliable chasseur abat les oies blanches en liberté...

Cette fatalité, toutefois, il faut bien le noter, est au dedans du héros lui-même; elle n'agit pas de l'extérieur. Sa faiblesse même, ses appétits irraisonnés, ses passions incontrôlées terrassent l'homme et causent son malheur, et non la vindicte redoutable et jalouse des dieux, comme dans la tragédie antique. Son destin lui est propre; il en est seul responsable. Aussi, si l'œuvre dramatique de Dubé, si *Au retour des Oies blanches*, évoque l'idée de tragédie, ce n'est que dans le sens moderne et bien affaibli du terme.

Mais sans contredit, *Au retour des Oies blanches* est un drame. Le terrible drame d'une famille, d'un père, d'une mère, de leurs deux enfants, tous moralement salis et qui émergent, pitoyables, du bas-fond de leur misère.

Car, c'est cela *Au retour des Oies blanches*. Au lever du rideau qui représente le salon cosu d'une famille bourgeoise de Québec, un sac gît là, au milieu de l'avant-scène, d'où la bonne de la maison extrait deux oies blanches, mortes. Alors le temps s'arrête. Sur l'horloge du destin de cette famille, l'heure de la vérité va tourner son aiguille, minute par minute, jusqu'à ce que tout soit bien clair et connu, du passé inavouable de ses membres. Ce salon va se charger en salle de dissection où lentement, longuement, *ad nauseam*, surgiront à la lumière et s'étaleront sans vergogne les pires turpitudes. Rien de nouveau ne se produit que le rappel de ce qui fut, rappel qui éclate dans le soir comme le bruit des trompettes du Jugement. Une « accumulation d'échecs », comme le proclame Laura d'elle-même et de sa vie manquée mais, avec plus de raison encore, de tous les personnages de la pièce.

Spectacle peu réjouissant d'une entreprise en démolition auquel on nous a convié et qui laisse une impression des plus pénibles. Car trop est trop. On soulignera sans doute une certaine ressem-

blance entre le sort des caractères imaginés par Dubé et ceux, par exemple, d'*Oedipe*, ou d'*Antigone* ou de *Phèdre*, avec, en moins, on l'admettra, la sauvage grandeur des événements et des héros, ainsi que la constante et sublime présence de la divinité, toujours cachée mais toujours présente. De plus, dans *Sophocle*, quand, aveugle et accablé, appuyé sur Antigone, il quitte son pays pour l'exil, Oedipe nous donne une autre vision du courage et de la dignité de l'homme que celle chez Dubé, de ce lamentable Achille, dans sa dérisoire défroque militaire, avec, à la main, une banale tasse de café et qui déclare: nous devons continuer à vivre. Que sera-t-elle sa vie, maintenant, et celle de sa femme, Élisabeth, devenue demi-folle du suicide de sa fille Geneviève, et celle de son fils Robert, au passé trouble et ambigu? Déshonoré comme homme politique, avili et méprisé dans sa vie privée, où trainera-t-il sa piteuse existence de veléitaire vaniteux et impuissant?

Après avoir subi les deux heures environ d'*Au retour des Oies blanches*, on comprend l'exclamation de cette jeune femme à la sortie de la salle: Vraiment, j'aime mieux des pièces plus gaies! Tout en admettant, bien sûr, que Marcel Dubé sait construire une scène, dérouler avec aisance un dialogue, buriner fortement un caractère vivant, faire progresser l'action sans défaillance, même si sa marche m'a paru trop lente, avec une recherche trop appuyée du suspense.

Quant au chapitre de l'interprétation, les réticences ne sont plus de mise: le plaisir est entier. Tous les comédiens ont rempli avec intelligence leur rôle. Avec une rare satisfaction, je remarque l'étonnante maturité de jeu, la sincérité et la profondeur dans l'expression des sentiments de Marjolaine Hébert dans le rôle de la mère, Élisabeth. Son partenaire, Pierre Boucher, en Achille, le père, a été, lui aussi, nuancé et émouvant.

Sorte de justicière de ses parents, la Geneviève de Louise Marleau s'est montrée agressive à souhait, avec trop d'éclats de voix souvent. Dans son rôle de Robert, le fils, Claude Préfontaine doit interpréter une scène fort délicate; il l'a fait avec justesse. Le personnage de Laura est assez ingrat; il manque d'une réelle nécessité; il sert un peu de prétexte à faire avancer la machine. Andrée La-chapelle l'a rendu plausible et suffisamment justifié. Comme grand'mère, Béatrice Picard fait vraiment trop jeune et, ce qui ne l'aide pas, son texte est parfois ridicule ou mal approprié. Guy Boucher, l'ami de Geneviève, n'est qu'un personnage épisodique et Diane Pinard fait une servante accorte et plaisante.

L'allocution du Pape aux Jésuites

QUI a vu de ses yeux et entendu de ses oreilles le Pape s'adresser aux Jésuites en la chapelle Sixtine, le 16 novembre dernier, ne peut que s'étonner du sort que les agences de presse ont fait à cette allocution. A ne se fier qu'aux titres et aux commentaires de la plupart des journaux, on dirait vraiment que Paul VI a employé tout son discours à déverser de la mauvaise humeur contre les Jésuites, à les rappeler à l'ordre et à l'obéissance, ainsi qu'à dénoncer, au sein de la Compagnie de Jésus, de sinistres complots, de perverses tendances et de néfastes déviations. Pour qui était là présent, ou même pour qui a pu lire en entier le texte de l'allocution pontificale, pareille interprétation n'a aucun sens et l'impression produite sur les auditeurs fut toute différente.

Il est certain que Paul VI, en choisissant lui-même de recevoir les Jésuites et de concélébrer avec eux dans le décor unique de la chapelle Sixtine, a voulu frapper l'imagination et marquer l'importance exceptionnelle qu'il attachait à cet événement. Une chose toutefois à ne pas oublier est la qualité particulière de ceux à qui il s'adressait. C'étaient des hommes d'âge mûr, occupant, pour la plupart, des postes d'autorité dans leur Ordre; des religieux ayant fait un vœu spécial d'obéissance au Souverain Pontife — qu'ils considéraient comme leur premier supérieur —; des hommes désireux d'entendre la vérité sans fard ni flatterie, et habitués à ce qu'on la leur dise ainsi; des délégués venus du monde entier et qui, dans leur Chapitre général, avaient, durant plus de cinq mois, étudié à fond la situation actuelle de leur Ordre, en connaissant les forces et les faiblesses, les besoins et les aspirations, les tendances et les courants de pensée. Ces hommes, ces religieux, ces Jésuites auraient été les premiers étonnés — et peut-être en leur for intérieur chagrinés et incrédules — si le Pape, dans son allocution, s'était contenté de leur adresser des éloges, de leur dire que tout allait pour le mieux dans leur Ordre, qu'il n'y avait rien à reprendre ni à corriger. Aussi ont-ils écouté sans aucune surprise et comme toutes naturelles les paroles du Pape, sachant fort bien qu'elles n'étaient pas sans fondement et que Paul VI n'accomplissait que son devoir, selon l'adage: *Amicus Plato (i. e. Societas Jesu), magis amica veritas*. Ami de la Compagnie de Jésus, certes, mais plus ami encore de la vérité.

Qu'a donc dit le Pape aux Jésuites? *L'Osservatore Romano* du 17 novembre publie le texte original et complet de

cette allocution. Le titre qui la coiffe est déjà fort significatif: « Paul VI, en accueillant l'expression renouvelée de fidélité et de zèle de la 31^e Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, réaffirme la confiance qu'a l'Eglise en ce grand Ordre militant. » Nous sommes loin, on le voit, des titres sensationnels d'une certaine presse; si un titre cependant a jamais convenu au contenu d'un discours, c'est bien celui-là, probablement parce que l'auteur avait, lui, lu en entier l'allocution pontificale.

Paul VI y a développé le thème de la fidélité, et cela en posant deux questions dont il a lui-même donné les réponses: les Jésuites entendent-ils demeurer fidèles à eux-mêmes? L'Eglise leur garde-t-elle toujours sa confiance?

La fidélité des Jésuites à eux-mêmes

Qu'en est-il de la fidélité des Jésuites à eux-mêmes et à l'Ordre fondé par saint Ignace? C'est en réponse à cette question que Paul VI fait état des bruits et des rumeurs qui lui sont parvenus et qui lui ont causé chagrin et stupeur. A certains endroits, dit-il, il semblerait que des Jésuites en soient rendus à se demander si l'Ordre de saint Ignace pouvait encore durer tel que son fondateur l'a établi et s'il ne devait pas, lui aussi comme tant d'autres institutions humaines, succomber à l'usure inexorable du temps; à se demander aussi s'il ne valait pas mieux, pour plus d'efficacité, mettre de côté les vieilles coutumes spirituelles, les habitudes de discipline et d'obéissance, l'application à la prière, toutes ces choses ne convenant plus qu'à la vie monastique; à se demander enfin si le service même de l'Evangile n'exigeait pas de l'apôtre qu'il emprunte au monde d'aujourd'hui ses méthodes, son mode de penser, d'agir et de vivre.

Autant de nuages, reprend le Pape, que votre Congrégation générale a, en grande partie, dissipés, par la résolution dont elle a fait preuve d'accomplir la mise à jour, l'*aggiornamento* de la Compagnie de Jésus en restant fidèle à l'Ordre même fondé par saint Ignace. Ses délibérations et ses travaux, tels sont, conclut le Pape, la meilleure réponse à notre question:

Oui, les fils d'Ignace, qui s'honorent du nom de Jésuites, sont encore aujourd'hui fidèles à eux-mêmes et à l'Eglise. Ils sont prêts et forts. De nouvelles armes dans leurs mains remplaceront celles qui sont usées et moins efficaces, mais c'est le même esprit d'obéissance, le même désir de dévouement, la même volonté de conquêtes spirituelles.

Les Jésuites délégués à Rome pouvaient-ils souhaiter, pour les travaux de leur Congrégation générale, plus beau témoignage d'estime.

L'Eglise garde-t-elle aux Jésuites sa confiance?

C'est la deuxième question que pose Paul VI et à laquelle il répond en une page magnifique, que la plupart des journaux, malheureusement, ont laissée de côté. Est-ce que l'Eglise, est-ce que le Souverain Pontife, demande-t-il, considèrent encore la Compagnie comme leur particulière et fidèle milice? comme la communauté religieuse qui s'est donnée pour fin la mission spéciale de les défendre? est-ce qu'ils réaffirment la bienveillance, la confiance et la protection dont ils l'ont toujours entourée? croient-ils avoir encore besoin de ses services et la jugent-ils encore capable de mener à bien l'immense travail de l'apostolat dans le monde moderne?

En cette série d'interrogations dramatiques, Paul VI pose la contrepartie des rumeurs étranges qu'il a tout à l'heure mentionnées. A mesure qu'il les énonce, le Pape martèle ses mots, élève la voix et pointe le doigt vers ses auditeurs, chez qui la tension monte et, à la fin, atteint son comble, chacun se demandant: Que va répondre le Pape?

La réponse vient simple et globale:

Oui, vous avez et Nous vous conservons notre confiance; Nous vous donnons mandat pour le travail apostolique; Nous vous signifions notre affection, notre reconnaissance et notre bénédiction... Si vous continuez à être les mêmes que vous avez été, notre estime et notre confiance ne vous feront pas défaut... L'Eglise a besoin de votre aide, elle est heureuse et fière de la recevoir de fils aussi sincères et dévoués que vous l'êtes...

Et le Pape de poursuivre en rappelant aux Jésuites les nombreux domaines où aujourd'hui l'Eglise a besoin plus que jamais d'être servie et la foi d'être défendue. Le monde actuel, déclare-t-il, a faim du Christ, il vous attend et il vous crie: « Venez, c'est l'heure. »

Oui, c'est l'heure, fils très chers; allez, pleins de confiance et d'ardeur. Le Christ vous choisit, l'Eglise vous envoie, le Pape vous bénit.

De tous les témoignages que la Compagnie de Jésus a reçus des papes au cours de sa longue histoire, en est-il un qui soit à la fois plus sincère et plus franc, plus encourageant et plus stimulant, que celui que Paul VI a rendu en ce jour mémorable du 16 novembre 1966? Pour l'avoir vu de mes yeux et entendu de mes oreilles, je ne puis que répondre: je ne le crois pas.

Richard ARÈS.

LES LIVRES

Religion

Abbé Bernard NODÉ: **Le Curé d'Ars, sa pensée, son cœur**, 304 pp. — Augustin GEORGE, S. M.: **L'Evangile de Saint-Paul**, 128 pp. — Karl JASPERS: **La situation spirituelle de notre époque**, 256 pp. — Jean MOURoux: **La liberté chrétienne**, 128 pp. — Yves CONGAR, O. P.: **Vaste monde, ma paroisse**, 224 pp. — Thomas SUAVET: **Construire l'Eglise d'aujourd'hui**, 222 pp. — René VOILLAUME: **Prier pour vivre**, 128 pp. — Coll. « Foi Vivante », n°s 23-29. — Paris (12, avenue Sœur-Rosalie, 13 Quai Conti, 29, boul. Latour-Maubourg et 76 bis, rue des Saints-Pères), Editions Xavier Mappus, Les Equipes Enseignantes, Desclée de Brouwer, Aubier, Témoignage Chrétien, Editions Ouvrières et du Cerf, 1966.

LA COLLECTION « FOI VIVANTE » continue à publier, selon la formule format de poche, des œuvres de première valeur qui, pour la plupart, avaient déjà paru ailleurs mais n'avaient pu atteindre le grand public. C'est une initiative à laquelle collaborent plusieurs maisons d'éditions et qui mérite un large encouragement. Pour le chrétien soucieux de développer sa culture spirituelle, encore plus pour le prêtre angoissé par l'évolution du monde actuel, la lecture d'ouvrages aussi substantiels s'impose. Les noms de K. Jaspers, Y. Congar, R. Voillaume, J. Mouroux, etc., font aujourd'hui autorité, précisément parce que les personnes qui les portent ont quelque chose à dire au monde et à l'Eglise. Si la foi de tant de chrétiens s'étiole, c'est que leur culture spirituelle en est restée au stade du primaire et de l'enfance. Cette nouvelle collection vise à créer une « foi vivante » : à nos chrétiens d'accepter les moyens adaptés qu'on leur présente.

Richard ARÈS.

Jean DANIELOU: **Evangile et monde moderne**. Petit traité de morale à l'usage des Laïcs. — Tournai, Desclée, 1963, 151 pp., 18,5 cm.

LE TITRE et le sous-titre de ce petit livre sont mal choisis. Il y est sans doute beaucoup question du monde moderne, mais fort peu de l'Evangile au sens courant du mot. Et si on y traite de morale, on ne saurait dire que ce qui en est dit constitue un traité, même petit, car quelques problèmes seulement sont abordés et aucun ne l'est de façon systématique. Enfin, on ne voit pas que cette morale s'adresse particulièrement aux laïcs. L'A. a donc coiffé un recueil d'articles, assez disparates d'ailleurs, d'un titre et d'un sous-titre qui accrochent l'attention. C'était son droit et c'est peut-être bien ainsi, car le contenu des chapitres, — péché, liberté, pratique religieuse, pauvreté, foi, espérance, charité, obéissance, sainteté des laïcs, — offre ample matière à réflexion. L'A. prend courageusement parti et force son lecteur à le suivre, à le critiquer, à le nuancer, parfois à le contredire. Les situations souvent délicates, où le Père a

eu à intervenir pour tâcher de déterminer une attitude chrétienne à la fois ferme et ouverte en face d'autres positions, ont conféré à son style une allure polémique et secrètement agressive qui ne doit pas plaire à tous ses amis et admirateurs. On peut se demander si le Père Daniélou n'obtiendrait pas une plus large audience s'il se décidait à écrire moins vite et surtout à adopter une approche plus phénoménologique et plus œcuménique des problèmes qu'il touche. La sensibilité chrétienne actuelle est en train de devenir exigeante, et l'Auteur, qui est de ceux qui ont contribué à la former, est peut-être invité à se dépasser encore pour nous exciter à le suivre.

Raymond BOURGAULT.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

J. ERMEL: **Les sources de la Foi**. — Tournai, Desclée, 1963, 187 pp., 21 cm.

CONCILE DE TRENTE et œcuménisme contemporain : tel est le sous-titre de l'ouvrage, une étude sur la quatrième session du concile de Trente, sur le décret qui clôtura cette session et sur la doctrine complète du concile concernant la révélation et « les traditions de l'Eglise ». Cette étude d'histoire de la théologie constitue une importante contribution technique au débat qui dure depuis longtemps au sujet des rapports entre Ecriture, Tradition et Eglise, comme sources de la foi. L'œcuménisme contemporain, dont il est fait mention dans le sous-titre, n'entre dans l'ouvrage que sous forme d'appendice.

Guy BOURGEAULT.

Facultés S. J.,
Montréal.

Marguerite-P. HOPPENOT: **Le Temps du feu**. Préface de Jean Guittou. — Paris, Aubier, 1965, 206 pp., 16 cm.

CONSIDÉRATIONS d'une chrétienne ardente sur l'état de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui. Le monde a froid: qui peut le réchauffer? se demande-t-elle. « Qui a éminente vocation pour cela si ce n'est l'Eglise?... Elle n'y parviendra cependant qu'en étant fidèlement l'Epouse de l'Amour. » L'A. suit de près les délibérations du Concile et les commente à sa manière. Elle réclame une plus large place pour les laïcs, tout particulièrement pour les femmes, dans l'Eglise. Jean Guittou, qui a écrit la préface, l'appuie de son autorité; il se réjouit avec elle de « voir venir un âge où, dans le monde et dans l'Eglise, la femme sera davantage écoutée, comprise », et il rappelle le mot du cardinal Salière: « De même que l'homme moderne découvrait pour le meilleur et pour le pire l'énergie ensommeillée dans la matière, de même il faudra bien un jour libérer l'énergie explosive contenue dans le cœur des femmes. »

Richard ARÈS.

Claude RYAN: **Un type nouveau de laïc**. Problèmes et perspectives. — Montréal, l'Action catholique canadienne, 1966, 118 pp., 17,5 cm.

AINSI QUE LE NOTE avec beaucoup d'à-propos le texte de présentation de cette brochure, cette synthèse, « rédigée dans l'action, doit être lue à la lumière des années 1958-1959. Sans formuler nécessairement, sur toutes les facettes de la question, les opinions actuelles de son auteur, non plus que celles de l'A. C. C., elle pourra cependant fournir un stimulant

puissant... » (p.1.) En ce qui concerne les éléments essentiels de cette synthèse, l'apport fourni par l'A. est excellent; l'analyse est sérieuse, bien documentée et soucieuse de coller au milieu réel. Quatre chapitres constituent la base de cette étude: 1) originalité de la vocation à l'A. C.; 2) champ et modes de travail; 3) le laïc d'A. C.: les lois de son action; 4) le laïc d'A. C.: son esprit. Ce travail sera particulièrement utile à tous ceux qui militent dans l'engagement apostolique.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellesmin.

E. H. SCHILLEBEECKX, O. P.: **Marie, Mère de la Rédemption**. Approches du mystère marial. — Paris, Ed. du Cerf, 1963, 188 pp., 18 cm.

CETTE BELLE ÉTUDE (sous un titre français étrange, auquel nous préférons le sous-titre) offre une théologie équilibrée et bien centrée du mystère marial. Elle comporte deux grandes sections: Marie, splendeur du Christ; le culte de la Sainte Vierge. La première section est particulièrement réussie; nous y avons surtout apprécié les points suivants: en plus de souligner le rôle unique de Marie dans notre rédemption, l'A. nous la montre aussi comme un être racheté, la première des rachetés; de là vient qu'elle est pour nous le type de l'accueil actif que l'homme doit offrir aux avances de Dieu; de là aussi vient que la foi de Marie peut nous toucher, parce que, elle aussi, elle chemine...

Nous trouvons dans ce livre les éléments d'une véritable psychologie religieuse de Marie, qui réussit à éviter l'invraisemblance et l'intempérance parce qu'elle s'attache aux données authentiques pour y revenir sans cesse. Après son admirable ouvrage sur les sacrements, l'A. était bien préparé pour nous offrir ces réflexions sur le mystère marial: car le rôle de Marie dans notre rédemption tient au mode même choisi par Dieu pour nous sauver, l'incarnation du Verbe; l'apparition de Dieu en forme visible constitue la racine de la sacramentalité qui pénètre toutes les démarches salvifiques; c'est cette perspective décisive qui seule nous permet de mieux voir pourquoi il « fallait » qu'à l'œuvre de rédemption, Marie fût ainsi associée.

Gérard VALLÉE.

Facultés S. J.,
Montréal.

EN COLLABORATION: **Le Christ évolutif. Socialisation et religion**. Cahiers Pierre Teilhard de Chardin. — Paris, Editions du Seuil, 1966, 167 pp., 19 cm.

COMME pour les trois précédents, ce 5^e Cahier réunit des études et présente quelques inédits du Père Teilhard. Les études proviennent de la réunion tenue à Nice, en 1963, sous le thème « Socialisation et religion »; l'inédit qui ouvre le volume a donné son titre au Cahier.

De valeur inégale, et pour quelques-uns, de présentation sommaire, les exposés de Nice attestent la fécondité et l'actualité de la pensée teilhardienne. L'originalité de Teilhard sur ce sujet tient peut-être à deux éléments: en premier lieu, il a perçu la montée des interdépendances économiques et politiques — c'est la définition de la Socialisation selon Teilhard — non pas comme un arrangement de fortune, mais comme une étape révolutionnaire dans le développement de l'humanité. En second lieu, il a intuitionné la conciliation possible et souhaitable entre cette montée cons-

ciente de la socialisation et la consommation de l'univers par le Christ.

« Le Christ évoluteur », écrit à Pékin en 1942 (donc, en pleine période de guerre mondiale), s'adresse d'abord aux professionnels de la théologie catholique; le Père Teilhard leur demande de « mettre en ordre » ce que ses recherches scientifiques et son expérience spirituelle lui ont permis d'intuitionner et de formuler en termes originaux. Et, de fait, la pensée théologique contemporaine commence à exploiter certains des thèmes suggérés par le Père Teilhard dans cet essai: la perspective collective et non individuelle de la Rédemption, le thème de l'eschatologie, et surtout celui de la Seigneurie du Christ dont peu de théologiens ont aussi bien parlé que ce prêtre percevant la présence agissante de Dieu dans la naissance et la croissance de l'Univers.

Louis LAURENDEAU.

3215, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Montréal.

Jules CHAIX-RUY: **Le Surhomme: de Nietzsche à Teilhard de Chardin.** — Paris (17, rue de Babylone), Éditions du Centurion, 1965, 350 pp., 18 cm.

ALLONS-NOUS vers l'apparition du Surhomme, vers l'avènement du Surhumain? Depuis des générations, des prophètes nous l'annoncent. Goethe, Schopenhauer, Nietzsche, Gobineau, Gogol, Dostoïewski, Pasternak, Camus, Malraux, Marx, Unamuno, Bergson, Schweitzer et enfin Teilhard s'efforcent, chacun à sa manière, de décrire ce que sera le Surhomme de demain. Mais l'homme lui-

même sera-t-il plus heureux? Réussira-t-il à s'adapter à cette « démesure » vers laquelle l'évolution semble l'entraîner? L'A. expose l'avis des grands prophètes du Surhumain, voire de l'Ultrahumain, mais ses conclusions sont loin d'être optimistes. « On affirme un peu partout que nous allons vers une plus grande compréhension et vers plus de justice sociale; n'est-ce point simplement parce que l'écran des mensonges qui nous cache l'injustice est devenu plus opaque? » Il redoute que le Surhomme dont on nous annonce l'avènement ne soit qu'un robot perfectionné, que les inégalités sociales aillent en s'accroissant, « que les nécessités d'une organisation rationnelle justifient finalement le recours à un système éducatif — qui sait, peut-être même à des « préformances » biologiques exclusives de toute vie personnelle ». Il en appelle à l'humain contre le surhumain et il cite comme une mise en garde la parole que Nietzsche prête à Zarathoustra: « Celui qui donne, celui qui crée, celui qui enseigne — voilà les précurseurs de celui qui domine. »

Un bon ouvrage d'introduction aux prophètes du Surhumain.

Richard ARÈS.

Histoire

Bernard FÉRON: **L'U. R. S. S. sans idole.** De Staline à Brejnev et Kossyguine. — Paris-Tournai, Casterman, 1966, 231 pp., 23 cm.

C'EST, racontée par le chargé de la rubrique d'U. R. S. S. au *Monde*, l'histoire de l'ascension et de l'effondrement de

M. Khrouchtchev. Après la mort de Staline, sobrement rapportée, on assiste à la montée de Nikita, Beria, Malenkov, Frol Kozlov, Kaganovitch, Molotov, Boulganine, Vorochilov, Joukov, autant de météores qui disparaissent devant l'astre levant. En flétrissant le culte de la personnalité, Khrouchtchev devient « le plus égal des égaux ».

Arriver au pouvoir en démolissant les piliers du régime, c'était faisable; s'y maintenir avec rien pour s'appuyer, exigeait une vitalité fantastique. On nous décrit les divers aspects de la vie soviétique durant l'ère khrouchtchévienne: crise du logement et des denrées; « on voit parfois à Moscou des paysans qui ont fait 50 ou 60 kilomètres pour acheter en ville les produits que normalement ils ont en abondance » (p. 62). Mesures; contre-mesures! « A la fin de 1964, la *Pravda* signalait que 1,500,000 machines à coudre s'accumulaient dans les usines » (70). Onze pages pour commenter le titre: « L'agriculture ou onze ans de vains efforts » (73-83) et on avait cru, en Occident, que Khrouchtchev était le grand spécialiste du blé d'Inde. L'auteur examine les divers aspects de la vie soviétique, de la politique nationale et internationale. Cueillons quelques fleurs: « Après avoir envisagé d'exclure de l'université les fortes têtes, le premier secrétaire prévoyait un remède plus radical: la suppression de la vie universitaire pour presque tous les jeunes gens âgés de moins de vingt ans... les étudiants seraient alors entrés à l'université déjà mûris par la vie, formés au travail manuel et, croyait-il, beaucoup moins sensibles aux « idées folles » (p. 120). « Ilya Ehrenbourg... attaquait les peintres officiels riches, honorés, mais sans talent, et signalait les souffrances

Pour Noël,
un cadeau d'une rare qualité !

LA PEINTURE AU CANADA des origines à nos jours

Par J. Russell Harper

L'ouvrage le plus important et le plus beau jamais réalisé sur la peinture canadienne. Tant par la richesse de sa documentation que par l'agrément de son style et de sa présentation, cette contribution à l'histoire de l'art fera le délice de tous ceux qu'intéresse l'évolution culturelle du Canada.

9 x 11, x-446 pages, 378 planches dont 70 en couleurs,
cartonné, \$20.

En vente chez votre libraire et chez l'éditeur :

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
C. P. 2447, Québec-2, Qué. — Tél.: 656-2590

GOLDEN

Reconnu
d'utilité
scolaire

Flash

le

Waterman
des Jeunes

\$5.95 CARTOUCHE
ET U-FILL COMPRIS

Plume or 18 carats — capuchon doublé
2 systèmes de remplissage au choix
U-Fill automatique ou à cartouche géante
Etui de 8 super cartouches 69¢
30% d'encre en plus

Waterman

TOUS LES AVANTAGES ET LA GARANTIE
INTÉGRALE D'UNE GRANDE MARQUE
INTERNATIONALE.

de ceux qui avaient refusé de composer avec les directives du Parti » (131). L'étonnant discours de Khrouchtchev sur la littérature (8 mars 1963) « était un acte d'autorité en même temps qu'un monument d'incompétence » (147). « En U. R. S. S. tout artiste déclare qu'il applique les lois du réalisme socialiste. Les plus lucides reconnaissent qu'ils ne savent pas ce que c'est » (149). Et la conclusion: « Quand on frappe à la porte d'un appartement moscovite à sept heures du matin, ce n'est plus en règle générale la police. Mais ce n'est pas encore le laitier. »

M. Féron n'est pas « intégriste ». Avant d'aller au *Monde* il était à la rédaction de *Témoignage Chrétien*.

J. LEDIT.

Martha CHYZ: *Savez-vous, à l'Ouest?*

Traduit de l'ukrainien par François Perrin. — Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1965, 212 pp., 21 cm.

CET ESSAI présente au lecteur le sombre tableau des injustices commises contre les femmes et les enfants en régime soviétique. Après la description des attentats contre la famille et celle des conditions de millions d'enfants et d'adolescents, l'A. nous fait assister aux arrestations et déportations en masse de femmes et d'enfants, puis nous conduit à leurs camps de concentration ou lieux d'exil et nous fait goûter quelques unes de leurs amertumes. Nous y voyons avec quelle cruauté le régime soviétique reprima les grèves à Vorkouta, Karaganda et Norilsk, et la révolte de Kengiri. Le chapitre le plus affreux est le dernier, sur la famine de 1932-1933 en Ukraine.

Nul artifice en ce livre: il suffit de placer côte à côte les articles de la loi soviétique et les faits pour que saute aux yeux la contradiction entre la théorie et la pratique, la loi ne servant le plus souvent qu'à déguiser l'arbitraire des despotes.

Devant ces témoignages terrifiants, même un ex-bagnard de l'U. R. S. S. frémit. Reconnaisant les endroits de sa prison, retrouvant comme des parties de l'odyssée qu'il a vécues dans des conditions identiques ou semblables, il croit à la pleine valeur de cette documentation et, une fois de plus, il se demande combien de temps encore l'humanité tolérera un système aussi inhumain.

Pietro LEONI.

Eglise (russe) de la Présentation, rue Guizot.

Pierre BOURGET: *Un certain Philippe Pétain*. — Paris-Tournai, Casterman, 1966, 319 pp., 23 cm.

BEAUCOUP D'OUVRAGES sont déjà parus sur le Maréchal Louis-Philippe Pétain: les uns très objectifs comme ceux de Robert Aron et consorts; les autres très subjectifs, selon les sentiments d'admiration ou de haine des auteurs. Evidemment, la vérité est entre les deux extrêmes. L'Auteur de *Un certain Philippe Pétain* a voulu se faire avant tout objectif, comme il l'assure lui-même, à l'aide de « documents inédits ». Après un chapitre admirable sur « le portrait d'un homme », il repasse très rapidement toute la carrière de Louis-Philippe Pétain: sa formation militaire, sa part dans la guerre 1914-1918, sa stratégie dans la guerre 1939-1945, le gouvernement de Vichy, le procès de Pétain, son exil et sa mort dans l'île d'Yeu, « nouvelle Sainte-

Hélène ». Les lecteurs trouveront dans cet ouvrage des solutions qui ne satisferont pas tout le monde. Cette oscillation des idées et des sentiments autour du nom de Pétain continuera longtemps encore, à cause des souffrances endurées par le peuple français durant le régime de Vichy. Mais l'A. pose nettement la question: Est-ce uniquement à cause du régime de Vichy ou simplement à cause des malheurs de la France entière?.. A l'heure actuelle, deux courants occupent l'opinion française: le retour en France de la dépouille de Pétain et sa réhabilitation devant l'opinion publique. Il s'écoulera encore plusieurs générations avant que ce problème puisse être abordé sans passion et réglé à l'avantage du Maréchal, « victime » de l'incompétence de ses prédécesseurs et des conséquences d'une guerre perdue d'avance. En attendant, que l'île d'Yeu jouisse du privilège de le posséder longtemps, et même toujours selon l'opinion de l'A. (p. 299).

Wilfrid GIROUARD.

Maison Bellarmin.

G. HUNNERMANN: *Le Fils du Remouleur*.

— Mulhouse, Editions Salvator; Paris-Tournai, Casterman, 1966, 200 pp., 19,5 cm.

L'AUTEUR n'a rien perdu de sa verve et de son imagination dans cette nouvelle biographie. Saint Julien Eymard, récemment canonisé, nous apparaît plein de fougue apostolique et de respect envers la volonté divine.

Né à La Mure, près de La Salette, Julien développa rapidement une piété austère et ardente. Pour suivre sa vocation, il dut se fier à la Providence plus qu'à son talent et à la santé. Grâce aux Pères Oblats, il fut admis au Séminaire de Lyon. Curé zélé et charitable, il rallia sa paroisse autour de l'Eucharistie. Puis il se joint aux Maristes, avec lesquels il exerce ses dons de prédicateur et de professeur. Enfin, il fonde la Société des Pères et des Servantes du Saint-Sacrement. Pauvre et charitable, humble et confiant, malade et dévoré de zèle, il rehausse le climat spirituel du clergé et exalte le culte de l'Hostie. Il meurt épuisé de fatigues dans sa maison natale, comme un enfant qui retourne vers son père.

Livre tonifiant comme l'exemple d'un saint authentique.

Paul-Emile RACICOT.

Maison Bellarmin.

Roger PARREL: *Ouverture sur le monde*.

Témoignage d'un grand handicapé. — Paris, Beauchesne, 1966, 192 pp., 18 cm.

LE TITRE de ce volume traduit à la perfection son contenu. Cet homme, souffrant d'infirmité motrice cérébrale, au lieu de se ratatiner sur lui-même et de se couper de la vie, s'est, à force d'énergie, ouvert à la nature, aux animaux, aux hommes, à l'art et à la poésie, mais surtout à Dieu. Infirme confiné à son fauteuil ou à son lit, il demeure prodigieusement actif: il a fait partie des scouts routiers, il a publié un recueil de poèmes, il a épousé une femme compréhensive dont il a eu un fils qu'il élève avec l'amour d'un père. De quel cœur il sait rire et, à l'occasion, jouer un tour! Il goûte la musique et s'est intéressé à l'étude des langues, de la graphologie et de l'astrologie, etc.... Nous recevons de cette vie, nous les bien-portants, une magnifique leçon de courage, de foi en Dieu

et de charité envers les autres, nous apprenons à mieux affronter la vie et à lui sourire.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Littérature

William SHAKESPEARE: *Poèmes et Sonnets*. Texte français par Armel Guerne; introductions et notes de Patrick Raffroidi et Jean-Paul Hulin. Bibliothèque européenne. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 479 pp., 18 cm.

TOUT LE MONDE SAIT que Shakespeare est le grand dramaturge anglais. Certains ont entendu dire qu'il était aussi poète lyrique. Très peu de gens ont lu ses *Poèmes et Sonnets* que nous présente justement la collection « Bibliothèque européenne », textes anglais et traduction française en regard, accompagnée de courtes et judicieuses introductions, dans une toilette typographique des plus soignée.

La traduction des poèmes narratifs, comme *Vénus et Adonis* et *Lucrèce*, les plus célèbres, est plus aisée et coulante que celle des Sonnets, parfois tourmentée et abrupte. En fait la tâche n'était pas simple de rendre en français, sans paraphrase, la densité de pensée, les nombreuses images et comparaisons, l'allure dramatique souvent et même les jeux de mots fréquents des quatorze vers, de rythme et de forme rigides, des Sonnets, composés en un anglais savant et ancien pour nous.

Œuvre de spécialistes du grand Will, les introductions de chaque poème et de l'ensemble des sonnets facilitent au lecteur l'intelligence des textes, en expliquent le sens et les symboles parfois obscurs et en apprécient la forme poétique. Etayées d'une documentation sérieuse, ces études nous fournissent des jugements sereins et prudents et des opinions pleinement justifiées.

L'œuvre lyrique de Shakespeare, assez mince d'ailleurs en regard de sa production théâtrale, est souvent absente des éditions destinées à la jeunesse. Cette réserve s'explique parfaitement d'une part par un érotisme assez appuyé dans plusieurs passages et aussi d'autre part par une forme souvent alambiquée et difficile. Ces *Poèmes et Sonnets* restent incontestablement un mets de choix mais pour les seuls gourmets des Lettres.

Georges-Henri D'AUTEUIL.

Bertrand VAC: *Histoires galantes*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1965, 194 pp., 19,5 cm.

HUIT NOUVELLES. La première est longue, trop longue; la seconde est à peine moins niaise que la quatrième; la troisième est une « carabinade » qui tarde à finir; la cinquième, davantage que les autres, manque de vraisemblance; la septième, de toutes la plus vivement menée, montre quelques rudiments de psychologie; la huitième échoue à se dénouer avec humour faute d'avoir été conduite avec finesse. Toutes sont superficielles. Aucune n'est pleinement vivante. Une sexualité adolescente y dévore à la fois l'esprit et la sensualité. Ces huit longs rêves d'alcôve ont quand même remporté le Prix du Cercle du Livre de France en 1965! De Bertrand Vac nous réclamons, à tout le moins, plus de profondeur et de densité.

René DIONNE.

Collège Sainte-Marie, Montréal.

Nicole DESCHAMPS: *Sigrid Undset ou la morale de la passion*. — Montréal (2900, boul. du Mont-Royal), Presses de l'Université de Montréal, 1966, 193 pp., 21.5 cm.

POUR COMMENTER l'œuvre de la romancière norvégienne, l'A. s'est imposé d'apprendre le norvégien. Thèse réfléchie, non panégyrique aveugle, l'ouvrage analyse les premiers romans de Sigrid Undset, essais plus ou moins heureux, puis les deux chefs-d'œuvre (*Kristin* et *Olav*) et les romans médiocres d'une fin de carrière. Trois questions émergent des exposés offerts. Sigrid Undset est-elle antiféministe? Quelle idée de la femme, de l'amour et du mariage ressort de ses écrits? Dans quelle mesure ceux-ci reflètent-ils la vie et le caractère de leur auteur? Le problème féminin occupe une place centrale dans l'œuvre de Sigrid Undset. Les héroïnes des premiers romans (Marta, Jenny, Rose, Uni) apparaissent comme des femmes victimes d'une époque et d'un milieu que domine l'homme, lui-même inférieur à son rôle. Viennent les deux grandes fresques médiévales: *Kristin* présente le type de la femme épanouie dans l'amour fécond, la liberté, l'exercice d'une profession; *Ingunn* (épouse d'*Olav*), celui de la femme qui échoue parce que, n'ayant pas ce qu'il faut pour réussir, elle ne semble même pas apte à le désirer, à l'acquiescer. Les dernières héroïnes (*Julie*, *Ida-Élisabeth*, *Nathalie*, *Dorthéa*) campent des thèses incarnées plutôt que des personnages autonomes. L'A. conclut que Sigrid Undset résout bien le problème féminin pour les femmes exceptionnelles; et encore: l'amour-passion que prône la romancière ne procure pas à toutes le bonheur. En se convertissant au catholicisme, Sigrid Undset ne paraît pas avoir adopté une pensée parfaitement chrétienne ni sur l'amour ni sur le mariage. On flairer en sa compagnie un certain subjectivisme naturaliste, que l'A. suggère par le sous-titre de sa thèse, sans l'apprécier au cours de son développement. Tout au plus, la conclusion affirme-t-elle qu'il y a un meilleur équilibre chez la Norvégienne que chez Gertrude von Le Fort et Simone de Beauvoir. On souhaite que Mlle Deschamps élabore et synthétise un jour sa propre pensée; comme dans sa thèse, elle saura instruire le lecteur et lui plaire par son élégante sobriété.

Joseph D'ANJOU.

Sciences

Maurice BURTON: *Encyclopédie du monde animal*. Trad. de Bernard Heuvelmans. Coll. « Marabout Université ». — Verviers, Gérard et Cie, 1965, 7 vol. de 240 pp., 18 cm.

C'EST tout simplement *Le Monde secret des animaux*, de Maurice Burton, Editions Elsevier, reproduit en sept petits volumes de poche, plus populaires.

Synthèse remarquable du monde animal, depuis les origines jusqu'aux mœurs des espèces, qui s'adresse à des lecteurs plutôt adultes. Le problème de la vie animale et de l'apparition de la vie sur terre y sont abordés avec les yeux du savant qui ne cherche les solutions que dans la matière. Pas une fois, tout au long de cette grosse encyclopédie, les auteurs ne lèvent les yeux plus haut: la « gouttelette de vie »,

ABONNEZ VOS AMIS A RELATIONS — Ce cadeau leur rappellera chaque mois votre souvenir. Grâce à vous RELATIONS grandira.

FORMULE D'ABONNEMENTS-CADEAUX Veuillez envoyer RELATIONS un an, en cadeau, à

Premier cadeau
\$5.00

NOM.....
ADRESSE.....

Deuxième cadeau
\$2.50

NOM.....
ADRESSE.....

Troisième cadeau
\$2.50

NOM.....
ADRESSE.....

Quatrième cadeau
\$2.50

NOM.....
ADRESSE.....

Cinquième cadeau
\$2.50

NOM.....
ADRESSE.....

Sixième cadeau
\$2.50

NOM.....
ADRESSE.....

Septième cadeau
\$2.50

NOM.....
ADRESSE.....

Huitième cadeau

NOM.....
ADRESSE.....

Trois cadeaux : \$10.00
Huit » \$20.00

Une carte sera envoyée en votre nom à vos bénéficiaires.

Réabonnement de Noël : \$2.50, si vous donnez 2 cadeaux et plus.

- ☐ J'inclus \$.....
☐ Veuillez facturer.
☐ J'inclus mon propre réabonnement.

Signature.....
Adresse.....

ils voudraient bien en trouver l'origine évidente dans la matière inerte. Pas une fois, ce « panorama d'une exaltante beauté » ne provoque chez des hommes de science l'émerveillement qui rapproche de l'Auteur. Toutes les explications doivent a priori être tirées du monde physique.

L'Encyclopédie du monde animal présente une magnifique vue d'ensemble de la science de la vie animale, dans un style vivant et correct. Quant à « la combinaison chimique qui, à un moment favorable et sous l'action d'un catalyseur, aurait produit une petite mousse grisâtre, première gouttelette de vie », il est permis de rester sceptique, tout en s'instruisant sur ces « mystérieux et touchants compagnons d'existence ».

Dollard SÉNÉCAL.

Collège Saint-Ignace,
Montréal.

Jean POIRIER: *Toponymie. Méthode d'enquête*. — Québec, Les Presses universitaires de Laval, 1965, 165 pp., 18 cm.

CET INTÉRESSANT OUVRAGE publié par le secrétaire de la Société de Géographie de Québec pourrait facilement s'intituler: Petit traité de méthodologie de la science toponymique. Les deux parties de cette étude contiennent des définitions, des divisions et des principes généraux et particuliers de cette science. Ce qui fait l'intérêt principal de la première partie, plus didactique, c'est que l'A. dégage des nombreux exemples apportés, les règles qui ont présidé à la formation, à l'évolution et à l'imposition des noms de lieux du Québec et parfois même du Canada. C'est nous fournir la meilleure preuve que la toponymie est une science expérimentale. Fernand Grenier,

directeur de l'Institut de géographie de l'Université Laval, qui signe la préface, précise que la toponymie est la « science des noms de lieux ». Voilà pourquoi, dans cette étude, noms de villes, de villages, accidents géographiques, montagnes, pics, rivières, lacs, tout y passe pour nous acheminer soit vers des principes qui en ont déterminé le choix, soit vers les diverses parties de cette science qui étudie la nomenclature des lieux. Par des emprunts à des sciences auxiliaires, la toponymie « se situe aux confins des sciences du langage et des sciences historiques et géographiques ». Qu'on ne cherche donc pas dans cet ouvrage une étude historique, systématique et exhaustive, de tous ces noms, mais plutôt un exposé des principes qui régissent la toponymie.

La deuxième partie, un peu moins considérable, plus méthodique, fournit les conseils pratiques, les règles, les procédés que doit suivre le toponymiste qui veut atteindre avec sûreté et rapidité l'objet de ses recherches. Quoique plus aride, cette partie n'est pas moins utile et nécessaire.

La bibliographie placée à la fin, tout en fournissant à l'A. quelques bases à son étude, paraît plutôt satisfaire à la connaissance des origines historiques des noms géographiques de chez nous. C'est plutôt au bas des pages, croyons-nous, qu'il faut chercher les études sur lesquelles repose principalement l'œuvre de Jean Poirier. Dans l'une comme dans l'autre bibliographie, voisinent des historiens, des toponymistes, des géographes, des missionnaires linguistes.

Le livre est bien présenté, bien imprimé, clair et aéré. La couverture vert tendre porte en filigrane une carte du gouvernement des Trois-Rivières préparée par Gé-

déon de Catalogne. Grâce à cette étude, la toponymie pourra devenir à son tour science auxiliaire de l'histoire, de la géographie et des sciences du langage.

Georges-Emile GIGUÈRE.

Maison Bellarmin.

Disque

Dom Georges MERCURE, O. S. B.: *Fête de Noël*. Adaptations grégoriennes et cantiques traditionnels. — Mont-Laurier, les Editions des Moniales Bénédictines du Précieux-Sang, Disque 12", 33 1/3 t., BML — 8, monaural, 1965.

IL FAUT FÉLICITER Dom Mercure d'avoir conservé les cantiques traditionnels (trop de paroisses se sont plaintes de leur disparition) et de les avoir harmonisés dans un style fleuri et festif, tout à fait accordé à la joie de Noël. En plus, Dom Mercure nous offre les adaptations grégoriennes de la messe de minuit et de celle du jour. Je relève avec plaisir la réussite du *Kyrie* de la première messe, adapté à un Noël et admirablement rythmé. Ici encore, Dom Mercure mêle, dans ces deux messes, la monodie et la polyphonie, de façon à ce que la nef puisse participer et que la chorale puisse apporter de la couleur. Cette initiative s'insère dans l'effort gigantesque accompli par Dom Mercure pour adapter le grégorien aux exigences de la liturgie nouvelle.

Jean-Paul LABELLE.

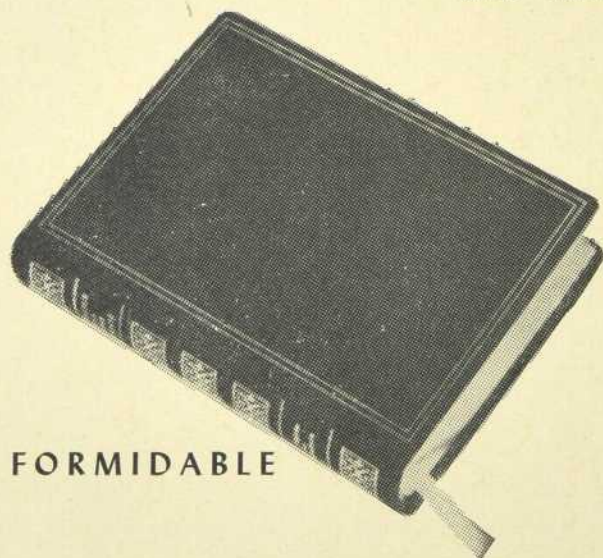
Maison Bellarmin.

CE QUE VOUS ATTENDIEZ

ANTHOLOGIE DE LA POÉSIE FRANÇAISE

12 somptueux volumes, reliés plein skinex, bleu nuageux,
dos et plat gaufrés or, coins arrondis, bords biseautés
avec tranchefile et signet marque-page.

PRIX SPECIAL : \$2.50 le volume



FORMIDABLE

BON Pour un examen gratuit
sans engagement ni frais.

Veuillez m'envoyer à l'examen le tome 1, Poésie, et votre bulletin de présentation. Après 8 jours, je vous retournerai le tout, ou m'engage à accepter les conditions de souscription spécifiées dans ce bulletin.

Nom et prénom

Adresse

Profession Age

Localité

Signature

A adresser aux

Éditions Européennes, Ltée

764 est, rue Saint-Joseph — Québec-2, P. Q.

ÉDITIONS RENCONTRE

TABLE DE L'ANNÉE 1966

(numéros 301-311)

I. — AUTEURS D'ARTICLES

ARÈS, R. — L'Église au Québec: n° 302-II.
— La famille au Québec: n° 305-II.
— La vie économique et sociale au Québec: n° 309-II.
— Une passion tendue vers l'action: (P. J.-P. Archambault): 298.
— La Confédération, pacte ou loi?: 328.
— L'allocation du Pape aux Jésuites: 347.
AUCAGNE, J. — L'Orient et le Concile (La béatification d'un moine oriental, Charbel Makhlouf): 82.
BAILLARGEON, J. — École chrétienne et pastorale d'aujourd'hui, I, II: 80, 109.
BARBIN, G. — Promotion sociale et initiative privée: 280.
BEAUCHAMP, A. — Le renouveau dans la paroisse: 45.
BERNIER, R. — Au seuil de la nouvelle Afrique: 334.
BLACKBURN, R. — École chrétienne et pastorale d'aujourd'hui, I, II: 80, 109.
BOHÉMIER, A. — Le droit de la famille au Québec: 132.
BOUCHER, R. — Nos Congrégations de Frères: 178.
BOUVIER, É. — Une politique provinciale de la main-d'œuvre, I, II: 204, 242.
— Le boycottage des marchés: 331.
BROCHU, M. — Au Nouveau-Québec: 286.
CARDIN, J.-R. — Les nouveaux syndiqués: 271.
CARISSE, C. — Famille et fécondité: perspectives sociologiques: 141.
CASERA, D. — Réflexions d'un aumônier d'hôpital: 212.
CHARBONNEAU, Mgr P.-É. — Le renouveau pastoral: 41.
CHARPENTIER, A. — L'apôtre des travailleurs (P. J.-P. Archambault): 297.
COUSINEAU, J. — Aux origines de *Relations*: 25.
— Questions autour du Rapport Parent: 174.
— Notes biographiques (P. J.-P. Archambault): 296.
D'ANJOU, J. — Au service du français: 32, 92, 112, 190, 205, 250, 309, 330.
D'APOLLONIA, L. — Fin du Concile: 4.
— Le pardon, problème politique (Pologne-Allemagne): 75.
— Vie liturgique et vie de prière: 104.
— Gromyko chez Paul VI: 171.
— Le culte de Mao: 232.
— La Chine rouge à l'O. N. U.: 304.
D'ARAGON, J.-L. — Le nouveau « Notre Père »: 113.
D'AUTEUIL, G.-H. — Le théâtre: 22, 86, 114, 181, 214, 248, 316, 344.

DAVID, Mme P. — L'éducation de la foi en milieu familial: 144.
DE LUBAC, H. — Regards sur le Concile (Interview): 10.
— L'Église, c'est ma mère: 169.
DENIS, P.-Y. — L'Amérique latine, à l'heure du choix: 19.
DESCHAMPS, J. — L'éveilleur social (P. J.-P. Archambault): 298.
DIONNE, R. — « Le temps et l'espace dans l'œuvre de Paul Claudel »: 16.
— « Une grammaire pour notre temps »: 27.
— « Les cahiers de Sainte-Marie »: 216.
— L'Association Lacordaire se revigore: 315.
DUMONT, F. — Sur notre situation religieuse: 36.
FORTIN, G. — Le Québec, société urbanisée: 259.
FORTIN, P. — Méditation pour l'Avent et Noël: 337.
GABOURY, P. — Critique et sens de l'œuvre: 342.
GARIGUE, P. — Une politique familiale québécoise: 146.
GIGNAC, L.-A. — La réforme liturgique au Québec: 58.
GRAND MAISON, J. — Un conflit fondamental de notre société: 60.
GROULX, L. — L'animateur de l'« Action française » (P. J.-P. Archambault): 296.
HÉBERT, G. — La négociation collective chez les fonctionnaires: 12.
— Frères et Sœurs entrèrent-ils dans les syndicats?: 238.
— Le conflit des hôpitaux et ses implications: 244.
— Les relations patronales-ouvrières et le Code du travail: 274.
HENRIPIN, J. — Besoins économiques des familles et prestations familiales: 138.
LABARRE, P. — Noël d'aujourd'hui: 15.
— Le mystère de Pâques: 112.
LACROIX, G. — Services sociaux à la famille au Québec: 137.
LATOURNELLE, R. — La Constitution sur la Révélation: points d'urgence: 99.
LAURENDEAU, L. — Les valeurs chrétiennes et l'éducation: 308.
LEDIT, J. — En marge des « Exercices spirituels »: 107.
— Après le Concile: 211.
LÉGER, Card. P.-É. — L'Après-Concile: 33.
— Le serviteur de l'Église (P. J.-P. Archambault): 296.
LEWIS, J. — Renouveau et dynamisme intérieurs de l'Église au Québec: 38.
MAILLOUX, Y. — La grève de Lachute: 302.

MARCOTTE, M. — Concupiscence et médecine, III, IV: 6, 76.
— L'avortement est un meurtre: 106.
— Lignes de faite d'une spiritualité conjugale: 150.
— Alerte aux drogues abortives: 177.
— Sacerdoce et célibat: 199.
— Le célibat des prêtres dans l'optique du Royaume: 228.
— La tragédie de Dorion: 307.
— Les évêques canadiens et la contraception: 325.
MARIE-NOËLLE (Sr.) — La Déclaration conciliaire sur les Juifs: 84.
MATTE, M. — Quand les curés s'interrogent... (Pastorale d'ensemble): 48.
MICHAËLIDÈS, D. — L'affaire de Louvain (Université): 206.
PARENTEAU, R. — La nécessité d'une planification démocratique: 282.
PARIZEAU, J. — Quelques caractéristiques de l'économie du Québec: 265.
PELLETIER, M. — Les États généraux du Canada français: 215.
POULIN, F. — La planification du développement régional: 285.
POULIN, L.-P. — Le problème agricole québécois: 262.
REBOUD, L. — Les petites et moyennes entreprises: 268.
RENAUD, A. — « Dans un gant de fer »: 116.
— « La joue droite »: 314.
ROBITAILLE, G. — Le célibat des prêtres: 102.
— Nos richesses conciliaires: 249.
ROY, L. — Prêtres et religieux dans notre Église de demain: 50.
ROY, Sr L. — La religieuse enseignante et la révolution tranquille: 179.
ROY Card. M. — Le devoir de l'heure: 257.
RYAN, C. — Les Laïcs et l'évolution de l'Église au Québec: 54.
TILLARD, J.-M.-R. — A propos du célibat des prêtres: 235.
TREMBLAY, A. — Création et évolution, I, II: 201, 300.
TREMBLAY, M.-A. — L'éclatement des cadres familiaux traditionnels au Canada français: 131.
VANIER, Gén. G.-P. — Aux familles du Québec: 129.
VIGNEAULT, R. — « Prochain épisode »: 185.
ZALLONI, F. — La famille et l'école: 149.
ZAY, N. — Sécurité sociale et bien-être: 278.

II. — MATIÈRES

Articles, Au fil du mois, Éditoriaux (Édit.), Commentaires (Comm.), Citations (Cit.), Documents (Doc.).

ABSTINENCE. — Vendredis sans — (Édit.): 321.
ACTION CATHOLIQUE. — La crise de l'— (Édit.): 323.
ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Toujours ces — (Édit.): 295.
« ACTION FRANÇAISE ». — V. Archambault, P. J.-P.
ACTIVITÉ HUMAINE. — L'— s'achève dans le mystère pascal (extrait du Schéma XIII) (Cit.): 267.
ADOLESCENTS. — Parents et —, J.-P. L.: 26.
AFRIQUE. — Au seuil de la nouvelle —, R. B.: 334.
ALLEMAGNE. — V. Pardon.
AMÉRIQUE LATINE. — L'—, à l'heure du choix, P.-Y. D.: 19.
AMOUR. — V. Loi.
ARCHAMBAULT, P. J.-P. — Notes biographiques, J. C.: 296.
— Le serviteur de l'Église, Card. P.-É. Léger: 296.

— L'animateur de l'« Action française », L. G.: 296.
— L'apôtre des travailleurs, A. C.: 297.
— L'éveilleur social, J. D.: 298.
— Une passion tendue vers l'action, R. A.: 298.
AUMÔNIER. — Réflexions d'un — d'hôpital, D. C.: 212.
— V. École, Pastorale.
AVORTEMENT. — L'— est un meurtre, M. M.: 106.
BALAGUER. — — victorieux, L. d'A.: 217.
BESOINS ÉCONOMIQUES. — V. Famille.
BIEN-ÊTRE. — V. Sécurité sociale.
BOYCOTTAGE. — V. Marchés.
CADRES FAMILIAUX. — L'éclatement des — traditionnels au Canada français, M.-A. T.: 131.
CAHIERS DE SAINTE-MARIE. — « Les — », R. D.: 216.
CANADA FRANÇAIS. — V. Cadres familiaux, États généraux.

CARDINALAT. — Réforme du —? (Édit.): 321.
CÉLIBAT. — Le — des prêtres, G. R.: 102.
— Sacerdoce et —, M. M.: 199.
— Le — des prêtres dans l'optique du Royaume, M. M.: 228.
— A propos du — des prêtres, J.-M.-R. T.: 235.
CENTRALES SYNDICALES. — V. Problème constitutionnel.
CHAMBRE DE COMMERCE. — Le congrès de la —, F. P.: 312.
CHARBEL MAKHLOUF (La béatification d'un moine oriental). — V. Orient.
CHINE COMMUNISTE. — Le recul de la —, L. d'A.: 90.
— V. Chine rouge, Kuo Mo-jo, Mao.
CHINE ROUGE. — La — à l'O. N. U., L. d'A.: 304.
CLAUDEL. — « Le temps et l'espace dans l'œuvre de Paul — », R. D.: 16.

CODE DU TRAVAIL. - Les relations patronales-ouvrières et le —, G. H.: 274.
COLLÈGES. - Les parents, la confessionnalité et les — (Doc.): 119.
COMITÉ CATHOLIQUE. - Quel rôle joue à Québec le —?, R. A.: 89.
COMMISSAIRES D'ÉCOLES. - Les — en congrès: A. P.: 540.
COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON - Les notaires devant la — (Comm.): 28.
CONCILE. - Fin du —, L. d'A.: 4.
 - Message du — aux Gouvernants (Cit.): 9.
 - Regards sur le — (Interview), H. de L.: 10.
 - L'Après —, Card. P.-É. Léger: 33.
 - Après le —, J. L.: 211.
 - V. Curie, Institutions chrétiennes, Juifs, Œcuménisme, Orient, Révélation, Richesses conciliaires.
CONCUPISCENCE. - — et médecine, III, IV, M. M.: 6, 76.
CONFESSIONNALITÉ. - Les parents, la — et les collèges (Doc.): 119.
 - Le Rapport Parent et la — (Édit.): 165.

Menuiserie H. BOISVERT

727-2859

8521, 10^e Avenue
Ville Saint-Michel

Réjean Desjardins Fourrures

Vente et entreposage
Réparation et remodelage

ALLONS À DOMICILE

388-8885

1869 est, rue Fleury Montréal

Institut populaire des Métiers de l'Industrie INC.

722-1117

3291 est, boulevard Métropolitain
Montréal

La Société de Construction BRANDON

PROJETS DOMICILIAIRES
DEPUIS 1926

381-9931

50 ouest, Place Crémazie, Montréal

CONFÉDÉRATION. - La —, pacte ou loi?, R. A.: 328.
CONFLIT. - Un — fondamental de notre société, J. G.: 60.
 - V. Grève.
CONGRÈS. - Un — « cuisiné »?, A. B.: 187.
 - V. Chambre de commerce.
CONGRÈS DE NICOLET. - Le 5^e —, G. R.: 310.
CONSEIL DES ŒUVRES. - V. Pauvreté.
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. - Que fait le —? (Édit.): 168.
 - Le Rapport du —, R. P.: 313.
CONTRACEPTION. - Les évêques canadiens et la —, M. M.: 325.
CRÉATION. - V. Évolution.
CRITIQUE. - V. Opinion publique.
 - — et sens de l'œuvre: P. G.: 342.
CURÉS. - Quand les — s'interrogent... (Pastorale d'ensemble), M. Matte: 48.
 - V. Retraite.
CURIE. - Réforme de la — (Édit.): 98.
DETTE. - Une — à ne pas oublier, G. R.: 252.
DEVOIR. - Le — de l'heure, Card. M. Roy: 257.
 - V. Paix.
DORION. - La tragédie de —, M. M.: 307.
DROGUES ABORTIVES. - Alerte aux —, M. M.: 177.
DROIT. - V. Famille.
ÉCOLE. - Directives du cardinal Léger sur l'— (Édit.): 69.
 - La famille et l'—, F. Z.: 149.
 - La communauté chrétienne à l'—, R. B.: 218.
ÉCOLE CHRÉTIENNE. - — et pastorale d'aujourd'hui, I, II, J. B. et R. B.: 80, 109.
 - « L'— est l'affaire de tous... l'affaire des parents en tout premier lieu » (Card. P.-É. Léger) (Doc.): 154.
ÉCOLE CONFESSIONNELLE. - L'Église du Québec et l'— (Card. M. Roy) (Doc.): 91.
 - Le problème des institutions chrétiennes et de l'— (Témoignages: L'école publique, Mgr Elchinger; Les institutions chrétiennes, Mgr Garrone; En Allemagne: l'école catholique et l'œcuménisme, réunion des évêques allemands; L'éducation chrétienne, Mgr Garrone; L'initiation à Dieu, Concile.) (Comm.): 219.
 - Voir Citation, Card. M. Roy: 248.
ÉCONOMIE. - Quelques caractéristiques de l'— du Québec, J. P.: 265.
ÉDUCATION. - L'— de la foi en milieu familial, Mme P. D.: 144.
 - V. Valeurs chrétiennes.
ÉGLISE (Numéro spécial)
 - L'Église au Québec, R. A.: n° 302-II.
 - L'Après-Concile, Card. P.-É. Léger: 33.
 - Sur notre situation religieuse, F. D.: 36.
 - Renouveau et dynamisme intérieurs de l'Église au Québec, J. L.: 38.
 - Le renouveau pastoral, Mgr P.-É. C.: 41.
 - Le renouveau dans la paroisse, A. B.: 45.
 - Quand les curés s'interrogent... M. Matte: 48.
 - Prêtres et religieux dans notre Église de demain, L. R.: 50.
 - Les laïcs et l'évolution de l'Église au Québec, C. R.: 54.
 - La réforme liturgique au Québec, L.-A. G.: 58.
 - Un conflit fondamental de notre société, J. G.: 60.
 - Bibliographie sur l'Église au Québec: 63.
ÉGLISE. - L'— du Québec et l'école confessionnelle (Card. M. Roy) (Doc.): 91.
 - Le prêtre et la réforme de l'— (Cit.): 118.
 - L'—, c'est ma mère, H. de L.: 169.
 - V. Archambault, P. J.-P., Laïcs, Opinion publique, Prêtres.
ÉLECTION. - À la veille d'une —... (5 juin) (Édit.): 166.
 - Après le 5 juin... (Édit.): 198.
ENTREPRISES. - Les petites et moyennes —, L. R.: 268.
ESPAGNE. - V. Liberté de l'Église, Liberté religieuse.
ÉTATS GÉNÉRAUX. - Les — du Canada français, M. P.: 215.
ÉVÊQUES. - V. Retraite.
 - Les — canadiens et la contraception, M. M.: 325.
ÉVOLUTION. - Création et —, I, II, A. T.: 201, 300.
 - « EXERCICES SPIRITUELS », - En marge des —, J. L.: 107.
FAMILLE (Numéro spécial)
 - La famille au Québec, R. A.: n° 305-II.
 - Aux familles du Québec, Gén. G.-P. V.: 129.
 - L'éclatement des cadres familiaux traditionnels au Canada français, M.-A. T.: 131.
 - Le droit de la famille au Québec, A. B.: 132.
 - Services sociaux à la famille au Québec, G. L.: 137.
 - Besoins économiques des familles et prestations familiales, J. H.: 138.
 - Famille et fécondité: perspectives sociologiques, C. C.: 141.
 - L'éducation de la foi en milieu familial, Mme P. D.: 144.
 - Une politique familiale québécoise, P. G.: 146.
 - La famille et l'école, F. Z.: 149.
 - Lignes de faite d'une spiritualité conjugale, M. M.: 150.
 - « L'école chrétienne est l'affaire de tous... l'affaire des parents en tout premier lieu » (Card. P.-É. Léger) (Doc.): 154.
 - Au service de la famille. Inventaire de mouvements et associations de familles, 156.
 - Bibliographie sur la famille au Québec: 162.

FAMILLE. - V. Éducation, Politique familiale, Politique sociale, Spiritualité conjugale.
 - Les valeurs morales et la —, J.-P. L.: 339.
FÉCONDITÉ. - Famille et —: perspectives sociologiques, C. C.: 141.
FOI. - L'éducation de la — en milieu familial, Mme P. D.: 144.
FONCTIONNAIRES. - La négociation collective chez les —, G. H.: 12.
FRANÇAIS (Au service du). - J. d'A.:
 - Récapitulation (II): 32.
 - B. B. ou bourde et bilinguisme: 92.
 - Sur deux expressions critiquées: 112.
 - Déséquilibre: 190.
 - Français international: 205.
 - International et correct: 250.
 - Grave, aigu et circonflexe: 309.
 - Ruineuse contagion: 330.
FRÈRES. - Nos Congrégations de —, R. B.: 178.
 - V. Syndicats.
F. T. Q. - La — se donne un statut particulier, G. H.: 26.
GANT DE FER. - « Dans un — », A. R.: 116.
GRAMMAIRE. - « Une — pour notre temps », R. D.: 27.
GRÈVE(S). - La fonction sociale des — (Édit.): 168.
 - « La dernière — » (Édit.): 227.
 - V. Dette, Hôpitaux, Lachute, Services publics, Violence.
GROMYKO. - — chez Paul VI, L. d'A.: 171.
GUELPHES. - Nos — et nos Gibelins d'Ottawa (Édit.): 98.
 - V. Violence.
HOMME D'AFFAIRES. - V. Opinion publique.
HONGRIE. - Il y a dix ans, la —... L. d'A.: 537.
HÔPITAUX. - « La dernière grève » (Édit.): 227.
 - Le conflit des — et ses implications, G. H.: 244.
 - V. Aumônier, Dette.
INFLATION. - V. Marchés.
INDE. - V. Shastri.
INITIATIVE PRIVÉE. - Promotion sociale et —, G. B.: 280.
INSTITUTIONS CHRÉTIENNES. - L'avenir des — (Édit.): 97.
 - « Pitié pour les — » (Comm.): 118.
 - « Il n'est pas vrai que le Concile oriente vers l'abandon de toutes les — » (Card. P.-É. Léger) (Doc.): 187.
 - V. École confessionnelle.
JÉSUITES. - L'allocation du Pape aux —, R. A.: 347.
JOUE DROITE. - « La — », A. R.: 314.
JUIFS. - La Déclaration conciliaire sur les —, Sr M.-Noëlle: 84.
JUSTICE SOCIALE. - V. Pauvreté.
KUO MO-JO. - Kuo Mo-jo, L. d'A.: 217.
LACHUTE. - La grève de —, Y. M.: 302.
LACORDAIRE. - L'Association — se revigore, R. D.: 315.
LAÏCS. - Les — et l'évolution de l'Église au Québec, C. R.: 54.
LATIN. - Le —, le Rapport Parent et l'ACFAS, A. G.: 341.
LEBEL. - Le P. Léon —, G. R.: 89.
LÉGER. - Directives du cardinal — sur l'école (Édit.): 69.
LIBERTÉ CHRÉTIENNE. - V. Loi.
LIBERTÉ DE L'ÉGLISE. - La — (Édit.): 226.
LIBERTÉ RELIGIEUSE. - La — en Espagne (Édit.): 198.
LITURGIE. - V. Vie liturgique.
LOI. - L'amour et la — (Édit.): 225.
LOUVAIN. - L'affaire de — (Université), D. M.: 206.
MAIN-D'ŒUVRE. - Une politique provinciale de la —, I, II, É. B.: 204, 242.
MAO. - Le culte de —, L. d'A.: 232.
MARCHÉS. - Le boycottage des —, E. B.: 331.
MÉDECINE. - V. Concupiscence.
MIRAGE. - Un — persistant, G. R.: 186.
NÉGOCIATION COLLECTIVE. - V. Fonctionnaires.
NOËL. - — d'aujourd'hui, P. L.: 15.
 - Méditation pour l'Avent et —, P. F.: 337.
NOTAIRES. - V. Commission Laurendeau-Dunton.
« NOTRE PÈRE ». - Le nouveau —, J.-L. d'A.: 113.
NOUVEAU-QUÉBEC. - Au —, M. B.: 286.
ŒCUMÉNISME. - L'—: orientation majeure du Concile (Édit.): 2.
 - V. Unité.
O. N. U. - La Chine rouge à l'—, L. d'A.: 304.
OPINION PUBLIQUE. - L'homme d'affaires et l'— (Comm.): 28.
 - Critique et critique (Édit.): 167.
ORIENT. - L'— et le Concile, J. A.: 82.
OTTAWA. - Nos Guelphes et nos Gibelins d'— (Édit.): 98.
PAIX. - Le Saint-Siège et la — (Édit.): 71.
 - La —: un très grave devoir (Édit.): 293.
 - La — parmi nous (Édit.): 322.
PAPE. - V. Jésuites.
PÂQUES. - Le mystère de —, P. L.: 112.
PARDON. - Le —, problème politique (Pologne-Allemagne), L. d'A.: 73.
PARENTS. - Les —, la confessionnalité et les collèges (Doc.): 119.
 - « L'école chrétienne est l'affaire de tous... l'affaire des — en tout premier lieu » (Card. P.-É. Léger) (Doc.): 154.
 - V. Adolescents, Congrès.

PARLEMENTARISME. — Notre — en difficulté, L. d'A.: 251.
PAROISSE. — Le renouveau dans la —, A. B.: 45.
 — V. Confit.
PASTORALE. — La — en milieu secondaire, R. B.: 310.
 — V. Aumônier, Curés, École, École chrétienne, Prêtres, Renouveau pastoral.
PAUL VI. — Gromyko chez —, L. d'A.: 171.
PAUVRETÉ. — Les pauvres parmi nous, R. A.: 26.
 — « Guerre à la — », G. H.: 186.
 — Le devoir de l'heure, Card. M. Roy: 257.
 — Le Conseil des œuvres et la —, J.-P. L.: 340.
PÉNITENCE. — V. Abstinence.
PLANIFICATION. — La nécessité d'une — démocratique, R. P.: 282.
 — La — du développement régional, F. P.: 285.
POLITIQUE FAMILIALE. — Une — québécoise, P. G.: 146.
POLITIQUE PROVINCIALE. — V. Main-d'œuvre.
POLITIQUE SOCIALE. — Une grande — (Édit.): 2.
POLOGNE. — V. Pardon.
PRESTATIONS FAMILIALES. — V. Familles.
PRÊTRE(S). — et religieux dans notre Église de demain, L. R.: 50.
 — Le — et la réforme de l'Église (Cit.): 118.
 — V. Aumônier, Célibat, Opinion publique.
PROBLÈME AGRICOLE. — Le — québécois, L.-P. P.: 262.
PROBLÈME CONSTITUTIONNEL. — Les centrales syndicales et le — (Édit.): 294.
 « **PROCHAIN ÉPISODE** », — « Prochain épisode », R. V.: 185.
PROMOTION SOCIALE. — V. Initiative privée.
QUÉBEC. — V. Cadres familiaux, Économie, Église, Famille, Politique familiale, Problème agricole, Vie économique et sociale.
RAPPORT PARENT. — Le — et la confessionnalité (Édit.): 165.
 — Questions autour du —, J. C.: 174.
 — V. Mirage.
RECTEUR LAÏQUE. — Premier — (Université de Montréal) (Édit.): 3.
RÉFORME LITURGIQUE. — La — au Québec, L.-A. G.: 58.

RÉGULATION DES NAISSANCES. — V. Drogues abortives.
RELATIONS, numéros spéciaux du 25^e anniversaire.
 — Février: L'Église au Québec. — V. Église.
 — Mai: La famille au Québec. — V. Famille.
 — Octobre: La vie économique et sociale au Québec. — V. Vie économique et sociale.
RELATIONS. — Après 25 ans... (Édit.): 1.
 — Aux origines de —, J. C.: 25.
 — Notre numéro spécial: réactions diverses, R. A.: 90.
RELATIONS PATRONALES-OUVRIÈRES. — V. Code du travail.
RELIGIEUSE ENSEIGNANTE. — La — et la révolution tranquille, L. R.: 179.
RELIGIEUX. — Prêtres et — dans notre Église de demain, L. R.: 50.
 — L'« Aggiornamento » chez nous —, G. R.: 338.
RENOUVEAU PASTORAL. — Le —, Mgr P.-É. C.: 41.
 — V. Église, Paroisse.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — V. Balaguer.
« RERUM NOVARUM ». — Le 75^e anniversaire de — (Édit.): 197.
RETRAITE. — Évêques et curés à la — (Édit.): 293.
RÉVELATION. — La Constitution sur la —: points d'émergence, R. L.: 99.
RICHESSSES CONCILIAIRES. — Nos —, G. R.: 249.
SACERDOCE. — V. Célibat, Prêtres.
SAINT-SIÈGE. — Le — et la paix (Édit.): 71.
 — Le — et la Yougoslavie, L. d'A.: 251.
SCHEMA XIII. — V. Activité humaine.
SCIENCES DE L'HOMME. — Théologie et —, J. C.: 311.
SÉCURITÉ SOCIALE. — et bien-être, N. Z.: 278.
SÉNAT. — Notre pauvre — fédéral, R. A.: 117.
SERVICES PUBLICS. — Grèves et — (Édit.): 70.
SERVICES SOCIAUX. — à la famille au Québec, G. L.: 137.
SHASTRI. — L'exemple de — (Édit.): 72.
SITUATION RELIGIEUSE. — Sur notre —, F. D.: 56.
SEURS. — V. Syndicats.
SPIRITUALITÉ. — V. Congrès de Nicolet.
SPIRITUALITÉ CONJUGALE. — Lignes de faite d'une —, M. M.: 150.

SYNDICATS. — Frères et Sœurs entrèrent-ils dans les —?, G. H.: 238.
 — V. Syndiqués.
SYNDIQUES. — Les nouveaux —, J.-R. C.: 271.
THÉOLOGIE. — et sciences de l'homme, J. C.: 311.
TIERS-MONDE. — V. Chine communiste.
TRAVAILLEURS. — V. Archambault, P. J.-P.
UNITÉ. — Des pas vers l'—, N. R.: 312.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. — V. Recteur laïque.
VALEURS CHRÉTIENNES. — Les — et l'éducation, L. L.: 308.
VENDREDIS. — sans abstinence (Édit.): 321.
VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (Numéro spécial)
 — La vie économique et sociale au Québec, R. A.: n° 309-II.
 — Le devoir de l'heure, Card. M. R.: 257.
 — Le Québec, société urbanisée, G. F.: 259.
 — Le problème agricole québécois, L.-P. P.: 262.
 — Quelques caractéristiques de l'économie du Québec, J. P.: 265.
 — L'activité humaine s'achève dans le mystère pascal (Cit. du Schéma XIII): 267.
 — Les petites et moyennes entreprises, L. R.: 268.
 — Les nouveaux syndiqués, J.-R. C.: 271.
 — Les relations patronales-ouvrières et le Code du travail, G. H.: 274.
 — Sécurité sociale et bien-être, N. Z.: 278.
 — Promotion sociale et initiative privée, G. B.: 280.
 — La nécessité d'une planification démocratique, R. P.: 282.
 — La planification du développement régional, F. P.: 285.
 — Au Nouveau-Québec, M. B.: 286.
 — Bibliographie sur la vie économique et sociale au Québec: 288.
VIE LITURGIQUE. — et vie de prière, L. d'A.: 104.
VIOLENCE. — Grèves, mouvements politiques et — (Édit.): 322.
 — V. Paix.
 « **VOYAGE EN CHINE** », — À propos d'un —, L. d'A.: 117.
YOUgoslavie. — Le Saint-Siège et la —, L. d'A.: 251.

III. — LIVRES

A. — BIBLIOGRAPHIES

L'Église au Québec: 63-68.
 La famille au Québec: 162-164.
 La vie économique et sociale au Québec: 288-292.

B. — ANONYMES ET EN COLLABORATION

ANONYMES

(Auteur unique non identifié; auteurs multiples sans désignation collective.)

— *The Documents of Vatican II* (R. Arès): 252.
 — *Manuel de Catéchisme biblique*, t. III, 2^e partie: La vie selon les commandements de Dieu (J.-P. Labelle): 221.
 — *Petit Larousse illustré* (J. d'Anjou): 126.

EN COLLABORATION

(Divers auteurs sous la désignation *En collaboration* ou sous un nom collectif.)

CENTRE CATHOLIQUE DES INTELLECTUELS FRANÇAIS. — *Réflexion chrétienne et monde moderne 1945-1965* (R. Bourgault): 318.
CONGRÈS DE SPIRITUALITÉ, Nicolet, 1964. — *Mise à jour de la Prière* (G. Robitaille): 122.
EN COLLABORATION. — *Au seuil de la théologie* (J. d'Anjou): 122.
 — *Brief of the Bishops* (R. Arès): 123.
 — *Cahiers Pierre Teilhard de Chardin*, 5 (L. Laurendeau): 348.
 — *Les cahiers de Sainte-Marie* (R. Dionne): 216.
 — *La chanson française* (J.-P. Labelle): 224.
 — *Chrétiens dans l'Univers* (N. Rodrigue): 121.
 — *Le Congrès canadien de la Famille* (R. Arès): 31.
 — *Le Couple et sa fécondité* (G. Robitaille): 223.
 — *Dictionnaire biographique du Canada*, I, de l'an 1000 à 1700 (G.-E. Giguère): 94.
 — *Éduquer dans la vérité* (R. Tremblay): 193.
 — *The Future of the Canadian Federalism. L'Avenir du fédéralisme canadien* (R. Arès): 95.
 — *La Liberté religieuse* (R. Arès): 93.
 — *Les Parents et l'École chrétienne* (J.-P. Labelle): 254.
 — *La Parole attendue* (L. Laurendeau): 123.
 — *Recherche et Culture* (J. Genest): 193.
 — *Semences d'unité* (J.-P. Labelle): 93.

— *Visages bibliques de la femme* (J. d'Anjou): 192.
 — *Visages et approches de l'incroyance* (R. Arès): 122.
TABLE RONDE, avril 1966: Après le Concile (Nos richesses conciliaires) (G. Robitaille): 249.

C. — AUTEURS IDENTIFIÉS

ADLER, I. — *Le Langage électronique* (R. Beauséjour): 31.
ALBERT-LAMBERT, J. — *Père, où es-tu?* (J. d'Anjou): 29.
ANDERSON, M. — *Claudel et l'Allemagne* (P. L'Allier): 255.
AQUIN, H. — *Prochain Épisode* (R. Vigneault): 185.
ASIMOV, I. — *L'Homme, ses structures et sa physiologie*, 2 tomes (R. Arès): 31.
BABIN, P. — *La Bonne Nouvelle de Jésus-Christ* (J.-P. Labelle): 121.
 — *Vivre en plénitude* (J.-P. Labelle): 124.
BAGOT, J.-P. — *La Bonne Nouvelle de Jésus-Christ* (J.-P. Labelle): 121.
 — *Vivre en plénitude* (J.-P. Labelle): 124.
BARBEAU, M. — *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 9: *Folklore* (G. Lemieux): 195.
BARBEAU, R. — *Le Québec, bientôt unilingue?* (J. d'Anjou): 126.
BARON, G. — *Marcel Jousse* (J.-P. Labelle): 125.
BASSET, B. — *Le Meilleur dans les deux mondes* (G. Robitaille): 192.
BASTIEN, H. — *La Motivation et l'Apprentissage* (G. Courteau): 320.
BEAULIEU, A. — *Les journaux de la Province de Québec de 1764 à 1964* (L. Pouliot): 320.
BERNARD, A. — *Carnet de route* (A. Plante): 195.
BERNARD, R. — *L'Église au service de l'homme* (R. Arès): 122.
BERNARDIN, P. — *Les Sept Étapes du sacerdoce* (W. Girouard): 254.
BESNARD, A.-M. — *Vie et Combats de la foi* (G. Robitaille): 252.
BIHLMAYER, C. — *Histoire de l'Église, II: L'Église de chrétienté* (L. Pouliot): 126.
BOISSEvain, J. — *Saints and Fireworks: Religion and Politics in Rural Malta* (R. Arès): 122.
BOURGET, P. — *Un certain Philippe Pétain* (W. Girouard): 350.
BROUILLETTE, B. — *Images d'Asie* (G. Robitaille): 194.
BURTON, M. — *Encyclopédie du monde animal* (D. Senécal): 351.
CAPORALE, R. — *Les Hommes du Concile* (R. Arès): 221.
CHAIX-RUY, J. — *Le Surhomme: de Nietzsche à Teilhard de Chardin* (R. Arès): 349.
CHAUCHARD, P. — *Amour et contraception* (G. Robitaille): 31.
CHYZ, M. — *Savez-vous, à l'Ouest?* (P. Léoni): 350.

CIMON, P. — *Péguy et le Temps présent* (D. Pion): 195.
CLÉMENT, M. — *La France, pays de mission ou de démission?* (J. d'Anjou): 254.
COATHALEM, H. — *Commentaire du livre des Exercices* (J. Ledit): 107.
COLIN, L. — *Sainteté pour tous* (W. Girouard): 319.
CONGAR, Y. — *Esquisses du mystère de l'Église* (R. Arès): 191.
 — *Vaste monde, ma paroisse* (R. Arès): 348.
CORVEZ, M. — *De la science à la foi: Teilhard de Chardin* (L. Laurendeau): 193.
CÔTÉ, G. — *Vivre en témoin* (J.-P. Labelle): 121.
 — *Initiation à un humanisme chrétien* (J.-P. Labelle): 191.
 — *Le Dessein bienveillant de Dieu* (J.-P. Labelle): 221.
DANIÉLOU, J. — *Jean-Baptiste, témoin de l'Agneau* (G. Robitaille): 121.
 — *Évangile et monde moderne* (R. Bourgault): 348.
DAVELUY, P. — *Cinq filles compliquées* (J.-P. Labelle): 31.
DE LA TRINITÉ, P. — *Dieu de colère ou Dieu d'amour?* (W. Girouard): 252.
DE LUBAC, H. — *Sur les chemins de Dieu* (R. Arès): 191.
DESCHAMPS, N. — *Sigrid Undset ou la morale de la passion* (J. d'Anjou): 351.
DE SMEDT, Mgr É.-J. — *Pour un dialogue parents-adolescents* (R. Arès): 225.
DICK, I. — *Qu'est-ce que l'Orient chrétien?* (J. Ledit): 29.
DION, L. — *Le Bill 60 et le public* (R. Arès): 194.
DOUCET, A. — *La Littérature orale de la Baie-Sainte-Marie* (G. Lemieux): 126.
DULLES, A. — *Le Christ des évangiles* (R. Arès): 221.
DUVAL, R. — *Adolescence d'aujourd'hui* (R. Tremblay): 224.
ECK, Dr M. — *Mensonge et Vérité* (J. d'Anjou): 319.
EMMANUEL, P. — *La Face humaine* (R. Arès): 29.
ERMEL, J. — *Les sources de la Foi* (G. Bourgault): 348.
EVDOKIMOV, P. — *La Prière de l'Église d'Orient* (J. Ledit): 191.
FARGUES, M. — *Le Dieu des chrétiens* (J.-P. Labelle): 29.
 — *Nos enfants devant le Seigneur* (J.-P. Labelle): 95.
FÉRET, H.-M. — *L'Eucharistie, Pâque de l'univers* (R. Arès): 191.
FÉRON, B. — *L'U. R. S. S. sans idole* (J. Ledit): 349.
FOLLIER, J. — *Adam et Ève. Humanisme et sexualité* (J. d'Anjou): 193.
GABORIAU, F. — *Les Grandes Étapes de la pensée*, t. 5 (J. d'Anjou): 222.
GALOT, J. — *Vainqueur par la souffrance* (G. Robitaille): 221.
 — *L'Église et la Femme* (J. d'Anjou): 252.
GATEAU, M. — *Plein ciel. Mon catéchisme* (J.-P. Labelle): 124.
GAUBERT, H. — *Moïse face à l'Éternel* (R. Girard): 93.

GEORGES, A. - *L'Évangile de saint Paul* (R. Arès): 348.
GHEDDO, P. - *L'Église du tiers-monde* (R. Arès): 122.
GIGUÈRE, D. - *L'eau est profonde...* (D. Pion): 224.
GIRARD, R. - *Prêcher Jésus* (G. Robitaille): 221.
GODIN, M. - *Ce maudit soleil* (D. Pion): 30.
GOLLWITZER, H. - *Athéisme marxiste et foi chrétienne* (R. Arès): 222.
GOSSMANN, É. - *L'Homme et la Femme* (J. d'Anjou): 223.
GRAND'MAISON, J. - *La Paroisse en Concile* (J.-P. Labelle): 191.
GRIMBERG, C. - *Histoire universelle, IX: La Révolution française* (G.-H. d'Auteuil): 126.

Beau Geste

Flleuriste

388-0908

377 est, rue Jarry Montréal

Salaïson Landreville

321-7666

4054, rue Monselet Montréal

Pâtisserie Sainte-Lucie

387-0139

9018, boul. Saint-Michel
Ville Saint-Michel

La Caisse populaire d'Hochelaga

527-4193

3570, rue Adam Montréal

La Laiterie Poupert

523-2193

1715, rue Wolfe Montréal

Miss Montréal-Nord

Nettoyage et pressage
Réparations - Entreposage

11311, rue Jean-Meunier - 322-0049
Montréal-Nord

Ecole française de Coupe et de Couture, Enr.

Mme Mathilde Bertrand, dir.

1600, rue Berri, Montréal 849-1887

- *Histoire universelle, X: La Bourgeoisie libérale et l'éveil des nationalités* (G.-H. d'Auteuil): 224.
GROSSOUW, W. K. - *Spiritualité du Nouveau Testament* (W. Girouard): 318.
GUILLET, J. - *La Générosité de Dieu* (R. Arès): 191.
GUY, J.-C. - *Chrétiens des premiers temps* (J. d'Anjou): 192.
HAMEL, É. - *Loi naturelle et Loi du Christ* (J. d'Anjou): 95.
HAMELIN, J. - *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle* (R. Arès): 194.
- *Les journaux de la Province de Québec de 1764 à 1964* (L. Pouliot): 320.
HAMELIN, M. - *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle* (R. Arès): 194.
HAYEK, M. - *Le Mystère d'Ismaël* (N. Rodrigue): 94.
HEINRICH, M. - *Théologie catholique et pensée asiatique* (L.-P. Bourassa): 191.
HERTEL, F. - *Vers une sagesse* (J. d'Anjou): 222.
HÖFER, L. - *Pour une pastorale acuménique* (R. Girard): 29.
HONORÉ, J. - *Pastorale catéchétique* (J.-P. Labelle): 124.
HOPPENOT, M.-P. - *Le Temps du feu* (R. Arès): 348.
HUNNEMANN, G. - *Le Fils du Remouleur* (P.-E. Racicot): 350.
HUOT, J. - *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle* (R. Arès): 194.
JASPERS, K. - *La situation spirituelle de notre temps* (R. Arès): 348.
KARRER, O. - *L'Unité chrétienne* (J.-P. Labelle): 95.
KEMPF, Y. - *Les Trois Coups à Montréal* (G.-H. d'Auteuil): 195.
LACHANCE, L. - *L'Humanisme politique de saint Thomas d'Aquin* (R. Arès): 222.
LOCHET, L. - *Fils de l'Église* (R. Arès): 191.
LACROIX, J. - *L'Échec* (J. Racette): 192.
LAFORÉST, J. - *Introduction à la Catéchèse* (J.-P. Labelle): 518.
LAFORTUNE, A. - *Le Mot du P. Ambroise, 2: Liturgie et pain quotidien* (J.-P. Labelle): 221.
LANCÔT, G. - *Histoire du Canada, II, III* (L. Pouliot): 224.
- *Le Canada et la Révolution américaine, 1774-1783* (L. Pouliot): 254.
LANGEVIN, G. - *« Capax Dei »* (J. d'Anjou): 318.
LASNIER, R. - *L'Arbre blanc* (J.-P. Labelle): 195.
LATREILLE, A. - *La Seconde Guerre mondiale, 1939-1945* (G. Robitaille): 254.
LE BRAS, G. - *Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident, t. VII* (L. C. de Léry): 123.
LECLERC, G. - *La Célébration des sacrements* (R. Arès): 222.
LECLERCQ, J. - *Mariage naturel et Mariage chrétien* (J. d'Anjou): 94.
LEFEBVRE, C. - *Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident, t. VII* (L. C. de Léry): 123.
LEFEBVRE, J.-P. - *Les Adultes à l'école* (R. Arès): 225.
LE LÉANNEC, D. A.-M. - *La Vocation religieuse féminine* (G. Robitaille): 192.
LELONG, M. - *Pour un dialogue avec les athées* (R. Arès): 122.
MARCEL, G. - *Regards sur le théâtre de Claudel* (D. Pion): 125.
MARIE-YVONNE, Sr. - *Édouard Herriot et Dieu* (G. Robitaille): 29.
MARNY, J. - *La Chanson et ses vedettes* (J.-P. Labelle): 254.
MARTIN, C. - *Dans un gant de fer, I: La joue gauche, II: La joue droite* (A. Renaud): 116, 514.
MARTINE, M.-M. - *Des caractères en éducation* (J. d'Anjou): 30.
MATIGNON, Dr R. - *Équilibre psychique et Vie consacrée* (J. d'Anjou): 223.
MENU, M. - *Nos fils de 18 ans* (J.-P. Labelle): 124.
MERCIER, J. - *Autour de Mena sen* (G.-É. Giguère): 95.
MERCURE, Dom G. - *Propres des dimanches et des fêtes principales, 2 tomes* (J.-P. Labelle): 95.
MEYER, J.-S. - *L'ABC de la physique* (R. Beauséjour): 194.
MONTAURIER, J. - *Où sont plantées mes racines* (R. Arès): 94.
MOUROUX, J. - *La liberté chrétienne* (R. Arès): 348.
NODET, B. - *Le Curé d'Ars, sa pensée, son cœur* (R. Arès): 348.
ONIMUS, J. - *Un livre pour mes filles* (J. d'Anjou): 192.
- *Camus* (D. Pion): 320.
ORAISSON, Dr M. - *Le Mystère humain de la sexualité* (J. d'Anjou): 193.
OULÈS, Dr J. - *Le Psychiatre dans la société* (R. Arès): 320.
PARÉ, G. - *Au delà du séparatisme* (R. Arès): 254.
PARREL, R. - *Ouverture sur le monde* (J.-P. Labelle): 350.
PIRE, D. - *Bâtir la paix* (R. Arès): 191.
POIRIER, J. - *Toponymie, Méthode d'enquête* (G.-E. Giguère): 352.
POTVIN, L. - *Aujourd'hui, l'école* (R. Arès): 225.
RAHNER, K. - *Chrétiens de demain* (R. Arès): 121.
- *Le Chrétien et la mort* (R. Arès): 191.
RAMBAUD, J. - *Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident, t. III* (L. C. de Léry): 123.
REFOULÉ, F. - *Chrétiens des premiers temps* (J. d'Anjou): 192.
RENCCKENS, H. - *La Bible et les origines du monde* (R. Bourgault): 318.
REUSS, Mgr J.-M. - *Les Grandes Lignes d'une pédagogie sexuelle* (G. Robitaille): 95.
REYMOND-RIVIER, B. - *Le Développement social de l'enfant et de l'adolescent* (J.-P. Labelle): 253.
RICHARD, C. - *Des cimes aux cavernes* (R. Beauséjour): 194.
RICHER, E. - *Une grammaire pour notre temps* (R. Dionne): 27.

ROUSSEL, B. - *Mauriac, le péché et la grâce* (J. d'Anjou): 195.
ROY, G. - *La Route d'Altamont* (J.-P. Labelle): 320.
ROY, J. - *Voyage en Chine* (L. d'Apollonia): 117.
RYAN, C. - *Un type nouveau de laïc* (J.-P. Labelle): 348.
RUSCHE, H. - *Femmes de la Bible, témoins de la foi* (J. d'Anjou): 192.
RUSSELL, P. H. - *Leading Constitutional Decisions* (R. Arès): 94.
SAHUC, L.-J.-M. - *À la découverte de l'autre* (J.-P. Labelle): 519.
SAVARD, Mgr F.-A. - *La Dalle des morts* (G.-H. d'Auteuil): 225.
SCHILLEBEECKX, E. H. - *Marie, Mère de la Rédemption* (G. Vallée): 348.
SHAKESPEARE, W. - *Poèmes et Sonnets* (G.-H. d'Auteuil): 350.
STEHMAN, J. - *Histoire de la Musique européenne* (J.-P. Labelle): 95.
SUBTIL, J. - *Dans le Cœur Sacré de Jésus* (W. Girouard): 252.
SUAVET, T. - *Construire l'Eglise d'aujourd'hui* (R. Arès): 348.
SUHARD, Card. - *L'Évêque et ses prêtres* (R. Arès): 121.
SVANSTRÖM, R. - *Histoire universelle, IX: La Révolution française* (G.-H. d'Auteuil): 126.
- *Histoire universelle, X: La Bourgeoisie libérale et l'éveil des nationalités* (G.-H. d'Auteuil): 224.
TEILHARD DE CHARDIN, P. - *Le Christ évolutif, Socialisation et religion* (L. Laurendeau): 348.
TRESE, L. - *Parents et enfants* (R. Tremblay): 124.
TUCHE, H. - *Histoire de l'Église, II: L'Église de chrétienté* (L. Pouliot): 126.
VAC, B. - *Histoires galantes* (R. Dionne): 350.
VACHON, A. - *Le Temps et l'espace dans l'œuvre de Paul Claudel* (R. Dionne): 16.
VADEBONCEUR, P. - *L'Autorité du peuple* (R. Arès): 194.
VON BALTHAZAR, H. U. - *Dieu et l'homme d'aujourd'hui* (R. Arès): 191.
VAN CASTER, M. - *Dieu nous parle, 2: Thèmes de la Catéchèse* (J.-P. Labelle): 221.
VANDROMME, P. - *Maurras. L'Église de l'ordre* (R. Arès): 222.
VIATTE, G. - *Morale et Biopsychologie* (J. d'Anjou): 253.
VOILLAUME, R. - *Prier pour vivre* (R. Arès): 348.

IV. — THÉÂTRE

(G.-H. D'AUTEUIL.)

Festival d'Art dramatique: 181.

Pièces commentées

Andorra: 345.
Assassins associés: 316.
Au retour des Oies blanches: 346.
Balancière (La): 114.
Barbier de Séville: 345.
Bâtisseurs d'empire (Les): 248.
Chacun sa vérité: 23.
Chat en poche: 115.
Ciel de lit: 182.
Croque-Monsieur: 182.
Dalle des morts (La): 185.
Don Juan: 115.
Élourd (L'): 86.
Florentine (La): 24.
Folie (Une): 184.
Grande Roue (La): 214.
Hier, les enfants dansaient: 184.
Horace: 182.
Jacques ou La Soumission: 248.
Jeanne et les Juges: 87.
Journal d'un fou (Le): 88.
Locandiera (La): 22.
Lorenzaccio: 23.
Mère Courage et ses enfants: 86.
Naïves hirondelles: 344.
On grève... de rire !!!: 86.
On ne sait comment: 22.
Oncle Vania (L'): 86.
Pélican: 181.
Père: 181.
Placard (Le): 24.
Plus heureux des trois (Le): 88.
Qui a peur de Virginia Woolf?: 88.
Sorcières de Salem (Les): 114.
Temples (Les): 87.
Temps sauvage (Le): 316.
Trois Sœurs (Les): 182.
Troyennes (Les): 182.
Vie est un songe (La): 344.
Vu du pont: 184.

V. — DISQUES

ARCHAMBAULT, D. - *Je veux vivre pour aimer...* (J.-P. Labelle): 29.
Chants liturgiques en français: Propres de messes de l'année liturgique (J.-P. Labelle): 95.
MERCURE, Dom G. - *Messe de l'Assomption* (J.-P. Labelle): 95.
- *Messe du Sacré-Cœur en français* (J.-P. Labelle): 95.
- *Disque d'étude sur le mystère pascal* (J.-P. Labelle): 124.
- *Messe de mariage en français* (J.-P. Labelle): 124.
- *Fête de Noël* (J.-P. Labelle): 352.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA

désire rappeler qu'il détient l'agence exclusive
de vente au Canada pour 19 organisations internationales

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	GATT	Organisation de l'aviation civile internationale	OACI
Assemblée de l'Union européenne occidentale	UEO	Organisation des états américains (Union panaméricaine)	OEA
Agence internationale de l'énergie atomique	AIEA	Organisation des Nations Unies	ONU
Bureau international du travail	BIT	Organisation météorologique mondiale	OMM
Commonwealth Economic Committee (anglais seulement)	CEC	Organisation mondiale de la santé	OMS
Conseil de l'Europe	CE	Organisation pour la coopération et le développement économiques	OCDE
Cour internationale de justice	CIJ	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	OAA
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (anglais seulement)	GNZ	Publications filmées d'art et d'histoire (UNESCO)	PFAH
Institut de l'Unesco pour l'éducation	IUE	Unesco	UNESCO
		Union internationale des télécommunications	UIT

LES CATALOGUES VOUS PARVIENDRONT SUR DEMANDE

Les publications des organisations internationales sont en vente chez

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA

et aux librairies de l'Imprimeur de la Reine:

- OTTAWA: Edifice Daly, angle Mackenzie et Rideau
- WINNIPEG: 499, avenue Portage (Mall Centre)
- TORONTO: 221, rue Yonge
- VANCOUVER: 657, rue Granville
- MONTREAL: Edifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Sainte-Catherine
- HALIFAX: 1737, rue Barrington

ENCOURAGEONS NOS ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CERTIFICATS D'ÉPARGNE "SIX ANS" DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

UN CERTIFICAT DE \$10
VENDU \$7.50

C'est un placement qui
augmente du tiers en six ans!

A l'échéance, tout détenteur de ces certificats touchera \$10 pour chaque somme de \$7.50 investie... ce qui équivaut à un intérêt composé de 4.85% par an, calculé deux fois l'an, ou à un intérêt simple de 5.55% par an.

Ces certificats sont remboursables n'importe quand, avec intérêt progressif s'ajoutant après six mois.

Certificats de \$10 à \$50,000, dans toute
succursale de la Première Banque au Canada



marabout Collections

dans la série
ECONOMIE MODERNE :

PRINCIPES D'ECONOMIE CONTEMPORAINE

en 4 tomes
par **Fernand Baudhuin**
professeur à l'Université
de Louvain

2 tomes parus !



marabout service

L'Economie - science de la production, de la circulation, de la répartition et de la consommation des richesses - intéresse tout homme qui entend vivre au rythme de l'évolution du monde.

Aussi, pour qui veut comprendre les mécanismes qui dominent les grands problèmes de notre temps, qu'ils soient d'ordre politique, financier, militaire, industriel ou autre, il est nécessaire de connaître les principes et lois qui régissent l'économie contemporaine.

Car comment juger des luttes d'intérêt qui mettent en jeu la vie des Etats comme celle des particuliers, si l'on ignore les lois qui déterminent la prospérité ou la misère ? Comment suivre dans la presse ou à la télévision l'évolution des crises actuelles, si l'on ne saisit pas la portée exacte des mots-clés de l'information ?

Le lecteur, orienté plus naturellement vers la littérature

et les arts, s'il ne dénie pas l'importance de cette science, n'en perçoit pas toujours l'étendue. Aussi, cet ouvrage d'économie contemporaine sera certainement pour beaucoup une révélation : une véritable découverte des multiples domaines que cette science touche, ainsi que de ses prolongements dans la vie quotidienne, tels le chômage, les salaires, les charges sociales, les impôts, le coût de la vie, l'index des prix, etc.

Répondant au double souci de définir d'une part les composantes de base de l'économie et d'autre part son application concrète aux problèmes de notre temps, - en mettant particulièrement en évidence l'économie des pays de langue française - le professeur Baudhuin a réalisé avec cet ouvrage la synthèse de son enseignement universitaire et de sa grande expérience des affaires internationales.

Tome 1. La production : La population - les sources de production - le capital - l'entreprise - l'organisation de la production

Tome 2. La circulation : Les prix et la monnaie - l'inflation - le crédit - les banques - la spéculation - libre-échange et protectionnisme

Tome 3. La répartition : Répartition des biens dans le monde - dans le pays, dans l'entreprise - les salaires - les charges sociales - les impôts.

Tome 4. La consommation : Répartition des dépenses privées - coût de la vie et index - la coopération - la publicité - les procédés de vente.



PRIX SUGGÉRÉ :
\$ 1.75 chaque tome

